

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

**INSTITUT NATIONAL DE LA
STATISTIQUE**

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

**NATIONAL INSTITUTE OF
STATISTICS**

**ENQUETE SUR LE SUIVI DES DEPENSES PUBLIQUES
ET LA SATISFACTION DES BENEFICIAIRES
DANS LES SECTEURS DE L' EDUCATION ET DE LA SANTE**

Volet EDUCATION

RAPPORT PRINCIPAL

Version provisoire du 16 novembre 2004

Sommaire

CHAPITRE 1 : PRESENTATION DE L'ENQUETE	6
1.1 Contexte	6
1.2 Objectifs	6
1.3 Approche méthodologique	7
<i>Champ de l'enquête.....</i>	<i>7</i>
<i>Procédés de tirage de l'échantillon par type d'unité d'enquête</i>	<i>8</i>
Chapitre 2 : ORGANISATION DU SYSTEME EDUCATIF NATIONAL	12
AU CAMEROUN	12
2.1 Contexte de développement du Secteur Educatif	12
<i>Contexte démographique.....</i>	<i>12</i>
<i>La nouvelle stratégie de développement du système éducatif national.....</i>	<i>12</i>
2.2 Organisation du secteur éducatif camerounais	16
2.2.1 <i>Le Ministère de l'Education Nationale</i>	<i>16</i>
3 <i>Le Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle.....</i>	<i>17</i>
Chapitre 3 : CIRCUIT ET TRAÇABILITE DE LA DEPENSE PUBLIQUE	23
DANS LE SECTEUR DE L'EDUCATION	23
3.1 Aperçu général	23
3.2 Les intervenants du circuit de la dépense publique dans le secteur éducation	24
3.2.1 <i>L'ordonnateur principal</i>	<i>24</i>
3.2.2 <i>Les gestionnaires de crédits.....</i>	<i>24</i>
3.2.3 <i>Les commissions de passation des marchés</i>	<i>24</i>
3.2.4 <i>Les contrôleurs des finances.....</i>	<i>24</i>
3.2.5 <i>Les services du MINEPAT</i>	<i>27</i>
3.2.6 <i>La Direction du Budget du MINFI.....</i>	<i>27</i>
3.2.7 <i>Les comptables matières.....</i>	<i>27</i>
3.2.8 <i>Les autres intervenants.....</i>	<i>27</i>
3.3 Les actes de gestion de la dépense	27
3.3.1 <i>La mise en exécution du budget et l'ouverture des crédits.....</i>	<i>27</i>
3.3.2 <i>La commande publique</i>	<i>28</i>
3.3.3 <i>Les opérations de dépenses relevant de l'ordonnateur</i>	<i>28</i>
3.3.4 <i>Les contrôles exercés par l'ordonnateur principal.....</i>	<i>28</i>
3.3.5 <i>Les opérations de dépenses relevant du Trésor.....</i>	<i>29</i>
3.4 Le circuit d'exécution de la dépense	29
3.4.1 <i>L'engagement de la dépense</i>	<i>29</i>
3.4.2 <i>Procédures de constatation du service fait</i>	<i>30</i>
3.4.3 La liquidation de la dépense	30
3.4.4 <i>L'ordonnancement de la dépense.....</i>	<i>31</i>
3.4.5 <i>Le paiement de la dépense.....</i>	<i>31</i>
3.5 La traçabilité de l'information budgétaire	31
3.5.1 <i>Cas des écoles primaires</i>	<i>37</i>
Suivi du circuit budgétaire	38
<i>La préparation du budget.....</i>	<i>38</i>
<i>Information préalable</i>	<i>39</i>
<i>Gestion participative</i>	<i>39</i>
<i>Les subventions aux établissements privés</i>	<i>39</i>
3.5.2 <i>Exécution du budget : délais du circuit de la dépense publique.....</i>	<i>40</i>
3.5.3 <i>Taux d'exécution du budget</i>	<i>42</i>

3.5.4	La pratique du "renvoi" des cartons	44
3.5.5	Difficultés rencontrées par les gestionnaires dans l'exécution du budget.....	48
i)	Les comités de gestion des Etablissements secondaires	49
ii)	Commissions de passation des marchés.....	49
iii)	Les rapports avec les fournisseurs, effectivité et qualité de la dépense	50
3.5.6	Taux réalisation physique des marchés.....	50
3.6	Le paquet minimum	51
Tableau 39 : Ecoles ayant reçu le paquet minimum par province (%).....		52
(en %)	53	
3.6.1	Lieu de collecte du paquet minimum	53
3.6.2	Convoyage du paquet minimum.....	54
3.6.3	Transparence dans la gestion du paquet minimum	54
3.6.4	Temps écoulé entre le début de la rentrée scolaire et la réception du paquet minimum	55
Ensemble		56
CHAPITRE 4 : LES CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE DE SERVICES.....		60
D'EDUCATION		60
4.1	Enseignement primaire	60
4.1.1	Echantillon des établissements primaires	60
4.1.2	Infrastructures de base.....	60
4.2	Enseignement secondaire	72
4.2.1	Echantillon des établissements secondaires.....	72
4.2.2	Infrastructures de base.....	72
Chapitre 5 : Les caractéristiques de la demande des.....		79
services de l'éducation		79
5.1	Les caractéristiques de la population scolaire	79
5.2	L'accessibilité financière aux services d'éducation	84
5.3	Les pratiques liées au recrutement dans les établissements scolaires	86
5.4	Appréciation de la qualité des prestations de services	88
5.4.1	Appréciation de l'environnement de l'élève.....	88
CHAPITRE 6 : SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS RECUEILLIES		90
6.1	Recommandation sur l'exécution du budget	90
6.1.1	Amélioration de la qualité de l'information budgétaire.....	91
6.1.2	Réduction des délais d'exécution du budget.....	91
6.1.3	Assainissement des relations entre les différents intervenants	91
6.1.4	Amélioration du fonctionnement des commissions des marchés publics	91
6.1.5	Définir les clés de répartition des dotations.....	91
6.1.6		
6.2	Les recommandations formulées par les responsables des établissements scolaires	91
6.3	Recommandations se rapportant à la satisfaction des bénéficiaires.....	92
6.3.1	Problèmes déplorés par les bénéficiaires.....	92
6.3.2	Recommandations recueillies auprès des ménages	94
Annexes	95	

Liste des tableaux

Tableau 1 : Nombre d'établissements tirés par ordre d'enseignement et par niveau dans chaque zone.....	11
Tableau 2 : Répartition des unités d'enquête par type et par zone	11
Tableau 3 : Objectifs du développement du millénaire dans l'éducation.....	12
Tableau 4 : Synthèse Du Système Educatif National – Enseignement Primaire- En 2002/2003.....	20
Tableau 5 : Synthèse du Système Educatif National -Enseignement Secondaire Général- en 2002/2003...	21
Tableau 6 : Effectifs des établissements de l'enseignement secondaire général par ordre d'enseignement et par sous-système en 2002/2003	22
Tableau 7 : Synthèse du système éducatif national - enseignement secondaire technique - en 2002/2003..	22
Tableau 8 : Dotation budgétaire en millions de Fcfa	23
Tableau 9 : Disponibilité de l'information collectée sur le circuit de la dépense - Etablissements scolaires secondaires	32
Tableau 10 : Disponibilité de l'information collectée sur le circuit de la dépense - Services extérieurs.....	32
Tableau 11 : Disponibilité de l'information sur le circuit de la dépense - Etablissements scolaires primaires sur le Budget de fonctionnement	33
Tableau 12 : Comparaison de l'information collectée sur le terrain et celle contenue dans la loi des finances des établissements primaires publics	33
Tableau 13 : Etablissements primaires publics ayant reçu des ressources budgétaires (en espèces).....	34
Tableau 14 : Complétude de l'information sur le circuit de la dépense - Etablissements scolaires secondaire sur le Budget de fonctionnement	35
Tableau 15 : Comparaison de l'information collectée sur le terrain et celle contenue dans la loi des finances – 1er cas : Budget de fonctionnement des Etablissements secondaires	35
Tableau 16 : Complétude de l'information sur le circuit de la dépense - Services extérieurs du MINEDUC sur le Budget de fonctionnement.....	36
Tableau 17 : Comparaison de l'information collectée sur le terrain et celle contenue dans la loi des finances - 2° cas : Budget de fonctionnement des Services extérieurs du MINEDUC.....	37
Tableau 18 : Comparaison de l'information collectée sur le terrain et celle contenue dans la loi des finances – 2° cas : Budget de fonctionnement des Services extérieurs du MINEDUC.....	37
Tableau 19 : Etablissements primaires publics ayant reçu des ressources budgétaires.....	38
Tableau 20 : Information sur la préparation du budget (en %).....	38
Tableau 21 : Responsables informés du montant des ressources budgétaires avant leur arrivée	39
Tableau 22 : Approbation du budget par le conseil d'établissement.....	39
Tableau 23 : Pourcentage des établissements ayant bénéficié des subvention de l'état	39
Tableau 24 : Connaissance préalable du montant de la subvention à recevoir.....	40
Tableau 25 : Connaissance des critères de répartition des ressources budgétaires	40
Tableau 26 : Indicateurs de délai des établissements secondaires par région.....	41
Tableau 27 : Indicateurs de délai des services extérieurs par région.....	42
Tableau 28 : Taux d'exécution du budget des établissements scolaires par région	43
Tableau 29 : Taux d'exécution du budget des établissements scolaires par niveau.....	43
Tableau 30 : Taux d'exécution du budget des services extérieurs par région.....	44
Tableau 31 : Taux d'exécution du budget des services extérieurs par niveau	44
Tableau 32 : Rigidités dans la gestion des lignes budgétaires.....	48
Tableau 33 : Difficultés dans l'exécution du budget de fonctionnement des Etablissements secondaires en en 2002/2003 par région (en%)	48
Tableau 34 : Proportion des Etablissements secondaires suivant la fréquence de la tenue du comité de gestion.....	49
Tableau 35 : Respect du principe de la passation de marché pour l'exécution du budget de fonctionnement dans les établissements secondaires et les services extérieurs en 2003.	49
Tableau 36 : Respect du principe de la passation de marché pour l'exécution du budget d'investissement dans les établissements secondaires et les services extérieurs en 2003	50
Tableau 37 : Appréciation (en %) des gestionnaires de crédit, par niveau de structure : Budget de fonctionnement.....	50
Tableau 38 : Taux estimé de réalisation physique des marchés de budget de fonctionnement des services extérieurs.....	51
Tableau 39 : Ecoles ayant reçu le paquet minimum par province (%).....	52
Tableau 40 : Ecoles ayant reçu le paquet minimum par milieu d'implantation (en %).....	52
Tableau 41 : Support de communication utilisé pour accéder à l'information sur la disponibilité du paquet minimum.....	53

Tableau 42 : Lieu de collecte du paquet minimum.....	53
Tableau 43 : Montants reçus par les directeurs d'écoles au titre des frais de convoyage du paquet minimum.....	54
Tableau 44 : Appréciation des frais de convoyage par les directeurs d'école suivant le milieu d'implantation.....	54
Tableau 45 : Diffusion de l'information sur le paquet minimum auprès des organes de gestion de l'école (%).....	55
Tableau 46 : Indicateurs de délai dans l'acheminement du paquet minimum suivant la région.....	55
Tableau 47 : Indicateurs de délai dans l'acheminement du paquet minimum suivant le milieu d'implantation.....	56
Tableau 48 : Principales difficultés rencontrées pour retirer le paquet minimum suivant la région (%).....	56
Tableau 49 : Principales difficultés rencontrées pour retirer le paquet minimum suivant le milieu d'implantation.....	56
Tableau 50 : Ressources en nature reçues en plus du paquet minimum.....	57
Tableau 51 : Appréciation de la quantité des fournitures reçues au titre du paquet minimum par région (en % de fournitures) en 2001/2002.....	57
Tableau 52 : Appréciation de la qualité des fournitures reçues au titre du paquet minimum par région (en % de fournitures) en 2001/2002.....	57
Tableau 53 : Appréciation de l'utilité des fournitures reçues au titre du paquet minimum par région (en % de fournitures) en 2001/2002.....	58
Tableau 54 : Appréciation de la quantité des fournitures reçues au titre du paquet minimum par région (en % de fournitures) en 2002/2003.....	58
Tableau 55 : Appréciation de la qualité des fournitures reçues au titre du paquet minimum par région (en % de fournitures) en 2002/2003.....	58
Tableau 56 : Appréciation de la qualité des fournitures reçues au titre du paquet minimum par région (en % de fournitures) en 2002/2003.....	59
Tableau 57 : Problèmes rencontrés par les responsables des écoles primaires publics.....	59
Tableau 58 : Répartition de l'échantillon des établissements primaires.....	60
Tableau 59 : Nombre moyen de salles de classe par établissement selon le milieu d'implantation par région.....	61
Tableau 60 : Pourcentage des bibliothèques et bloc administratif par établissement selon le milieu d'implantation.....	61
Tableau 61 : Pourcentage des internats, car et cantine par établissement selon le milieu d'implantation et le type d'enseignement.....	62
Tableau 62 : Pourcentage des établissements ayant une petite pharmacie d'urgence par milieu d'implantation.....	62
Tableau 63 : Principale source d'approvisionnement en électricité suivant le milieu d'implantation (%).....	63
Tableau 64 : Principale source d'approvisionnement en eau suivant le milieu d'implantation (%).....	63
Tableau 65 : Type de lieu d'aisance par milieu de construction (%).....	64
Tableau 66 : Type de clôture par milieu de construction (%).....	64
Tableau 67 : Nombre moyen des places assises par établissement suivant le milieu d'implantation par région.....	65
Tableau 68 : Nombre moyen d'élève par salle de classe et par enseignant.....	66
Tableau 69 : Nombre moyen d'enseignants par établissement et par région suivant leur statut.....	67
Tableau 70 : Répartition suivant le statut par tranche d'âge (%).....	67
Tableau 71 : Répartition suivant le genre par tranche d'âge (%).....	68
Tableau 72 : Répartition suivant le genre et selon le diplôme professionnel le plus élevé (%).....	68
Tableau 73 : Répartition suivant le statut et l'ancienneté (%).....	69
Tableau 74 : Taux d'absentéisme par région suivant le statut (%).....	69
Tableau 75 : Nombre moyen de jours ouvrés dans la semaine suivant la possession d'une activité secondaire.....	70
Tableau 76 : Répartition des enseignants selon le statut par région suivant la possession d'une activité secondaire (%).....	71
Tableau 77 : Répartition des enseignants par région suivant la distance parcourue entre le domicile et l'école (%).....	71
Tableau 78 : Répartition de l'échantillon des établissements secondaires.....	72
Tableau 79 : Bibliothèques et salles de professeurs par établissement selon le milieu d'implantation (%).....	73
Tableau 80 : Internats, car et cantine par établissement selon le milieu d'implantation et le type d'enseignement (%).....	73
Tableau 81 : Pourcentage des infirmeries d'urgence et d'établissement ayant reçu le PEV selon le milieu d'implantation.....	74

<i>Tableau 82 : Principale source d'approvisionnement en électricité suivant le milieu d'implantation (%).....</i>	<i>74</i>
<i>Tableau 83 : Source d'approvisionnement en eau suivant le milieu d'implantation.....</i>	<i>74</i>
<i>Tableau 84 : Type de lieu d'aisance par milieu d'implantation.....</i>	<i>75</i>
<i>Tableau 85 : Nombre moyen de places assises par établissement secondaire par région suivant le milieu d'implantation.....</i>	<i>76</i>
<i>Tableau 86 : Nombre moyen d'élèves inscrits par salle.....</i>	<i>76</i>
<i>Tableau 87 : Effectif moyen des enseignants par région suivant leur statut.....</i>	<i>77</i>
<i>Tableau 88 : Effectif moyen des enseignants par région et par secteur.....</i>	<i>78</i>
<i>Tableau 89 : Répartition des élèves selon le groupe socio-économique (GSE) de leurs parents/tuteurs et par ordre d'enseignement.....</i>	<i>79</i>
<i>Tableau 90 : Répartition des étudiants selon le groupe socio-économique (GSE) et l'ordre d'enseignement (%).....</i>	<i>80</i>
<i>Tableau 91 : Répartition des enquêtés selon l'ordre d'enseignement et la zone d'enquête.....</i>	<i>81</i>
<i>Tableau 92 : Distance du ménage à l'établissement scolaire fréquenté selon la province (en km).....</i>	<i>81</i>
<i>Tableau 93 : Distance du ménage à l'établissement scolaire public de même niveau le plus proche (en km).....</i>	<i>82</i>
<i>Tableau 94 : Les principales raisons du choix des établissements scolaires fréquentés.....</i>	<i>82</i>
<i>Tableau 95 : Proportion des élèves fréquentant l'établissement scolaire public le plus proche du ménage selon le milieu de résidence et la province (%).....</i>	<i>83</i>
<i>Tableau 96 : Raisons de non fréquentation de l'établissement scolaire public de même niveau le plus proche.....</i>	<i>84</i>
<i>Tableau 97 : Dépense totale pour les services d'éducation en 2002/2003 (en millier de FCFA).....</i>	<i>84</i>
<i>Tableau 98 : Dépenses relatives aux frais d'inscription (en millier de FCFA).....</i>	<i>85</i>
<i>Tableau 99 : Dépenses relatives aux frais de scolarité par province (en millier de FCFA).....</i>	<i>85</i>
<i>Tableau 100 : Dépenses relatives aux frais d'internat par province (en millier de FCFA).....</i>	<i>86</i>
<i>Tableau 101 : Dépenses relatives aux frais d'APE par province (en millier de FCFA).....</i>	<i>86</i>
<i>Tableau 102 : Les modes de recrutement pratiqués selon les provinces.....</i>	<i>87</i>
<i>Tableau 103 : Paiement des frais non réglementaires pour l'inscription selon la province et l'ordre d'enseignement.....</i>	<i>87</i>
<i>Tableau 104 : Paiement des frais non réglementaires pour le maintien d'un élève en 2002/2003 selon l'ordre d'enseignement et la province.....</i>	<i>88</i>
<i>Tableau 105 : Répartition (%) des ménages enquêtés par région suivant les problèmes déplorés dans les établissements scolaires.....</i>	<i>93</i>
<i>Tableau 106 : Répartition (%) des ménages enquêtés par région suivant les actions prioritaires à entreprendre.....</i>	<i>94</i>

CHAPITRE 1 : PRESENTATION DE L'ENQUETE

1.1 Contexte

Le Cameroun a renoué avec la croissance économique depuis l'exercice 1994/95, après la grave crise économique et financière qui a sévi à partir de 1986/87. Les équilibres macroéconomiques ont été rétablis. Le retour à la croissance économique et le rétablissement de la stabilité macroéconomique résultent des politiques et des stratégies que les autorités camerounaises mettent en œuvre avec détermination. Malgré les progrès ainsi enregistrés sur le plan économique, les conditions de vie des populations s'améliorent timidement et la pauvreté reste un défi majeur pour le Cameroun. Pour lutter efficacement contre ce fléau, le Gouvernement a adopté depuis avril 2003 un Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) et le met en œuvre avec l'appui de toutes les forces vives et les partenaires au développement.

Dans ce Document de référence, les autorités accordent une grande priorité à l'éducation et à la santé. Dans ces deux secteurs, les objectifs poursuivis par le Gouvernement sont d'une part l'amélioration de l'état de santé des populations à travers l'accroissement de leur accessibilité aux soins intégrés et de bonne qualité, et d'autre part de faciliter l'accès d'un plus grand nombre des jeunes en âge scolaire à une éducation et formation professionnelle de bonne qualité permettant une insertion facile dans le circuit économique et social. Chacun de ces deux secteurs a fait l'objet d'une stratégie sectorielle assortie d'un plan d'actions détaillé et qui sont en cours d'exécution.

Tirant profit des leçons des programmes de réformes économiques qu'il met en œuvre et des résultats des consultations participatives organisées en 2000 et en 2002 dans toutes les provinces du pays, le Gouvernement est déterminé à poursuivre la mise en œuvre de son Programme National de Gouvernance, à renforcer la lutte contre la corruption, à améliorer l'efficacité des services administratifs et à assurer l'effectivité et la qualité de la dépense publique.

La présente étude inscrite dans le plan d'actions prioritaires du volet Gouvernance et lutte contre la corruption du DSRP est l'un des déclencheurs du Point d'achèvement de l'Initiative PPTE de manière à pouvoir mobiliser toutes les ressources financières attendues de cette Initiative pour financer durablement les programmes et projets de réduction de la pauvreté. Les recommandations issues de cette étude seront adoptées et mises en œuvre par le Gouvernement suivant un calendrier qui sera établi.

1.2 Objectifs

L'objectif global de l'étude est 1°) la production d'un rapport sur l'exécution budgétaire et l'appréciation de la qualité des prestations des services et des soins dans les secteurs de la santé et de l'éducation, 2°) l'adoption d'un plan d'actions prioritaires dont la mise en œuvre est susceptible de contribuer à assurer plus de traçabilité dans la gestion des dépenses publiques et à améliorer la qualité des prestations et soins offerts aux populations cibles.

Les objectifs spécifiques visés dans le cadre de cette étude sont :

- Procurer une évaluation quantitative des délais d'exécution du budget en se focalisant sur les transferts de ressources destinées au financement des dépenses non salariales ;
- Évaluer les pertes de ressources au niveau des services publics décentralisés par un audit détaillé : (i) des procédures de passation des marchés, (ii) de la répartition des ressources entre les services locaux décentralisés (services provinciaux et départementaux) et les structures prestataires de services publics comme les établissements scolaires ;

Cette étude qui se veut périodique a pour but d'effectuer des contrôles systématiques pour évaluer la traçabilité et l'effectivité des dépenses publiques. Assurer cette traçabilité revient à contrôler l'ensemble des services à tous les niveaux de ces deux secteurs prioritaires en vue de diagnostiquer et de corriger si nécessaire, les faiblesses du système qui affectent négativement l'offre de services publics. C'est une évaluation qui intègre plusieurs aspects, notamment les finances, l'organisation des services, la gestion du personnel, les rapports avec les usagers, les rapports avec les autres services publics (en amont et en aval). Cet exercice intègre aussi le contrôle de gestion.

1.3 Approche méthodologique

L'étude couple en réalité deux enquêtes : i) un volet sur le suivi de la dépense budgétaire (budget tracking) et ii) un volet sur l'évaluation de la satisfaction des bénéficiaires des prestations dans les deux secteurs.

En raison des contraintes liées à la disponibilité de certains responsables du secteur de l'éducation, l'enquête a été menée en deux phases.

- La première phase a couvert le volet exécution budgétaire du secteur santé et le volet satisfaction des bénéficiaires dans les deux secteurs. Cette phase a eu lieu à partir du mois d'octobre 2003. Les travaux d'exploitation et d'analyse des résultats se sont poursuivis jusqu'en mars 2004.
- La seconde phase a couvert le volet exécution budgétaire du secteur éducation. La collecte des données a eu lieu en mars/avril 2004. Les travaux d'exploitation et d'analyse des résultats se sont poursuivis jusqu'en septembre 2004.

La méthodologie retenue pour appréhender les aspects liés à la satisfaction des bénéficiaires s'est appuyée sur les travaux de l'ECAM II réalisée en 2001 sur toute l'étendue du territoire national, auprès d'un échantillon représentatif d'environ 12.000 ménages.

Champ de l'enquête

L'enquête a couvert l'ensemble du pays. Pour les besoins de désagrégation de l'information, le territoire national a été découpé en douze zones d'enquête (ZE) ou strates à savoir, chacune des dix provinces, et les deux principales métropoles que sont Yaoundé et Douala.

Encadré 1 : Les limites du champ de l'enquête

Dans le cadre de la présente enquête, nous avons volontairement écarté du champ de l'étude les aspects relevant de la section "trésor" pour la simple raison du respect du principe de subsidiarité et afin d'éviter de reprendre des travaux récents. En s'inscrivant dans une logique de complémentarité, nous avons voulu mettre à profit les résultats des travaux existants et ne pas tomber dans un des travers qui nuisent à la qualité de la dépense publique : le double emploi. Parmi les rapports existants sur ces aspects, nous citons le rapport final de la première mission d'audits annuels des ministères de la Santé publique et de l'Education nationale, publié en mars 2003 et réalisée par le cabinet PROMAN.

Cette étude qui reste d'actualité a particulièrement effectué les audits sur les plans organisationnel, comptable et financier, informatique et le contrôle physique de la matérialité des dépenses des deux ministères suscités et qui font l'objet de notre étude. Le cabinet PROMAN a également formulé des recommandations sur la base des constats faits et a esquissé un projet de plan d'action.

Une autre étude réalisée par le cabinet Ernst & Young sur l'audit des procédures d'exécution et de contrôle des dépenses d'investissement public avait préalablement déblayé le terrain de l'examen du circuit budgétaire.

En ce qui concerne les établissements scolaires, nous avons aussi exclu du champ l'enseignement maternel, post primaire et supérieur. Pour les deux premiers niveaux exclus, c'est compte tenu de leur taux de couverture sur le territoire national. Pour l'enseignement supérieur, son statut et la réglementation y afférente ne permettent pas de l'inclure dans le champ de la présente étude.

Selon le niveau d'intervention considéré, l'unité d'enquête est un service central ou un service extérieur du MINEDUC et du MINETFOP (délégation provinciale ou départementale de l'Education Nationale, délégation provinciale de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, Inspection d'Arrondissement de l'Enseignement Primaire et Maternel), du MINFIB (Contrôle Provincial ou Départemental des Finances), du MINATD (sous préfecture jouant le rôle de contrôle des finances dans les arrondissements qui ne sont pas chefs lieux de départements) ou du Ministère des Affaires Economiques, de la Programmation et de l'Aménagement du Territoire (Délégation provinciale ou départementale). L'unité d'enquête est aussi un établissement scolaire primaire ou secondaire, impliqué d'une façon ou d'une autre comme maillon du circuit de la dépense publique.

Procédés de tirage de l'échantillon par type d'unité d'enquête

Le plan de sondage envisagé procède d'abord à une stratification du pays en 12 zones d'enquêtes : les 10 provinces du pays auxquelles il faut ajouter Yaoundé et Douala considérés comme des zones à part compte tenu de leur particularité sur les plans démographique, politique et économique. Le tirage de l'échantillon se fait indépendamment dans chaque zone ainsi définie et ce, pour tous les types d'unités d'enquête :

Les services extérieurs du Ministère de l'Education Nationale (ceux du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle n'ayant été opérationnels sur le terrain que vers la fin de

l'année 2003 et étant donc peu intéressants du point de vue du suivi budgétaire) que sont les délégations provinciales et départementales et les inspections d'arrondissement de l'enseignement primaire et maternel ; Les contrôles de finances aux niveaux provincial, départemental et dans les arrondissements ; Les établissements scolaires (publics ou privés) du primaire et ceux du secondaire en distinguant lorsque possible l'enseignement général de l'enseignement technique.

Le mode de sélection de l'échantillon mis en œuvre est un tirage aléatoire stratifié et à plusieurs degrés, consistant d'abord en un ou deux tirages aréolaires successifs (tirage d'un certain nombre de départements et/ou d'arrondissements) puis, au tirage aléatoire d'un certain nombre d'établissements scolaires de chaque type dans la liste obtenue pour chaque unité administrative précédemment retenue.

Etape 1 : Tirage au niveau provincial : les délégations provinciales du MINEDUC et les contrôles provinciaux des finances.

Dans chaque zone d'enquête hormis le Centre moins Yaoundé et le Littoral moins Douala existent une délégation provinciale de l'Education Nationale et une autre relevant de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle. On tire d'office chacune des délégations provinciales du MINEDUC, soit en tout 10 délégations provinciales.

De même, dans chaque province du pays existe un contrôle provincial des finances, excepté dans le Littoral où il y en a deux (l'un basé à Douala et l'autre à Nkongsamba). On retient d'office tous ces contrôles provinciaux des finances, soit 11 au total dans le pays.

Etape 2 : Tirage au niveau départemental : les délégations départementales du MINEDUC et les contrôles départementaux des finances

Dans chacune des 10 zones d'enquête autres que Yaoundé et Douala (qui ne comprennent qu'un seul département à retenir d'office), l'on tire au hasard 3 départements.

La délégation départementale et le contrôle départemental de l'éducation nationale de chacun de ces départements sont sélectionnés pour répondre à l'enquête. Cela fait au total 32 unités à enquêter de chaque type à ce niveau.

Etape 3 : Tirage au niveau des arrondissements : les inspections de l'enseignement primaire et maternel (IAPEM) et les contrôles de finances d'arrondissement qui sont assurés par les services financiers des sous-préfectures

Dans chaque département précédemment sélectionné, on tire un certain nombre d'arrondissements (en moyenne deux ou trois). Si ce département comprend plus d'un arrondissement qui a été précédemment retenu dans le volet santé de cette enquête sur le suivi des dépenses publiques, l'on reconduit ces arrondissements avec les mêmes probabilités de tirages qu'au volet santé. S'il comprend moins de deux arrondissements ayant fait l'objet du volet précédent, l'on en choisit un ou deux autres selon leur densité en infrastructures scolaires pour compléter le nombre total d'arrondissements retenus dans le département.

Dans chaque arrondissement sélectionné, on retient d'office l'inspection d'arrondissement de l'enseignement primaire et maternel (IAPEM), et le contrôle des finances d'arrondissement lorsque ceux-ci ne sont pas chef lieux d'un département.

Etape 4 : Tirage des établissements scolaires du primaire et du secondaire

Dans chaque unité administrative, les établissements scolaires du primaire et du secondaire sont d'abord

stratifiés selon les critères suivants :

- le niveau (primaire ou secondaire) ;
- le type d'enseignement (général ou technique) et ;
- l'ordre d'enseignement (public ou privé, que ce soit privé laïc, catholique, protestant, islamique ou autre) ;
- la proximité ou non par rapport aux zones du volet bénéficiaires-ménages de cette enquête ; c'est à dire la situation à ± 5 km en moyenne des ménages enquêtés dans une zone de dénombrement (ZD) dans le volet Santé.

Etant donné qu'il n'existe pas d'enseignement technique et professionnel au niveau du primaire, les deux premiers critères de stratification permettent de définir les trois strates suivantes :

1. les écoles primaires ;
2. les établissements secondaires généraux ; et
3. les établissements secondaires techniques.

La prise en compte de l'ordre d'enseignement va permettre de subdiviser chacune de ces strates en deux sous-strates : les établissements publics et ceux relevant du secteur privé.

Chaque groupe comprenant d'une part les établissements proches d'au moins une ZD des bénéficiaires ménages du volet I sur la santé et des établissements tirés au hasard dans le reste du groupe.

Le tirage des établissements scolaires dans chaque arrondissement se fait au hasard et indépendamment dans chaque sous-strate ainsi définie, ceci après avoir fixé des quotas variables d'établissements échantillons à tirer parmi les établissements proches d'au moins une ZD des bénéficiaires ménages du volet I sur la santé et des établissements tirés au hasard dans le reste du groupe. Le fait de fixer des quotas de l'échantillon à choisir dans chacune de ces catégorie d'établissements, en privilégiant les établissements proches des ZD du volet bénéficiaires ménages, permet d'une part de faire, en cas de besoin, un rapprochement entre les appréciations des ménages bénéficiaires et les informations collectées dans ces établissements, et d'autre part de tirer profit des contacts antérieurs (administratifs notamment) et de la connaissance préalable du terrain par le personnel d'enquête.

S'étant fixé le nombre total d'établissements scolaires à enquêter dans chaque sous-strate au niveau de chaque province, on les répartit ensuite entre les départements sélectionnés, puis entre les arrondissements retenus dans chaque département.

On a la répartition suivante de l'échantillon des établissements scolaires par province ainsi que les moyennes par département.

Tableau 1 : Nombre d'établissements tirés par ordre d'enseignement et par niveau dans chaque zone

	Nombre total tiré par zone			Nombre moyen par département		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Primaire	42	18	60	14	6	20
Secondaire	24	12	36	8	4	12
dont Secondaire général	18	9	27	6	3	9
Secondaire technique	6	3	9	2	1	3
Total	66	30	96	22	10	32

Il convient de signaler qu'en cas d'insuffisance des établissements secondaires techniques privés dans un département, on en a tiré parmi le groupe dit d'établissements secondaires privés polyvalents (comprenant à la fois l'enseignement général et l'enseignement technique privés) pour compléter l'échantillon.

Tableau 2 : Répartition des unités d'enquête par type et par zone

Zone d'enquête	Services ext. MINEDUC	Contrôle des finances	Ecoles primaires	Etablissements sec. généraux	Etablissements sec. techniques	Ensemble
Douala	7	7	60	27	9	110
Yaoundé	7	7	60	27	9	110
Adamaoua	10	7	60	27	9	113
Centre	10	7	60	27	9	113
Est	11	8	60	27	9	115
Extrême-Nord	10	8	60	27	9	114
Littoral	11	9	60	27	9	116
Nord	11	8	60	27	9	115
Nord-Ouest	11	9	60	27	9	116
Ouest	12	10	60	27	9	118
Sud	11	9	60	27	9	116
Sud-Ouest	12	9	60	27	9	117
Total	123	98	720	324	108	1373

CHAPITRE 2 : ORGANISATION DU SYSTEME EDUCATIF NATIONAL AU CAMEROUN

2.1 Contexte de développement du Secteur Educatif

Contexte démographique

Le taux de croissance annuel de la population est de l'ordre de 2,9% depuis le dernier Recensement Général de la Population de l'Habitat de 1987. Les dernières estimations évaluent la population totale en 2003 à plus de 16 millions d'habitants. Hormis les grandes métropoles, des zones de faible peuplement occupant la majeure partie du territoire national contrastent avec des zones à très forte concentration humaine des hautes terres de l'Extrêmes Nord et de l'Ouest.

La population est essentiellement jeune : 16% a moins de cinq (05) ans, alors que 27% et 55% ont respectivement entre 5-14 ans (tranche d'âge scolarisable) et moins de 20 ans ; seuls 5% de la population a plus de 60 ans et la tranche d'âge potentiellement active (15-49 ans) représente 59%.

Cette structure présage donc d'une demande scolaire potentielle élevée au Cameroun.

La nouvelle stratégie de développement du système éducatif national

Le gouvernement a adopté, en octobre 2000, une stratégie sectorielle de l'éducation qui vise à atteindre les objectifs de développement du millénaire (ODM), en particulier de porter le taux d'accès et le taux d'achèvement du primaire à 100% en 2015 et l'indice de parité fille /garçon établi à 1 à la même échéance.

Tableau 3 : Objectifs du développement du millénaire dans l'éducation

(%)

ODM	Indicateurs de mesure des progrès	Situation actuelle		Objectifs à atteindre	
		Niveau	Année	Niveau	Horizon
Assurer une éducation primaire pour tous	Taux net de scolarisation à l'école primaire (6-11 ans)	75,5	2001	100	2015
	Taux d'accès à l'école primaire	90	2000	100	
	Taux d'achèvement à l'école primaire	56	2003	100	
Promouvoir l'égalité des sexes	Indice de parité filles /garçons	85	2000	100	2015
	Indice de parité filles/garçons au niveau secondaire	81,5	2000	100	2015
	▪ Secondaire général	87,5		100	
	▪ Secondaire technique	61,7		100	

Source : MINEDUC, Stratégie Sectorielle, 2000

Les autorités ont adopté, en octobre 2000, une stratégie sectorielle de l'éducation qui s'articule autour de (i) l'universalisation de l'enseignement primaire, (ii) l'amélioration de l'accès et de l'équité dans les autres niveaux d'enseignement, (iii) l'amélioration de la qualité et de la pertinence des enseignements dispensés et (iv) l'amélioration de la gestion et de la gouvernance.

Cette stratégie vise à atteindre les objectifs suivants (i) élargir l'accès à l'éducation tout en corrigeant les disparités, (ii) accroître la qualité de l'offre d'éducation, (iii) développer un partenariat efficace avec le secteur privé et la société civile, et (iv) améliorer la gestion et la gouvernance du système éducatif.

L'enseignement primaire : Dans l'optique d'universalisation de ce niveau d'enseignement, le Gouvernement prendra des mesures en vue d'accroître l'offre et de stimuler la demande d'éducation, en particulier celle des filles à travers (i) la construction et la réhabilitation de locaux scolaires et (ii) le recrutement et la formation continue des enseignants. Le Gouvernement encouragera par ailleurs l'inscription à l'école de tous les enfants en âge scolaire et mettra en place, en collaboration avec certains partenaires au développement (UNICEF, UNESCO, ONG, etc.), un dispositif de sensibilisation et d'information des parents et des communautés sur les bienfaits de l'éducation de tous les enfants, en liaison notamment avec la lutte contre la pauvreté.

L'enseignement secondaire général : les principales mesures qui seront prises portent sur le développement des structures d'accueil et le recrutement d'enseignants en nombre suffisant. Ces mesures permettront (i) d'accroître les effectifs des nouveaux entrants dans le premier cycle et (ii) de renforcer le partenariat avec le secteur privé, notamment en ce qui concerne l'augmentation des structures d'accueil et l'amélioration de la gestion des établissements privés, dans le cadre de la nouvelle loi en cours d'élaboration sur cet ordre d'enseignement.

Réduire les déperditions scolaires, améliorer la qualité de l'enseignement pédagogique et réviser les programmes d'enseignement

Ces politiques concernent entre autre la réduction des taux de redoublement et des taux de transition du cycle primaire au secondaire. L'objectif fixé est de ramener ce taux, dans un délai aussi rapproché que possible, au seuil de 10% à chacun des niveaux d'enseignement (contre en moyenne 25% dans le cycle primaire, 21% dans le premier cycle secondaire et 31% dans le second cycle secondaire). Ceci suppose la mise en œuvre de politiques volontaristes aussi bien dans le domaine administratif que pédagogique.

L'enseignement technique et professionnel. En août 2002, un Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle a été créé et travaille à l'élaboration d'une stratégie sectorielle afin de mettre en place une politique nationale de l'enseignement technique et de la formation professionnelle. Ses missions essentielles consistent à :

- réaliser, en complément de la carte scolaire, une cartographie des opportunités existantes d'investissement dans le capital humain en fonction des potentiels avérés pour l'insertion socioprofessionnelle ;
- créer des établissements d'enseignement technique et professionnel pilotes spécifiques par zone écologique, dans l'optique de tirer partie des opportunités offertes par le milieu ;
- réexaminer la stratégie d'octroi des diplômes de formation, dans la perspective d'un partenariat avec les corporations professionnelles et les chambres des métiers ;
- restructurer les sections artisanales rurales/sections ménagères (SAR/SM) en vue de faciliter l'émergence d'un vivier d'entrepreneurs ruraux et limiter l'exode rural ;
- réaménager les programmes et les filières de formation en collaboration avec les milieux socioprofessionnels, la société civile et les partenaires nationaux et étrangers ;

- élaborer et mettre en œuvre un plan de formation et de perfectionnement des personnels et des travailleurs ;
- réaliser des études sur les besoins en formation du marché de l'emploi ;
- renforcer les capacités des structures existantes en équipant les ateliers des établissements d'enseignement technique et des centres de formation professionnelle ;
- moderniser l'enseignement technique et la formation professionnelle à travers la création des structures de formation performantes et adaptées aux besoins des régions ;
- sensibiliser les populations au moyen de techniques diverses, y compris l'information, l'éducation et la communication (IEC), sur le rôle et l'importance de l'enseignement technique et la formation professionnelle dans le souci de faire reculer la perception peu valorisante des populations sur la qualification des techniciens.

Un partenariat efficace qui se traduit déjà dans la gestion des établissements scolaires, sera davantage développé, notamment dans le domaine de l'enseignement technique, technologique et professionnel, et le développement de l'enseignement privé. A cet effet, le Gouvernement mènera une campagne de sensibilisation, d'information et de formation auprès des différents partenaires (parents d'élèves, collectivités locales, ONG, confessions religieuses, syndicats, promoteurs privés, associations de développement, bailleurs de fonds, etc.), en vue d'aboutir à une plate-forme codifiant la participation de chacun de ces partenaires aux projets d'écoles et/ou d'établissements dans le cadre des conseils d'école et d'établissement.

Le Gouvernement exploitera au mieux les atouts de l'implantation des établissements privés sur l'ensemble du territoire national, pour y renforcer l'accès et l'équité et y assurer l'amélioration de la qualité et de la pertinence des enseignements pour tous. A cet effet, il renforcera la coopération déjà existante avec les promoteurs privés d'activités scolaires et de formation. Les axes stratégiques de cette coopération porteront sur (i) la simplification des procédures de création et d'ouverture des établissements scolaires privés, (ii) la fixation des taux d'écolage à la portée des parents, (iii) l'incitation à la création d'établissements scolaires privés en zones rurales et (iv) l'élargissement du champ d'intervention de l'Etat par des appuis multiformes allant des subventions à l'affectation, dans les établissements privés, d'enseignants du public en passant par l'amélioration des infrastructures.

Gestion et gouvernance. Une attention particulière sera accordée à la promotion de la gouvernance dans le secteur éducatif, à travers notamment la déconcentration/décentralisation de la gestion des ressources, la gestion participative, la maîtrise des coûts et le renforcement des capacités institutionnelles du secteur de l'éducation. A cet effet, des textes y relatifs ont été pris par les autorités compétentes. Ils portent sur (i) l'instauration d'une administration de postes de travail, (ii) le transfert de la gestion des carrières des personnels enseignants et des enseignants d'éducation physique et sportive du ministère de la Fonction Publique au ministère de l'Education Nationale, (iii) l'amélioration du système d'information du ministère de l'Education Nationale par l'élaboration de la carte scolaire et la production régulière d'un annuaire statistique du secteur de l'éducation, (iv) l'introduction des cours de statistique et de tenue des registres scolaires dans

les programmes de formation des enseignants, (v) l'institution de la production régulière des tableaux de bord statistiques à tous les niveaux du système éducatif, (vi) la facilitation de l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication dans le système éducatif et (vii) le renforcement des structures de contrôle et d'évaluation du ministère de l'Education Nationale.

Sensibilisation pour l'accès à l'éducation

A ce jour, la mise en place d'un dispositif d'information et de sensibilisation sur les bienfaits de l'éducation des enfants a été entreprise en direction de la communauté éducative, des autorités religieuses, traditionnelles, politiques et administratives en collaboration avec l'UNICEF, l'UNESCO et certaines ONG.

En prévision de l'accroissement attendu de la demande d'éducation consécutive à ces actions de sensibilisation combinée à la suppression des frais exigibles au niveau primaire, un vaste programme de construction de nouvelles salles de classe et de réhabilitation des écoles délabrées a été engagé depuis l'exercice budgétaire 2000/2001. Ainsi, 1 313 salles de classe ont été construites en 2000/2001 dont 1 117 dans le primaire et 196 dans le secondaire général. En 2001/2002, 986 autres salles de classe ont été construites dont 885 dans l'enseignement primaire et 101 dans le secondaire général. Les constructions non encore réceptionnées de la période transitoire 2002 et de l'année 2003 portent sur 2 364 salles de classe dont 2 276 destinées à l'enseignement primaire et 88 à l'enseignement secondaire général.

Amélioration de la qualité de l'enseignement

Au registre de l'amélioration de la qualité des enseignements, il a été procédé en 2003 à la distribution des livres scolaires essentiels aux élèves des écoles primaires des zones d'éducatons prioritaires. Cette opération de distribution a porté sur 1.183.285 manuels scolaires pour un coût total de 2.030.685.784 Fcfa.

D'autre part, l'effectif des personnels enseignants dans le cycle primaire a été accru en août 2003 avec le recrutement de 1260 instituteurs vacataires suivi de 3576 autres recrutés en décembre de la même année. Il reste entendu que les recrutements d'enseignants dans le cycle secondaire se poursuivent normalement comme par le passé par l'intégration systématique dans la Fonction publique des élèves issues des écoles normales.

Appui à l'enseignement privé

Pour ressortir la situation de la dette de l'enseignement privé auprès de la CNPS, du Fisc et autres, un premier appel d'offres a été lancé pour la réalisation de l'audit des organisations catholique et protestante. La réception en décembre 2003 du rapport jugé satisfaisant a motivé le lancement en cours de la deuxième phase de cet appel d'offres visant à auditer les deux autres organisations (Islamique et Laïque).

Parallèlement, des négociations sont assez avancées avec la coopération française pour la réalisation dans le cadre du C2D d'une étude concernant l'apurement des dettes croisées de cet ordre d'enseignement, et la définition des modalités de contractualisation des acteurs du sous-secteur enseignement privé. Par ailleurs, les appuis du gouvernement à ces partenaires incontournables du système éducatif camerounais ont connu un coup de pouce avec la reprise de l'octroi et du paiement régulier depuis 1996 des subventions servant à

compléter le salaire des enseignants permanents et autorisés. Ces subventions ont porté sur un montant de 4 milliards en 2003.

Décentralisation

Avec la signature et l'application du décret n°2002/004 du 4 janvier 2002 portant organisation du MINEDUC, la mise en œuvre de la déconcentration/décentralisation de la gestion du personnel de l'éducation est désormais effective. Les articles 105 et 121 dudit décret stipulent notamment que les compétences relatives à la gestion des ressources humaines et financières, aux examens et à la planification sont transférées aux niveaux provincial et départemental. L'aboutissement des travaux de recensement du personnel en cours dans le cadre du projet SIGIPES marque le début du processus au sein du MINETFOP.

Depuis le 24 août 2002, la conception et la mise en œuvre des politiques éducatives reposent sur ces deux ministères : Le ministère de l'Éducation Nationale (qui a donc gardé l'appellation de l'ancienne structure) et le Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle.

2.2 Organisation du secteur éducatif camerounais

Outre le Ministère de l'Enseignement Supérieur, exclu de notre champ d'étude, le système éducatif camerounais regroupe principalement deux entités : le Ministère de l'Éducation Nationale et le Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle.

2.2.1 Le Ministère de l'Éducation Nationale

Le Ministère de l'Éducation Nationale est chargé de l'organisation et du fonctionnement de l'enseignement secondaire général ; de l'organisation, du fonctionnement et du contrôle de l'enseignement primaire, maternel, normal public et privé ainsi que de la conception des programmes d'études et de la recherche des méthodes de cet enseignement ; de la formation morale, civique et intellectuelle des élèves des cycles maternel, primaire et secondaire général ; de la liaison avec l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO).

Pour l'accomplissement de ses missions, le Ministère de l'Éducation Nationale dispose d'une administration centrale, des services extérieurs et des organes consultatifs.

i) L'administration centrale

L'administration centrale comprend le secrétariat général, les directions liées à l'enseignement et aux examens, une division chargée des projets et de la coopération et une autre chargée de la planification et de l'orientation scolaire.

Le secrétariat général coordonne l'action des services centraux et extérieurs. Les différentes directions sont chargées de la coordination administrative des établissements publics et privés ainsi que les études relatives à leur besoin. La division de la planification et de l'orientation scolaire s'occupe de la formulation des objectifs et des orientations stratégiques à moyen et à long termes et la division des projets et de la coopération s'occupe des études architecturales liées aux projets relatifs à l'éducation.

ii) Les Services Extérieurs

Les Services extérieurs du Ministère de l'Éducation Nationale comprend :

- les Délégations Provinciales de l'Education Nationale ;
- les Délégations Départementales de l'éducation nationale ;
- les Inspections d'Arrondissement ou de District de l'Enseignement Primaire et Maternel ;
- Les Etablissements Scolaires.

- **La Délégation Provinciale de l'Education Nationale**

La Délégation provinciale de l'Education Nationale couvre les limites territoriales de la province. Placée sous l'autorité d'un Délégué Provincial, elle est investie d'une mission permanente et générale d'information, de coordination pédagogique, de synthèse et de gestion administrative de l'ensemble du personnel et des structures de la Province relevant du Ministère.

- **La Délégation Départementale de l'Education Nationale**

La Délégation Départementale suit les limites des circonscriptions administratives. Elle est dirigée par un Délégué Départemental. Elle est chargée d'une mission permanente et générale de synthèse, d'information et de coordination pédagogique et administrative.

- **L'Inspection d'Arrondissement (ou de District) de l'Enseignement Primaire et Maternel**

Placée sous l'autorité d'un Inspecteur d'Arrondissement ou de District, l'Inspection d'Arrondissement ou de District est responsable de la gestion et du fonctionnement des établissements de l'enseignement primaire et maternel dans son arrondissement ou district. Ainsi il est chargé entre autre de l'identification et de la formulation des besoins en écoles et en personnel, de la tenue de la carte scolaire et du fichier du personnel de son Arrondissement ou de son District.

- **Les établissements scolaires**

Les établissements publics d'enseignement primaire, maternel, normal, secondaire général sont classés selon les catégories suivantes :

- 1^{ère} catégorie : Les écoles Normales d'Instituteurs de l'Enseignement Général ; Les lycées d'Enseignement Général.
- 2^{ème} catégorie : Les collèges d'Enseignement Secondaire Général ;
- 3^{ème} Catégorie : Les Ecoles Primaires et Maternelles.

Le statut, l'organisation et le fonctionnement des établissements d'enseignement secondaire général et des écoles normales d'instituteurs de l'enseignement général sont fixés par arrêté du Premier Ministre.

Le statut, l'organisation et le fonctionnement des écoles primaires et maternelles, sont fixés par arrêté du Ministre de l'Education Nationale.

3 Le Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle

Le Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle est quant à lui chargé : de la définition de la politique en matière d'enseignement technique et professionnel ainsi que de la détermination des orientations et du soutien des actions en vue du développement de la formation professionnelle ; de l'organisation et du fonctionnement de l'enseignement technique et professionnel ; du contrôle des

programmes d'études et de la recherche des méthodes de l'enseignement technique ; du suivi des actions de formation professionnelle des travailleurs ; de la coordination et de la gestion des programmes de formation professionnelle ; de la formation civique des élèves de l'enseignement technique ; du contrôle des établissements techniques ; de la gestion des agents publics en service au Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle.

Pour l'accomplissement de ses missions, le Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle dispose d'une Administration Centrale et de Services Extérieurs.

i) L'administration centrale

L'administration centrale comprend le secrétariat général, les directions liées à l'enseignement, à la formation professionnelle et aux examens, une division chargée des projets et de la coopération et un autre chargé de la planification et de l'orientation scolaire et professionnelle.

Le secrétariat général coordonne l'action des services centraux et extérieurs. Les différentes directions sont chargées de la coordination administrative et du contrôle des établissements publics et privés ainsi que les études relatives à leur besoin. La division de la planification et de l'orientation scolaire et professionnelle s'occupe de la formulation des objectifs et des orientations stratégiques à moyen et à long termes visant à favoriser le développement de l'enseignement technique et de la formation professionnelle. La division des projets et de la coopération s'occupe de la liaison avec les universités et les écoles ainsi que de l'étude, de la préparation et de la gestion des projets.

ii) Les services Extérieurs

Les Services Extérieurs du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle comprennent :

- les Délégations Provinciales de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle;
- les Délégations Départementales de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle;
- Les Ecoles Normales Publiques d'Instituteurs de l'Enseignement Technique;
- Les Etablissement scolaires ;
- Les Centres et Instituts publics de Formation Professionnelle et d'Apprentissage

• La Délégation Provinciale de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle

La Délégation Provinciale de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle est investie d'une mission permanente et générale d'information, de coordination pédagogique, de synthèse et de gestion administrative de l'ensemble du personnel et des structures de la Province relevant du Ministère. Elle est dirigée par un Délégué Provincial.

• La Délégation Départementale de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle

Placée sous l'autorité d'un Délégué Départemental, elle est chargée d'une mission permanente et générale d'information, de coordination pédagogique, de synthèse et de gestion administrative.

- **Les Etablissements Scolaires et de Formation Professionnelle Publics.**

Les établissements publics post primaire, normal, d'enseignement technique, de formation professionnelle et d'apprentissage sont classées selon les catégories suivantes :

- 1^{ère} catégorie : Les écoles Normales d'Instituteurs de l'Enseignement Technique ; Les Lycées d'Enseignement Technique ; les Lycées Professionnels.
- 2^{ème} catégorie : Les Collèges d'Enseignement Technique ; les Centres et Organismes Publics de Formation Professionnelle et d'Apprentissage.
- 3^{ème} Catégorie : Les Sections Artisanales Rurales et les Sections Ménagères.

Tableau 4 : Synthèse Du Système Educatif National – Enseignement Primaire- En 2002/2003

PROVINCE	Effectifs d'élèves			Effectifs d'enseignants			Nombre d'établissements Scolaire			Nombre de salles de classes		
	Public	Privé	Ensemble	Hommes	Femmes	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Adamaoua	106 138	11 444	117 582	1 270	393	1 663	397	80	477	1 343	234	1 577
Centre	377 527	125 528	503 055	4 360	3 879	8 239	1 455	529	1 984	7 358	3 471	10 829
Extrême-Nord	370 316	48 860	419 176	7 882	508	8 390	1 080	283	1 363	4 226	816	5 042
Est	117 995	17 158	135 153	1 574	691	2 265	552	70	622	1 995	305	2 300
Littoral	159 138	170 257	329 395	4 003	3 359	7 362	592	619	1 211	3 496	4 428	7 924
Nord	194 099	19 645	213 744	2 352	340	2 692	556	111	667	2 338	337	2 675
Nord-Ouest	224 513	108 988	333 501	2 708	1 789	4 497	750	484	1 234	3 397	2 585	5 982
Ouest	345 579	83 239	428 818	5 062	2 470	7 532	1 032	402	1 434	5 832	1 957	7 789
Sud	98 315	10 199	108 514	1 896	932	2 828	666	57	723	2 494	232	2 726
Sud-Ouest	148 466	61 119	209 585	1 859	1 715	3 574	614	190	804	2 851	1 420	4 271
Total	2 142 086	656 437	2 798 523	32 966	16 076	49 042	7 694	2 825	10 519	35 330	234	51 115

Source : carte scolaire 2003

Tableau 5 : Synthèse du Système Educatif National -Enseignement Secondaire Général- en 2002/2003

Province	Effectifs d'élèves			Redoublants			Effectifs d'enseignants		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Homme	Femme	Total
Adamaoua	11 790	6 686	18 476	1 807	1 089	2 896	474	96	570
Centre	89 710	87 215	176 925	18 290	17 648	35 938	5 489	2 759	8 248
Extrême-Nord	35 177	8 965	44 142	4 900	1 405	6 305	622	56	678
Est	6 918	5 267	12 185	1 529	991	2 520	291	71	362
Littoral	72 542	74 436	146 978	11 954	12 699	24 653	4 830	1 780	6 610
Nord	17 168	6 818	23 986	2 963	1 331	4 294	450	79	529
Nord-Ouest	32 719	35 467	68 186	3 529	4 297	7 826	2 556	1 020	3 576
Ouest	53 089	51 375	104 464	10 422	10 166	20 588	3 191	702	3 893
Sud	17 614	13 958	31 572	4 121	3 266	7 387	881	213	1 094
Sud-Ouest	21 172	21 043	42 215	2 765	3 073	5 838	1 418	617	2 035
Total	357 899	311 230	669 129	62 280	55 965	118 245	20 202	7 393	27 595

Source : carte scolaire 2003

Tableau 6 : Effectifs des établissements de l'enseignement secondaire général par ordre d'enseignement et par sous-système en 2002/2003

Province	Ordre d'enseignement			Sous-système		
	Public	Privé	Total	Anglophone	Francophone	Total
Adamaoua	5	32	37	2	35	37
Centre		121	253	10	243	253
Est	24	3132	27	3	24	27
Extrême-Nord	67	11	78	1	77	78
Littoral	73	137	210	13	197	210
Nord	27	9	36	2	34	36
Nord-Ouest	65	65	130	123	7	130
Ouest	108	55	163	5	158	163
Sud	63	13	76	2	74	76
Sud-Ouest	66	30	96	85	11	96
Ensemble	657	449	1106	246	860	1106

Source : carte scolaire 2003

Tableau 7 : Synthèse du système éducatif national - enseignement secondaire technique - en 2002/2003

Province	Effectifs d'élèves			Redoublants		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
Adamaoua	1 506	616	2 122	448	131	579
Centre	24 208	18 125	42 333	5 597	5 232	10 829
Extrême-Nord	2 316	1 361	3 677	471	164	635
Est	1 534	697	2 231	355	133	488
Littoral	19 126	17 222	36 348	6 632	5 581	12 213
Nord	2 991	1 444	4 435	496	272	768
Nord-Ouest	7 590	5 012	12 602	1 066	775	1 841
Ouest	13 739	7 985	21 724	3 174	1 887	5 061
Sud	5 150	3 235	8 385	917	587	1 504
Sud-Ouest	2 368	819	3 187	412	144	556
Total	80 528	56 516	137 044	19 568	14 906	34 474

Source : carte scolaire 2003

CHAPITRE 3 : CIRCUIT ET TRAÇABILITE DE LA DEPENSE PUBLIQUE DANS LE SECTEUR DE L'EDUCATION

3.1 Aperçu général

En 1995, le Gouvernement camerounais avait adhéré à l'initiative 20/20 du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social tenu à Copenhague. L'Initiative 20/20 adoptée demande qu'en moyenne 20% du budget national des pays en développement et 20% de l'aide publique au développement soient alloués aux services sociaux de base.

Le Ministère de l'Education Nationale (MINEDUC), en 2001/2002 était encore en charge de l'enseignement général et de l'enseignement technique et professionnel. La part du budget accordée à ce ministère pour son fonctionnement au cours de cet exercice était d'environ 27,88% du budget total des ministères. Les reformes engagées par le Gouvernement dans le secteur de l'éducation en vue d'assurer la formation d'un capital humain compétitif à eu pour conséquence la création en août 2002 du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation professionnel (MINETFOP). Ainsi en 2003, la part du budget de fonctionnement du MINEDUC est évaluée à 21,86% alors que celle du MINETFOP est estimée à 3,47%.

Le financement de l'éducation par les fonds PPTTE a effectivement démarré à partir de l'exercice 2003 ; un montant global de 17 620 millions de franc CFA a été alloué au MINEDUC soit environ 10% de budget total de fonctionnement. Le MINETFOP quant à lui a reçu 1 380 millions de franc CFA soit environ 5% de son budget de fonctionnement.

Tableau 8 : Dotation budgétaire en millions de Fcfa

Rubriques	2001/2002	2003		
	MINEDUC	MINEDUC	MINETFOP	TOTAL
Budget de fonctionnement	173 515	176 385	27 991	204 376
Budget d'investissement	24 465	15 500	6 000	21 500
Total budget national	197 980	191 885	33 991	225 876
Ratio en % du budget national	12,81	12,72	2,25	15
Ressources PPTTE	//	17 620	1 380	19 000
Total ressources	197 980	209 505	35 371	244 876

Source : MINFIB / Loi des Finances

Il est donc important pour le Gouvernement de maîtriser le circuit de la dépense publique dans ce secteur, étant entendu que c'est à travers une dépense publique de qualité que les objectifs en matière d'éducation seront en grande partie atteints. Pour ce faire, il convient d'établir la traçabilité des dépenses publiques, à travers la décomposition de la chaîne des dépenses publiques en maillons.

Dans ce chapitre sont présentés 1°) les principaux intervenants dans le circuit emprunté par la dépense publique dans le secteur de l'éducation, 2°) les différents actes et opérations de l'exécution de la dépense, et 3°) les résultats sur la traçabilité des dépenses effectuées.

Si les deux premiers points sont quasi communs à l'ensemble des administrations publiques (voir rapport Santé), la troisième partie de ce chapitre ressort de façon spécifique les résultats du secteur Education.

3.2 Les intervenants du circuit de la dépense publique dans le secteur éducation

3.2.1 L'ordonnateur principal

L'ordonnance 62/OF/4 du 7 février 1962 réglant le mode de présentation, les conditions d'exécution du budget, de ses recettes, de ses dépenses et de toutes les opérations s'y rapportant fait reposer la gestion budgétaire sur le principe de l'ordonnateur principal unique, même si elle prévoit la possibilité de désigner des ordonnateurs secondaires ou délégués. Au Cameroun et dans le principe, l'ordonnateur principal du budget de l'Etat est le Ministre en charge des finances. Cependant on relève dans les faits que l'ordonnateur du budget de fonctionnement est le ministre des finances et du budget (MINFIB) et l'ordonnateur principal du budget d'investissement public est le ministre des affaires économiques, de la programmation et de l'aménagement du territoire (MINEPAT).

3.2.2 Les gestionnaires de crédits

Le décret n°67-DF-211 du 16 mai 1967 portant aménagement de la législation financière, s'appuyant sur des dispositions de l'ordonnance susmentionnée, a institué des gestionnaires de crédits. Il s'agit de tous les responsables centraux et extérieurs ayant une délégation de signature les habilitant à ordonner des bons d'engagement (ou bons de commande) sur un quota bien défini des ressources budgétaires.

3.2.3 Les commissions de passation des marchés

Dans la réglementation actuellement en vigueur, chaque administration ou institution, en tant que démembrement de l'Etat est doté d'une commission des marchés. Pour les crédits déconcentrés, des commissions provinciales et départementales ont été instituées. En effet, toute dépense d'un montant supérieur ou égal à 5 millions de FCFA doit faire l'objet d'un appel à la concurrence afin de déterminer l'adjudicataire.

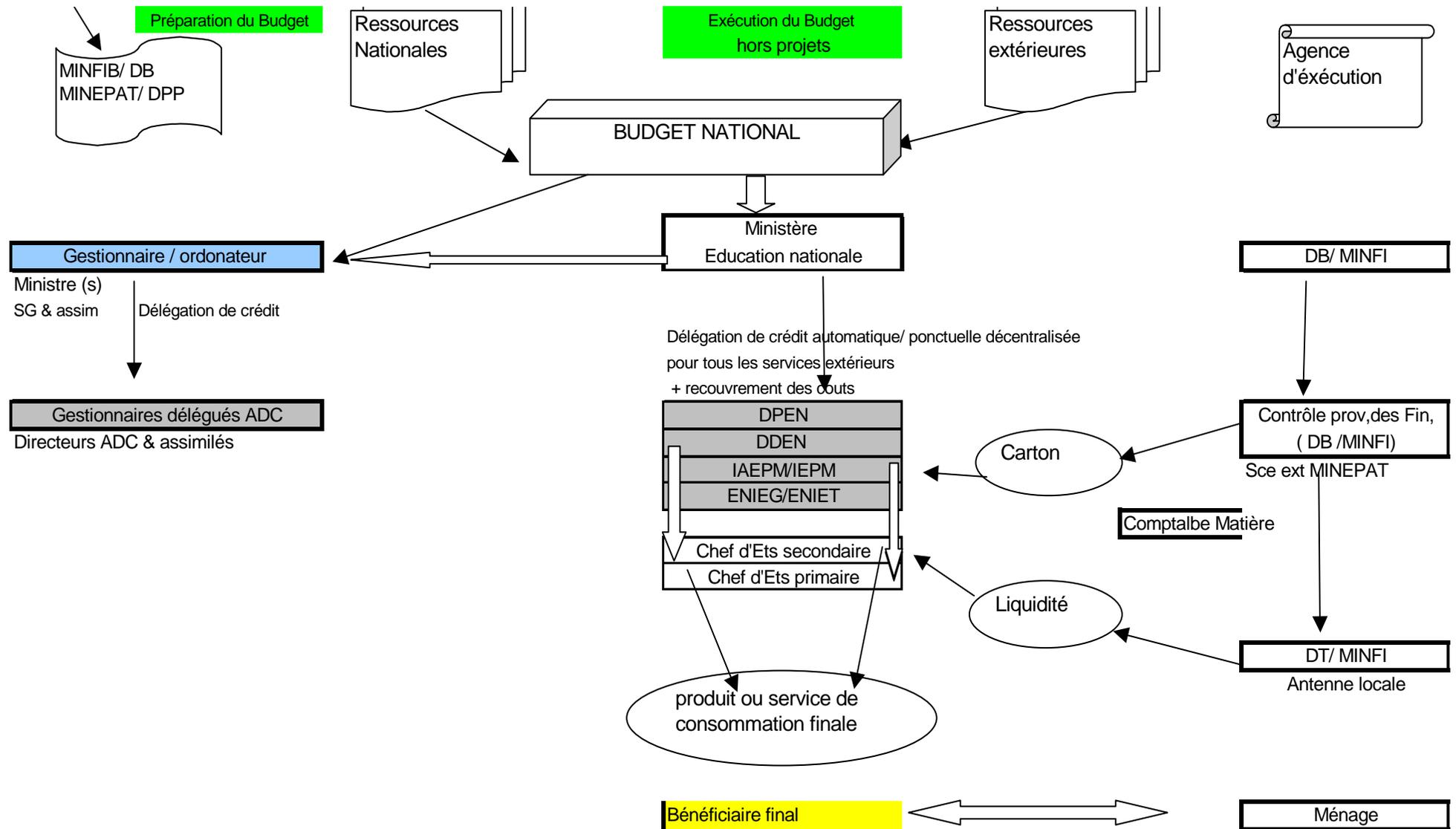
3.2.4 Les contrôleurs des finances

Les contrôles financiers relèvent hiérarchiquement du Ministère des Finances et du Budget et s'exercent en son nom à l'intérieur des départements dépensiers. Ils font partie du contrôle interne. En tant que services extérieurs de la Direction du Budget, ils sont présents dans chaque structure chargée de la gestion des fonds publics.

Sur le plan géographique, tous les services extérieurs du Ministère de l'éducation nationale (MINEDUC) et même des autres départements ministériels sont rattachés à des contrôles (provincial ou départemental) des finances. C'est par ces derniers que transitent les cartons à destination des gestionnaires de crédits de leurs zones de compétence.

Réglementairement, le contrôleur financier veille à la régularité et à la conformité des dépenses. Il est habilité, sans pouvoir juger de l'opportunité de la dépense, à rejeter tout dossier ou toute pièce de dépense ne respectant pas les autorisations budgétaires et/ou la réglementation.

CIRCUIT DE LA DEPENSE, UNE VISION SYNOPTIQUE



3.2.5 Les services du MINEPAT

Ceux-ci n'interviennent qu'en ce qui concerne le budget d'investissement. En effet, les cartons portant sur le BIP sont édités comme tous les autres cartons par la Direction du Budget du MINFIB. Ils sont remis au MINEPAT qui en assure la ventilation conformément à ce qui figure dans le Journal des projets. De même, au moment de l'exécution d'une dépense d'investissement, une étape supplémentaire de contrôle et de visa de conformité des bons d'engagement (BE) et des liquidations est assurée par les services (centraux et extérieurs) du MINEPAT.

3.2.6 La Direction du Budget du MINFI

Elle est en amont du processus d'exécution budgétaire, puisque c'est elle qui édite toutes les autorisations de crédits (cartons) conformément aux dotations de chaque structure. Après le visa de régularité des contrôleurs financiers, c'est elle qui se charge du traitement des bons d'engagements avant de passer le relais aux services du Trésor pour le paiement.

3.2.7 Les comptables matières

Dans le schéma de référence, la comptabilité matières permet d'assurer la bonne gestion (conservation et traçabilité) des biens de toute nature et notamment les biens fongibles ayant une valeur commerciale acquis sur fonds publics. Elle repose donc sur l'identification et la localisation des biens (le marquage et la prise en inventaire) et sur des procédures rigoureuses d'affectation, de mise en consommation ou de mise en réforme.

3.2.8 Les autres intervenants

a) Les services de la Direction du Trésor (T.P.G, Receveurs des finances, Percepteurs)

Ces acteurs sont au bout de la chaîne des dépenses puisqu'ils sont chargés de la liquidation financière des titres émis au bénéfice des créanciers de l'Etat.

b) Les fournisseurs /prestataires de services

Ils ne sont pas à proprement parlé un maillon de la chaîne des dépenses, mais leur rôle transversal est déterminant. C'est eux en effet qui assurent la prestation des services ou la livraison des produits objet de la dépense publique et qui sont nécessaires au bon fonctionnement des services publics.

3.3 Les actes de gestion de la dépense

3.3.1 La mise en exécution du budget et l'ouverture des crédits

Après adoption officielle du budget par l'Assemblée Nationale, le MINFIB ouvre les crédits inscrits au budget et délègue à chaque ordonnateur secondaire les crédits dont bénéficie son département. Cette information (transmise aux comptables pour qu'ils soient en mesure d'exercer leurs contrôles) vaut autorisation d'engagement et de consommation de crédits. Il faut remarquer que l'autorisation peut être donnée par fractions successives.

Préalablement à l'ouverture des crédits, les actions suivantes sont réalisées :

- Le budget de l'Etat est mis en exécution par une circulaire de l'ordonnateur principal, actuellement le Ministre des Finances et du Budget. Ladite circulaire contient des instructions relatives à l'exécution et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des organismes subventionnés ;

- L'accréditation des gestionnaires de crédits auprès du MINFIB (validation des signatures) ;
- La diffusion du Journal des projets et l'envoi des instructions sur la gestion des crédits délégués par le MINEPAT ;
- La saisie informatique du BIP par la DB/MINFIB.

3.3.2 La commande publique

Par définition, la dépense publique se traduit ici par des décisions d'achat de biens, fournitures ou services. Le responsable d'une structure publique est généralement chargé de définir les besoins de sa structure mais en restant, bien entendu, à l'intérieur de l'enveloppe de crédits ouverts dont il dispose et qui lui a été notifiée par l'ordonnateur principal. Il doit néanmoins veiller à programmer, rationaliser et contrôler ses achats pour que ceux-ci soient effectués au meilleur coût pour la collectivité. A cette fin, il regroupe ses commandes et il est notamment tenu de laisser librement jouer la concurrence et donc de respecter des règles de publicité, de libre accès et de neutralité. C'est pourquoi, la commande publique est généralement très encadrée et très réglementée. Dans la réglementation actuelle, la commande est passée par le gestionnaire à un fournisseur choisi de gré à gré pour toute dépense d'un montant inférieur à 5 millions de FCFA. Dès que la dépense excède ce montant, la commande est passée par une procédure d'appel d'offres assurée par la commission de passation des marchés compétente – ministérielle, nationale ou spéciale -.

3.3.3 Les opérations de dépenses relevant de l'ordonnateur

A l'issue des opérations précédentes, le gestionnaire des crédits passe un bon de commande ou établit une lettre de marché au prestataire de services. Dans le cas d'un bon de commande par exemple, le fournisseur adresse un devis ou une facture pro forma au gestionnaire. L'acte de passation de la commande engage l'administration et fait que le fournisseur détient une créance potentielle sur l'Etat. Cette créance ne deviendra définitive que s'il respecte ses engagements et livre les biens ou services commandés. Pour réserver les crédits qui seront nécessaires au règlement de cette créance, l'ordonnateur engage la dépense pour un montant égal au montant du bon de commande ou du marché. L'engagement donne lieu à un titre de confirmation de créance (TCC) qui est un acte de mise en réserve de crédits. Par soustraction des engagements, l'ordonnateur est en permanence informé des crédits restant disponibles. Lorsque le bien est livré, le comptable matière constate la conformité des biens commandés et livrés. Il procède à leur marquage (identification et suivi) et les prend en inventaire pour assurer la gestion des immobilisations et des stocks consommables ; ceux-ci donnant lieu à l'établissement d'une comptabilité-matières régulièrement contrôlée par les comptables. A la réception de la facture du fournisseur, l'ordonnateur procède à la liquidation de la dépense, c'est-à-dire à la détermination finale du montant exact et définitif de la dépense. Cette dernière peut donner lieu à des opérations d'ajustement en plus ou en moins par rapport au montant initial. L'ordonnateur établit ensuite l'ordre de payer (ordonnancement) qui est transmis à la Direction du Trésor pour exécution. La comptabilité administrative de l'ordonnateur reprend dans l'ordre chronologique chacun de ces actes de gestion (engagement, ordonnancement et liquidation).

3.3.4 Les contrôles exercés par l'ordonnateur principal

L'ordonnateur principal, par le biais d'agents placés sous sa responsabilité (les contrôleurs financiers) contrôle et vise (autorise) chacun de ces actes. Il intervient dans le contrôle de la régularité de la commande publique et de la bonne tenue de la comptabilité matières. Son pouvoir de rejet est sans appel. Il est habilité

à faire procéder aux contrôles inopinés qui lui paraissent utiles. Ceux-ci sont exercés par la Division du Contrôle des Opérations de la DB/MINFI et la Sous-direction du Contrôle de la DPP/MINEPAT. Il faut remarquer en passant que les contrôles financiers internes s'exercent généralement sur la régularité de la dépense et non sur son opportunité.

3.3.5 Les opérations de dépenses relevant du Trésor

Le Trésor vérifie la régularité et la conformité des ordres de paiement qui lui sont adressés par les ordonnateurs. Il rejette les ordres qu'il juge irréguliers. Il met en paiement les réguliers. Ses opérations sont reprises par la comptabilité de gestion qu'il tient et qui doit être en concordance avec la comptabilité administrative de l'ordonnateur.

3.4 Le circuit d'exécution de la dépense

Les différentes études portant sur le circuit de la dépense dénombrent entre 26 et 32 opérations successives entre une commande et son règlement au fournisseur¹. Nous nous limiterons ici à la présentation des étapes principales que sont : l'engagement de la dépense, la réception et la constatation du service fait, la liquidation, l'ordonnancement et le paiement de la dépense.

3.4.1 L'engagement de la dépense

Après commande à un fournisseur et à la réception de son devis ou de sa facture pro forma, la dépense doit être engagée (les crédits nécessaires au paiement du fournisseur doivent être réservés sur le contingent de crédits budgétaires alloué au gestionnaire pour les dépenses de cette catégorie). La procédure d'engagement est différente selon que la dépense est engagée par les services centraux ou par les services extérieurs.

- **La procédure normale dans les services centraux**

A la réception de la facture pro forma et du dossier de situation fiscale et administrative que le fournisseur doit constituer, les huit (8) opérations suivantes se succèdent :

1. Le gestionnaire de crédit émet un bon d'engagement (BE) décrivant la dépense, son bénéficiaire et auquel est joint le dossier constitué par le fournisseur ;
2. Prise en compte du BE par le gestionnaire sur ses fiches de contrôle des engagements ;
3. Visa du service émetteur avec désignation du gestionnaire de crédit ;
4. Visa du contrôle financier après contrôles (régularité de la dépense, des prix, des pièces...) ;
5. S'il s'agit d'une dépense d'investissement, le dossier est ensuite transmis au MINEPAT qui vérifie si la dépense est bien inscrite au Journal des projets, vise le dossier dans l'affirmative et enregistre le BE ;
6. Le MINFI (DB) reçoit ensuite le dossier d'engagement et (i) le vise après avoir procédé à de nouveaux contrôles (des prix surtout à partir des mercuriales) ; (ii) effectue la saisie informatique pour la comptabilisation des engagements et (iii) émet un titre de confirmation de créance (TCC) qui vaut autorisation de commande ;
7. Le TCC est retourné au Contrôleur financier pour saisie ;
8. Le gestionnaire reçoit ensuite le TCC et peut confirmer la commande au fournisseur.

- **La procédure normale dans les services extérieurs**

¹ Voir Rapport Ernst & Young Op. cit.

Dans les services extérieurs, le BE porte la dénomination de Bon de commande (BC), les contrôles préalables sont exercés par le Contrôleur financier local (provincial, départemental, sous préfecture et service de district). Le visa du comptable assignataire vaut titre de confirmation de créance (TCC) et autorise le fournisseur à exécuter la commande qu'il a reçue. Les dépenses d'investissement doivent en outre être visées par le Délégué provincial ou départemental du MINEPAT.

- **Les procédures accélérées**

Il est normalement prévu pour des catégories bien délimitées de dépenses spécifiques ou en cas d'urgence avérée des procédures simplifiées qui concentrent en une phase unique l'engagement, la liquidation et l'édition d'un titre de paiement.

3.4.2 Procédures de constatation du service fait

A l'issue du cycle précédent, le fournisseur exécute la commande et livre au service bénéficiaire les biens ou services commandés accompagnés de sa facture définitive. Les bénéficiaires doivent normalement procéder au contrôle des livraisons pour vérifier leur conformité (quantité, prix unitaires, nature et qualité) à la commande et les prendre en inventaire pour assurer une bonne gestion des biens acquis par l'Etat. Cette procédure de constatation et de vérification suit deux circuits selon l'importance de la dépense :

- pour les dépenses de faible montant (moins de 200 000 FCFA), le comptable matières établit et vise un procès-verbal de réception et de certification du service fait et assure la conservation et la protection des biens livrés ainsi que leur distribution contrôlée aux destinataires finaux.
- Pour les dépenses plus importantes (plus de 200 000 FCFA), les opérations ci-dessus sont réalisées par une commission. Cette procédure s'applique pratiquement à toutes les dépenses relevant du BIP.

Dans le cas des dépenses d'investissement relatives à la réalisation d'équipements ou d'infrastructures, il doit être également procédé à un contrôle des travaux. Les projets de devis et de contrats, de même que les décomptes et factures doivent être visés par les services techniques compétents (Ministère des travaux publics (MINTP) pour les constructions neuves, les travaux et ouvrages routiers ; Ministère de l'urbanisme et de l'habitat (MINUH) pour les travaux urbains de réfection, restauration et réhabilitation ; Ministère de la ville (MINVILLE) pour le génie urbain ; Ministère des finances et du budget (MINFIB) pour les véhicules).

3.4.3 La liquidation de la dépense

Il s'agit de l'opération qui consiste à déterminer le montant exact et définitif de la créance que le fournisseur détient sur l'Etat pour avoir exécuté la commande qu'il a reçue. Elle relève de facto du Trésor. L'enchaînement des quatre (4) opérations est le suivant :

1. Le comptable matières intervient dans la liquidation pour constater, par rapport aux commandes et aux pièces justificatives produites, l'effectivité et la conformité aux prestations demandées par le gestionnaire ;
2. Le contrôleur financier reçoit le dossier, procède à de nouveaux contrôles (pouvant donner lieu à rejets), vise le dossier qui est encore un BE, et le transmet à la DB ;
3. La DB centralise les BE ainsi reçus et les transmet au Trésor ;

4. Le Trésor : (i) procède aux contrôles de sa compétence qui peuvent donner lieu à rejets ; (ii) déduit du montant de la facture le montant des taxes dues par le fournisseur et, le cas échéant, précompte les dettes fiscales du fournisseur ; (iii) procède à la liquidation et à la comptabilisation informatique des factures et (iv) transmet à la DB la liste des BE considérés comme bons à payer aux montants nets déterminés par la liquidation.

Pour les dépenses d'investissement, un contrôle complémentaire des liquidations est exercé par le MINEPAT sur la base des listings détaillés des engagements et des liquidations transmis mensuellement par la Direction du Budget.

3.4.4 L'ordonnancement de la dépense

L'ordonnancement n'est pas expressément défini dans l'ordonnance de 1962 ci-dessus évoquée. C'est le Contrôleur financier à la Direction du Budget qui ordonnance la dépense par sa saisie informatique et peut la retenir tant qu'il estime que la trésorerie est insuffisante pour sa mise en paiement. Une fois cette contrainte de la trésorerie levée, la Direction du Budget établit ensuite l'ordre de payer qui est transmis au Trésor pour exécution. C'est cette opération qui est appelée ordonnancement.

3.4.5 Le paiement de la dépense

La Direction du Budget transmet régulièrement au Trésor sous forme d'avis de crédit ou de bons de caisse la liste des dépenses liquidées destinées à être payées, et le Trésor procède au règlement des fournisseurs.

3.5 La traçabilité de l'information budgétaire

L'analyse de la traçabilité de l'exécution budgétaire nécessite une bonne information, fiable et complète. Le circuit de la dépense n'étant pas identique dans les différentes structures de l'éducation, l'analyse de l'information se fera en deux volets : i) le cas des écoles primaires, ii) le cas des établissements secondaires et services extérieurs.

Pour ce faire, nous avons regroupé les structures auprès desquelles l'enquête a été menée en trois catégories selon que le niveau d'information collectées était plus ou moins complet pouvant permettre de faire notre analyse. Les tableaux ci-dessous montrent un niveau encore insuffisant de la disponibilité de l'information budgétaire, premier stade de la transparence.

Tableau 9 : Disponibilité de l'information collectée sur le circuit de la dépense - Etablissements scolaires secondaires

%	Fonctionnement				Investissement			
	2001/2002		2003		2001/2002		2003	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Information budgétaire disponible	225	85,88	247	94,27	49	18,70	49	18,70
Information budgétaire non disponible ou incomplète	37	14,12	15	5,73	213	81,30	213	81,30
Total	262	100,00	262	100,00	262	100,00	262	100,00

Source : PETS 2004

Tableau 10 : Disponibilité de l'information collectée sur le circuit de la dépense - Services extérieurs

%	Fonctionnement				Investissement			
	2001/2002		2003		2001/2002		2003	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Information budgétaire disponible	105	93,75	108	98,18	30	26,79	33	30,00
Information budgétaire non disponible ou incomplète	7	6,25	2	1,82	82	73,21	77	70,00
Total	112	100,00	110	100,00	112	100,00	110	100,00

Source : PETS 2004

L'information budgétaire n'est pas totalement accessible dans toutes les structures éducatives.

Les responsables des établissements scolaires secondaires tout comme ceux des services extérieurs se sont montrés compréhensifs et coopératifs pour ce qui est des informations sur le circuit budgétaire. En effet plus de huit chefs d'établissement ou services extérieurs sur 10 connaissent leur budget de fonctionnement. Pour ce qui est de l'investissement, l'information est moins disponible ou incomplète dans l'ensemble.

Les principales raisons recensées (évoquées) pour expliquer l'information manquante tiennent à la fois de la responsabilité du système et/ou des gestionnaires des structures enquêtées. On peut citer :

- L'absence des archives comptables dans les établissements que l'on retrouve dans des explications du genre : le Directeur ou le Proviseur est arrivé en cours d'année et l'ancien n'a rien laissé comme document au moment de son départ, etc. ;
- les conflits de compétence entre le Directeur ou le Proviseur qui préfère travailler avec le comptable matière et non l'économiste désigné ;
- la gestion à un échelon supérieur des crédits d'investissements notamment ;
- l'absence d'un agent comptable (économiste) pour assister le responsable de la structure ;
- etc.

Quelques cas de gestion au pif (sans document comptable) ont aussi été relevés lors de la collecte en dehors des cas ci-dessus. Par contre, très peu ou presque pas de cas de refus de donner l'information ont été relevés.

Sur la base des structures dont la complétude de l'information pouvait permettre un suivi plus avancé, nous avons procédé à un premier recoupement avec la source fournie par la Loi des finances pour les écoles primaires publiques, les établissements secondaires et les services extérieurs en ce qui concerne le budget de fonctionnement.

Le tableau ci-dessous révèle une autre particularité à savoir que la Loi des finances, en tant que document de référence de la politique budgétaire de l'Etat, n'est pas exhaustive. Sur les 262 établissements secondaires publics de l'échantillon, environ 42% ne sont pas programmées dans la loi des finances en 2001/2002 et ce taux passe à 34% en 2003.

Tableau 11 : Disponibilité de l'information sur le circuit de la dépense - Etablissements scolaires primaires sur le Budget de fonctionnement

	2001/2002				2003			
	MINEDUC		Collecté sur le terrain		MINEDUC		Collecté sur le terrain	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Information disponible	291	57,9	352	70,0	310	61,6	389	73,7
Information non disponible	212	42,1	151	30,0	193	38,4	114	26,3
Total	503	100,0	503	100,0	503	100,0	503	100,0

Source : PETS 2004

Tableau 12 : Comparaison de l'information collectée sur le terrain et celle contenue dans la loi des finances des établissements primaires publics

Région	2001/2002				2003			
	Budget loi de finances égale au budget collecté	Budget loi de finance supérieur au budget collecté	Budget loi de finance inférieure au budget collecté	Ensemble	Budget loi de finances égale au budget collecté	Budget loi de finance supérieur au budget collecté	Budget loi de finance inférieure au budget collecté	Ensemble
Yaoundé	//	14	1	15	//	21	//	21
Douala	7	4	4	15	5	9	4	18
Adamaoua	2	4	//	6	//	9	1	10
Centre	1	18	7	26	1	21	2	24
Est	//	12	//	12	//	18	//	18
Extrême Nord	//	25	//	25	//	19	//	19
Littoral	9	10	//	19	2	23	//	25
Nord	//	15	1	16	//	19	//	19
Nord-Ouest	2	19	3	24	//	24	4	28
Ouest	1	15	//	16	//	22	2	24
Sud	//	17	2	19	1	24	//	25
Sud-Ouest	5	12	6	23	1	21	3	25
Total	27	165	24	216	10	230	16	256
%	12,5	76,4	11,1	100	3,9	89,8	6,3	100

Source : PETS 2004

La comparaison du budgets collecté sur le terrain et celui tiré de la loi des finances présente une incertitude absolue égale à 10000 FCFA, mais l'on remarque une meilleure concordance en 2001/2002 qu'en 2003, soit 12,5% d'égalité en 2001/2002 contre 3,9% en 2003. Les cas où l'information collectée est supérieure à celle de la loi des finances sont prédominants, il représentent environ 10% de l'échantillon en 2001/2002 et moins de 10% en 2003. Les établissements primaires publics pour lesquels l'information de la loi des finances est supérieure à l'information collecté sur le terrain pourraient se justifier en partie par le rabatement de 5% observé dans l'exécution du budget ; mais l'on constate une très forte dominance de celle-ci, 76,4% en 2001/2002 contre 89,8% en 2003.

Tableau 13 : Etablissements primaires publics ayant reçu des ressources budgétaires (en espèces)

(%)	2001/2002	2003
Oui	83,5	85,2
Non	16,5	14,8
Total	100	100

Source : PETS 2004

Pourquoi certains n'ont pas reçu, et comment fonctionnent-elles ?

Près de 16,5% des établissements du primaire publics ne reçoivent pas de ressources budgétaires en 2001/2002 contre 14,8% en 2003. Cette non réception des dotations peut s'expliquer par :

- L'éloignement de certains établissements primaires publics de leurs délégations départementales respectives ;
- L'information à temps des ressources budgétaires ;
- Le détournement des fonds suivant les procédures hiérarchisées ;
- Le paiement selon les relations avec les directeurs des établissements de la circonscription.

Cependant, ces établissements n'ayant pas reçus des dotations peuvent fonctionner avec l'aide de l'APE, des dons reçus en nature ou espèces et certains appuis des élites de la localité et des organismes internationaux.

Tableau 14 : Complétude de l'information sur le circuit de la dépense - Etablissements scolaires secondaire sur le Budget de fonctionnement

	2001/2002						2003					
	Collecté sur le terrain		Loi de finances		Loi de finance et collecté		Collecté		Loi de finances		Loi de finance et collecté	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Information complète	225	85,9	153	58,4	133	50,8	247	94,3	173	66,0	155	59,2
Information incomplète	37	14,1			129	49,2	15	5,7			107	40,8
Information inexistante			109	41,6					89	34,0		
Total	262	100,0	262	100,0	262	100,0	262	100,0	262	100,0	262	100,0

Source : PETS 2004

L'échantillon constant des Etablissements secondaires publiques qui remplit la condition de disponibilité d'information budgétaire complète étant de 133 en 2001/2002 et de 155 en 2003, c'est sur cette frange que nous pouvons procéder à la confrontation des données issues du terrain d'une part et de la Loi des finances d'autre part.

Tableau 15 : Comparaison de l'information collectée sur le terrain et celle contenue dans la loi des finances – 1er cas : Budget de fonctionnement des Etablissements secondaires

(en %)

Région	2001/2002				2003			
	Budget loi de finances supérieur à budget collecté	Budget loi de finances égal à budget collecté	Budget loi de finances inférieur à budget collecté	Total	Budget loi de finances supérieur à budget collecté	Budget loi de finances égal à budget collecté	Budget loi de finances inférieur à budget collecté	Total
Yaoundé	21,4	71,4	7,1	100,0	60,0	40,0		100,0
Douala	58,3	25,0	16,7	100,0	69,2	23,1	7,7	100,0
Adamaoua	6,7	80,0	13,3	100,0	22,2	72,2	5,6	100,0
Centre	33,3	60,0	6,7	100,0	43,8	50,0	6,3	100,0
Est	21,4	64,3	14,3	100,0		50,0	50,0	100,0
Extrême-nord	14,3	85,7		100,0	21,4	78,6		100,0
Littoral	22,2	61,1	16,7	100,0	44,4	44,4	11,1	100,0
Nord	60,0	40,0		100,0	33,3	66,7		100,0
Nord-ouest		100,0		100,0		100,0		100,0
Ouest	43,8	50,0	6,3	100,0	58,8	41,2		100,0
Sud	25,0	66,7	8,3	100,0	25,0	68,8	6,3	100,0
Sud-ouest		85,7	14,3	100,0		100,0		100,0
Total	26,8	64,1	9,2	100,0	37,1	58,5	4,4	100,0

Source : PETS 2004

La comparaison du budget de fonctionnement collecté sur le terrain et celui tiré de la loi des finances présente une meilleure concordance 2001/2002 qu'en 2003, soit environ 64% d'égalité en 2001/2002 contre 59% en 2003. Les cas où l'information collectée est supérieure à celle de la loi des finances sont marginaux, ils représentent environ 5% de l'échantillon en 2001/2002 et moins de 3% en 2003. Les établissements secondaires publics pour lesquels l'information de la loi des finances est supérieure à l'information collectée sur le terrain pourraient se justifier en partie par le rabatement de 5% observé dans l'exécution du budget.

Au niveau régional, les provinces du Sud-ouest et du Nord-ouest s'illustrent comme celles ayant fourni le plus d'informations sur le circuit de la dépense dont toutes sont concordantes avec la loi des finances. En revanche Douala et le Nord présentent des budgets de fonctionnement plus élevés dans la loi des finances que ceux collectés sur le terrain.

Dans les services extérieurs de l'éducation, la comparaison des informations du budget de fonctionnement tiré de la loi des finances et de celles issues du terrain montre un taux de concordance de l'ordre de 58% en 2001/2002 et 56% en 2003. Les régions du Nord, Yaoundé et Douala enregistrent les taux les plus élevés. Le Sud se singularise par des informations de la loi des finances plutôt supérieures à celles collectées sur le terrain.

Suivant le niveau de la structure, les IAEPM se caractérisent par un meilleur taux de coïncidence. Par contre, plus de la moitié des DPEN et DDEN ont déclaré des budgets de fonctionnement plutôt inférieurs à ceux tirés dans la loi des finances.

Tableau 16 : Complétude de l'information sur le circuit de la dépense - Services extérieurs du MINEDUC sur le Budget de fonctionnement

%	2001/2002						2003					
	Collecté		Loi de finances		Loi de finance et collecté		Collecté		Loi de finances		Loi de finance et collecté	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Information complète	118	92,9	113	89,0	105	82,7	121	95,3	113	89,0	107	84,3
Information incomplète	9	7,1			22	17,3	6	4,7			20	15,7
Information inexistante			14	11,0					14	11,0		
Total	127	100,0	127	100,0	127	100,0	127	100,0	127	100,0	127	100,0

Source : PETS 2004

Tableau 17 : Comparaison de l'information collectée sur le terrain et celle contenue dans la loi des finances - 2° cas : Budget de fonctionnement des Services extérieurs du MINEDUC

(en %)

Région	2001/2002				2003			
	Budget loi de finances supérieur à budget collecté	Budget loi de finances égal à budget collecté	Budget loi de finances inférieur à budget collecté	Total	Budget loi de finances supérieur à budget collecté	Budget loi de finances égal à budget collecté	Budget loi de finances inférieur à budget collecté	Total
Yaoundé	33,3	66,7		100,0	20,0	80,0		100,0
Douala	20,0	80,0		100,0	16,7	83,3		100,0
Adamaoua	33,3	55,6	11,1	100,0	30,0	40,0	30,0	100,0
Centre	20,0	60,0	20,0	100,0	20,0	60,0	20,0	100,0
Est	36,4	45,5	18,2	100,0		54,6	45,5	100,0
Extrême -nord	27,3	54,6	18,2	100,0	40,0	40,0	20,0	100,0
Littoral	36,4	63,6		100,0	30,0	60,0	10,0	100,0
Nord	20,0	70,0	10,0	100,0	20,0	70,0	10,0	100,0
Nord-ouest	36,4	63,6		100,0	36,4	63,6		100,0
Ouest	33,3	58,3	8,3	100,0	25,0	66,7	8,3	100,0
Sud	100,0			100,0	100,0			100,0
Sud-ouest	44,4	55,6		100,0	66,7	33,3		100,0
Total	33,3	58,1	8,6	100,0	29,9	56,1	14,0	100,0

Source : PETS 2004

Tableau 18 : Comparaison de l'information collectée sur le terrain et celle contenue dans la loi des finances – 2° cas : Budget de fonctionnement des Services extérieurs du MINEDUC

(en %)

Région	2001/2002				2003			
	Budget loi de finances supérieur à budget collecté	Budget loi de finances égal à budget collecté	Budget loi de finances inférieur à budget collecté	Total	Budget loi de finances supérieur à budget collecté	Budget loi de finances égal à budget collecté	Budget loi de finances inférieur à budget collecté	Total
DPEN	66,67		33,33	100,00	60,00		40,00	100,00
DDEN	70,59	14,71	14,71	100,00	51,52	21,21	27,27	100,00
IAEPM	8,06	90,32	1,61	100,00	14,06	82,81	3,13	100,00
Ensemble	33,33	58,10	8,57	100,00	29,91	56,07	14,02	100,00

Source : PETS 2004

En matière de budget d'investissement comme dans les établissements secondaires publics, l'information est pratiquement inaccessible.

3.5.1 Cas des écoles primaires

L'exécution du budget dans les établissements primaires est un cas de gestion spécifique. Les responsables de ces structures ne sont pas gestionnaires de crédits dans le premier sens du concept. Ils reçoivent une dotation en espèce sous forme de caisse d'avance de leur supérieur hiérarchique, le DDEN au niveau du département. Dans l'ensemble, un peu plus de quatre écoles sur cinq déclarent avoir reçu des ressources financières de l'état au cours des deux exercices.

**Tableau 19 : Etablissements primaires publics ayant reçu des ressources budgétaires
(en %)**

	2001/2002	2003
Ont reçu des ressources	83,5%	85,2%
N'ont pas reçu de ressources	16,5%	14,8%

Source : PETS 2004

Suivi du circuit budgétaire

La préparation du budget

Près de 75% des responsables des écoles primaires déclarent préparer leur budget qu'ils soumettent aux instances compétentes. Mais dans l'ensemble ces desiderata ne sont pas généralement prises en compte lors de l'élaboration du budget final tel que reflété dans les dotations qui leur sont allouées. C'est ainsi qu'environ 52% estime que leur dotation budgétaire est insuffisante.

Tableau 20 : Information sur la préparation du budget (en %)

	Etablissements primaires publics	
	2001/2002	2003
Avait préparé le budget pour l'exercice	72,8	76,9
N'avait pas préparé le budget pour l'exercice	27,2	23,1
TOTAL	100	100

Source : PETS 2004

Dotations budgétaires

En rappel, les budgets des écoles primaires publiques sont regroupés par arrondissement et sont acheminés en un seul carton par l'intermédiaire du DDEN qui est alors chargé de répartir ce budget aux écoles publiques de sa zone de compétence. Selon quelle clé de répartition ?

Les données collectées sur le terrain montrent cependant que toutes les écoles publiques ne reçoivent pas toujours de budget du DDEN. En effet, seules 85% des écoles ont reçues des ressources du DDEN en 2003 et ce pourcentage est sensiblement le même pour l'année budgétaire 2001/2002.

Plusieurs raisons peuvent expliquer que certains établissements ne reçoivent pas de budget certaines années, notamment la jeunesse de ces écoles. C'est ainsi que l'on notera une légère amélioration du pourcentage d'écoles recevant un budget de l'Etat avec le temps, celui-ci passant de 83,5% à 85,2% entre 2001/2002 et 2003.

Information préalable

Parmi les écoles qui ont reçu des ressources du DDEN, moins de 14% étaient informées du montant des ressources avant leur arrivée. Ceci traduit un niveau de communication suffisamment faible en matière d'information budgétaire, ce qui constitue une première entrave à toute velléité de traçabilité.

Tableau 21 : Responsables informés du montant des ressources budgétaires avant leur arrivée

%	2001/2002	2003
Etait informé	13,7	13,0
N'était pas informé	86,3	87,0
Total	100,0	100,0

Source : PETS 2004

Gestion participative

En ce qui concerne le projet de budget, l'enquête révèle que le conseil d'établissement joue son rôle de gestion participative. En fait, plus de 9 écoles sur 10 disent leur projet de budget approuvé par le conseil d'établissement.

Tableau 22 : Approbation du budget par le conseil d'établissement

%	Année	
	2001/2002	2003
Budget approuvé par le conseil	91,7	93,6
Budget non approuvé par le conseil	8,3	6,4
Total	100,0	100,0

Source : PETS 2004

Les subventions aux établissements privés

Tableau 23 : Pourcentage des établissements ayant bénéficié des subvention de l'état

	2001/2002	2003
Oui	47,4	26,2
Non	52,6	73,8
Total	100,0	100,0

Source : PETS 2004

Tableau 24 : Connaissance préalable du montant de la subvention à recevoir

	2001/2002	2003
Connaissait	8,6	11,9
Ne connaissait pas	91,4	88,1
Total	100,0	100,0

Source : PETS 2004

Tableau 25 : Connaissance des critères de répartition des ressources budgétaires

	2001/2002	2003
Connaissait	15,2	7,5
Ne connaissait pas	84,8	92,5
Total	100,0	100,0

Source : PETS 2004

3.5.2 Exécution du budget : délais du circuit de la dépense publique

i) Temps écoulé entre le début d'un exercice budgétaire et le retrait des cartons

Le temps écoulé entre le début d'un exercice budgétaire et le retrait des cartons varie d'une région à l'autre suivant les périodes considérées. Pour ce qui est du retrait des cartons du 1^{er} semestre 2001-2002, le temps moyen écoulé dans l'ensemble de l'échantillon est environ de deux mois. Dans les régions de l'Ouest et du Sud le retrait des cartons est plus rapide.

Il est vrai que les structures de l'éducation sont supposées retirer leurs cartons pendant le même intervalle de temps, néanmoins, on constate une certaine disparité entre les délais de retrait des cartons dans la même région. En 2003, par exemple, les établissements scolaires des régions de l'Adamaoua, du Centre, de l'Est, de l'Extrême-Nord et du Nord-ouest ont accusé un retard d'au moins deux mois pour le retrait de leurs cartons ; supérieur à la retard moyenne globale (1,8 mois). En 2001/2002, dans les mêmes régions, la moyenne des retards dans le retrait des cartons est toujours supérieure à la moyenne globale (2 mois).

Dans les services extérieurs le temps moyen écoulé entre le début de l'exercice budgétaire et le retrait des cartons est de deux mois en 2001/2002 et de plus d'un mois et demi en 2003. Les structures éducatives de la province de l'Est se sont faites remarquer par leur lenteur dans le retrait (environ trois mois) en 2001/2002. Alors que c'est le contraire dans la province de l'ouest au cours de la même période.

En général, nous notons que le temps écoulé entre le début de l'exercice et le retrait des cartons du 1^{er} semestre d'un exercice budgétaire est supérieur à un mois. Ce délai est également constant d'un type de formation sanitaire à l'autre. Cependant, on enregistre un délai relativement bas dans les régions de l'Ouest (1,3 mois et 1,4 mois respectivement aux 1^{er} semestre 2001/2002 et 2003) et du Sud (1,1 mois et 1,3 mois respectivement aux 1^e semestre 2001/2002 et 2003).

Il faut noter que certaines structures retirent tous les cartons en une seule fois. En effet, une circulaire du Ministre des Finances sur l'exécution du budget 2003 a prévu une disposition pour les structures relevant du secteur de la Santé et de l'Éducation leur permettant de retirer/ recevoir les cartons des deux trimestres en une seule fois.

Tableau 26 : Indicateurs de délai des établissements secondaires par région

Indicateurs	Temps écoulé entre le retrait des cartons et le début de l'exécution au 1er semestre 2001/2002 (mois)	Temps écoulé entre le retrait des cartons et le début de l'exécution au 2e semestre 2001/2002 (mois)	Temps écoulé entre le retrait des cartons et le début de l'exécution au 1er semestre 2003 (mois)	Temps écoulé entre le retrait des cartons et le début de l'exécution au 2e semestre 2003 (mois)	Temps écoulé entre le début de l'exercice et le retrait des cartons du 1e semestre en 2001/2002 (mois)	Temps écoulé entre le début de l'exercice et le retrait des cartons du 1e semestre en 2003 (mois)
Adamaoua	1,0	1,0	2,0	2,0	2,0	2,0
Centre	1,1	1,9	2,8	1,5	2,8	2,1
Est	1,3	1,3	1,8	1,7	2,4	2,0
Extrême Nord	1,8	2,7	3,3	2,3	2,5	2,2
Littoral	2,1	3,4	2,7	2,8	1,9	1,7
Nord	1,7	2,9	2,8	1,6	2,2	1,7
Nord-ouest	1,7	3,0	3,0	2,0	2,3	2,0
Ouest	3,0	3,1	3,0	2,1	1,3	1,4
Sud	3,0	2,9	3,7	1,9	1,1	1,3
Sud-ouest	1,8	3,6	3,3	2,4	2,3	1,7
Total	2,0	2,9	3,0	2,1	2,0	1,8

Source : PETS 2004

ii) Temps écoulé entre le retrait des cartons et le début de l'exécution du budget par région

Le temps écoulé entre le retrait des cartons et le début de l'exécution est relativement élevé par rapport à celui qui sépare le début de l'exercice et le retrait des cartons. Ce temps est en moyenne supérieur à deux mois dans l'ensemble. Ce pendant, on constate que ce temps est plus élevé pour ce qui est du 2^{er} semestre 2001/2002 et 1^{er} semestre 2003. Et que c'est au 1^{er} semestre 2001/2002 que le budget a été exécuté le plus tôt possible.

Les écarts de temps qui existent entre les services extérieurs et les établissements scolaires d'une même région sont en partie dus à l'habileté du gestionnaire dans l'exécution de son budget. Dans les services extérieurs de l'éducation, le temps écoulé entre le retrait des cartons et le début de l'exécution est supérieur à deux mois dans la plupart des régions sauf dans la région de l'Est au 1^{er} semestre 2001-2002 et 2003 et dans l'Adamaoua au 2^{ème} semestre 2001/2002 (un mois) et 2003 (moins d'un mois).

Les établissements scolaires quant à eux accusent également des temps moyens légèrement supérieur à deux mois. Mais plus de la moitié des zones ont des délais de retrait inférieurs à deux mois.

Les cartons du 1er semestre 2001/2002 ont été rapidement exécutés que ceux de 2003, alors que nous observons une situation inverse au 2e semestre des mêmes années. En effet, le temps écoulé entre le retrait des cartons et la fin de leur exécution au 1er semestre 2001/2002 (2 mois) est largement supérieur à celui

de 2003 (3mois). Il faut noter l'incroyable lenteur dans l'exécution du budget en 2003 dans les provinces du Nord (neuf mois) et du Nord-ouest (cinq mois).

Dans les services extérieurs, les délais d'exécution du budget sont nettement supérieurs à ceux des Etablissements scolaires.

Tableau 27 : Indicateurs de délai des services extérieurs par région

Indicateurs	Temps écoulé entre le retrait des cartons et le début de l'exécution au 1er semestre 2001/2002 (mois)	Temps écoulé entre le retrait des cartons et le début de l'exécution au 2e semestre 2001/2002 (mois)	Temps écoulé entre le retrait des cartons et le début de l'exécution au 1er semestre 2003 (mois)	Temps écoulé entre le retrait des cartons et le début de l'exécution au 2e semestre 2003 (mois)	Temps écoulé entre le début de l'exercice et le retrait des cartons du 1e semestre en 2001/2002 (mois)	Temps écoulé entre le début de l'exercice et le retrait des cartons 1e semestre en 2003 (mois)
Yaoundé	2,6	3,0	3,4	2,3	1,4	1,6
Douala	2,0	3,0	2,9	1,6	2,5	1,5
Adamaoua	2,0	1,0	0,0	7,0	2,0	2,0
Centre	2,5	2,7	2,8	2,5	1,5	1,7
Est	1,8	3,0	3,0	1,8	2,8	1,8
Nord	2,0	3,0	9,0	2,0	2,0	1,0
Nord-ouest	3,0	4,0	5,5	3,3	2,0	1,0
Ouest	4,0	2,0	2,0	2,0	1,0	2,0
Total	2,2	3,6	3,0	2,4	2,0	1,6

Source : PETS 2004

3.5.3 Taux d'exécution du budget

Dans le cadre de cette étude, l'exécution budgétaire est constatée dès que le gestionnaire a effectué les engagements. L'indicateur d'appréciation retenu est le "taux d'exécution financière" qui est le rapport entre le montant total des engagements et la dotation budgétaire allouée de la structure considérée.

i) Cas des Etablissements scolaires

En moyenne, les budgets des Etablissements scolaires échantillonnées ont été exécutés à 97,1% au cours de l'exercice 2001/2002 ; ce taux rétrograde à 92,8% en 2003.

L'examen des niveaux de ce taux en fonction du niveau et du type d'enseignement permet de constater que les établissements secondaires généraux et polyvalents publics exécutent presque la totalité de leur dotation budgétaire.

Sur le plan régional, on note qu'en 2001/2002, presque tous les Etablissements scolaires ont exécuté leurs budgets à au moins 80%. Cependant on relève que la province du Sud-Ouest au cours des deux périodes présente les taux d'exécution régional (fonctionnement et investissement) les plus bas.

Tableau 28 : Taux d'exécution du budget des établissements scolaires par région

Région	2001/2002			2003		
	Taux d'exécution du budget des établissements	Taux d'exécution du budget de fonctionnement	Taux d'exécution du budget d'investissement	Taux d'exécution du budget des établissements	Taux d'exécution du budget de fonctionnement	Taux d'exécution du budget d'investissement
Yaoundé	99,7	100,0	96,2	91,5	87,7	96,0
Douala	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Adamaoua	88,7	78,8	100,0	82,0	96,7	100,0
Centre	100,0	100,0	100,0	87,6	100,0	100,0
Est	100,0	99,7	100,0	88,1	100,0	79,9
Extrême-Nord	98,1	97,0	100,0	97,9	97,0	100,0
Littoral	100,0	100,0	100,0	97,0	100,0	93,9
Nord	100,0	99,8	100,0	100,0	100,0	100,0
Nord-Ouest	99,5	99,2	100,0	100,0	100,0	100,0
Ouest	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Sud	100,0	94,4	65,4	90,3	99,8	67,3
Sud-Ouest	79,5	74,5	71,9	78,8	84,4	71,8
Moyenne	97,1	95,3	94,5	92,8	97,1	92,4

Source : PETS 2004

Tableau 29 : Taux d'exécution du budget des établissements scolaires par niveau

Type d'enseignement	Taux d'exécution du budget des établissements	Taux d'exécution du budget de fonctionnement	Taux d'exécution du budget d'investissement	Taux d'exécution du budget des établissements	Taux d'exécution du budget de fonctionnement	Taux d'exécution du budget d'investissement
Secondaire général	100,0	94,9	91,7	97,0	98,2	97,3
Secondaire technique	99,8	100,0	97,9	91,2	100,0	87,1
Polyvalent	100,0	100,0	,	100,0	100,0	100,0

Source : PETS 2004

ii) Cas des services extérieurs

La situation observée dans les Etablissements scolaires reste valable dans les services extérieurs ; puisqu'en moyenne, le taux d'exécution se situe à 97,3% en 2001-2002 et 96,1% en 2003, soit trois points de plus que celui des Etablissements scolaires.

En 2001-2002 sur le plan régional, les budgets sont entièrement exécutés dans le Centre (sauf Yaoundé), dans le littoral (sauf Douala), le Nord-ouest, Extrême Nord, Nord et le Sud ; pendant que le plus faible taux d'exécution (80,7 %) est observé dans le Sud-ouest.

En 2003, les régions de Douala, Centre, Extrême-nord, Littoral (sauf Douala) et Ouest ont exécuté la totalité de leur dotation budgétaire.

Il se trouve que dans la région de Yaoundé les informations sur le taux d'exécution du budget d'investissement ne sont pas disponibles au cours des deux périodes.

Tableau 30 : Taux d'exécution du budget des services extérieurs par région

Région	2001/2002			2003		
	Taux d'exécution du budget	Taux d'exécution du budget de fonctionnement	Taux d'exécution du budget d'investissement	Taux d'exécution du budget	Taux d'exécution du budget de fonctionnement	Taux d'exécution du budget d'investissement
Yaoundé	99,9	99,9	-	99,8	99,8	-
Douala	99,5	100,0	99,1	100,0	100,0	100,0
Adamaoua	95,0	98,5	88,3	99,9	99,9	95,0
Centre	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Est	96,1	100,0	87,9	98,8	98,2	100,0
Extrême Nord	100,0	99,7	99,9	100,0	95,1	100,0
Littoral	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Nord	100,0	100,0	100,0	98,3	100,0	94,6
Nord-ouest	100,0	100,0	100,0	99,2	100,0	100,0
Ouest	96,9	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Sud	100,0	99,9	100,0	73,6	99,9	61,6
Sud-ouest	80,7	81,5	63,9	83,1	81,9	86,1
Moyenne	97,3	98,3	//	96,1	97,9	//

Source : PETS 2004

Tableau 31 : Taux d'exécution du budget des services extérieurs par niveau

	2001/2002			2003		
	Taux d'exécution du budget des structures	Taux d'exécution du budget de fonctionnement	Taux d'exécution du budget d'investissement	Taux d'exécution du budget des structures	Taux d'exécution du budget de fonctionnement	Taux d'exécution du budget d'investissement
Délégation provinciale	97,2	98,4	90,5	86,4	98,5	76,5
Délégation départementale	97,9	99,8	97,6	99,3	98,1	98,8
Inspection d'arrondissement	99,7	99,4	//	97,8	98,5	//

Source : PETS 2004

3.5.4 La pratique du "renvoi" des cartons

Le principe de cette procédure non inscrite dans les textes consiste à émettre des autorisations de crédits (cartons) à gestion locale et à les convoier effectivement dans les localités concernées. Une fois arrivées, les gestionnaires desdits crédits sont interpellés pour les renvoyer à l'administration centrale. Dans ce cas, plusieurs éventualités sont possibles :

i) Pour le budget de fonctionnement

Le gestionnaire peut être instruit d'attribuer le marché à un prestataire désigné par les instances supérieures et sur lequel il n'a aucun pouvoir de sanction, ou alors le carton peut tout simplement être engagé par les autorités centrales sans avoir à rendre compte au gestionnaire. Dans ce dernier cas, le matériel et les fournitures sont livrés au service bénéficiaire qui dans certains cas, n'a pas été préalablement consulté pour la spécification des besoins prioritaires du service.

ii) Pour le Budget d'Investissement Public

Le schéma est quasiment le même que celui décrit plus haut en ce qui concerne le choix des prestataires. En plus de cela, une autre curiosité constatée est l'arrivée très tardive – à dessein pratiquement en fin d'exercice! - des cartons qui sont à peine réceptionnés et aussitôt exigés d'être retournés pour leur engagement au niveau central. La nature et le lieu d'implantation du projet sont ainsi susceptibles de faire l'objet d'un changement.

Les autorités administratives provinciales ont déploré ce non respect des instructions gouvernementales en matière de décentralisation de la gestion des crédits du BIP. Les responsables intermédiaires que sont les délégués départementaux étant pris dans l'étau de la double tutelle ministérielle et provinciale.

Encadré 2 : Les types de délégations de crédits et modes de gestion

A. les types de délégations de crédits

Chaque ministre est l'ordonnateur des crédits mis à la disposition de son Département Ministériel dans la loi des finances. A ce titre, il est le principal garant de l'utilisation desdits crédits. Pour ce faire, et dans un souci de décentralisation de la gestion, il transfère par délégation aux responsables centraux et extérieurs habilités (les gestionnaires délégués), des fractions de crédits pour les besoins directs des services dont ces derniers ont la responsabilité. Chaque gestionnaire délégué a de ce fait pouvoir de décision totale sur la fraction de crédits qui lui est allouée.

On distingue deux principaux types de délégations de crédits : les délégations automatiques et délégations ponctuelles.

A.1 les Délégations Automatiques

La délégation de crédits est dite automatique lorsqu'elle a déjà été prévue dans la loi des finances et/ou dans le journal des projets avant même le début de l'exercice. Ce qui signifie que le chef du département ministériel concerné a préalablement désigné le gestionnaire délégué de ce crédit, la nature précise de la dépense à effectuer, le montant de la dépense ainsi que la ligne budgétaire à laquelle la dépense sera imputée.

A.2 les Délégations Ponctuelles

Lorsque l'allocation d'une dotation au profit d'un service extérieur se fait au cours de l'exercice budgétaire pour une opération qui n'était pas programmée en début d'exercice, on parle de délégation ponctuelle de crédits. Dans ce cas, le gestionnaire, la nature de la dépense, le montant de la dépense ainsi que l'imputation budgétaire sont précisés par le chef du département au cours de l'exercice pour la prise en compte par les services en charge de l'exécution du budget (DB/MINFI, DPP/MINEPAT).

*Il faut rappeler ici que la délégation (automatique ou ponctuelle) se limite pour chaque gestionnaire au montant des crédits qui lui sont réservés. Toute utilisation est subordonnée au visa préalable du contrôleur financier qui constate la disponibilité des provisions et **débloque** le montant dans sa comptabilité.*

Encadré 3 : Les types de délégations de crédits et modes de gestion (suite)

B. les modes de gestion

Deux principaux modes de gestion de crédits publics sont en vigueur dans le système de santé publique au Cameroun : la gestion locale et la gestion à un échelon supérieur.

B.1 gestion "locale"

Dans la terminologie de cette étude, la gestion locale se réfère à l'utilisation des crédits (choix du fournisseur, engagement et réception du produit ou service) par le responsable désigné dans les livres comptables comme le gestionnaire des crédits concernés sous réserve des autres dispositions légales en vigueur.

En guise d'exemple, un crédit de réfection de bâtiments de 3 millions de FCFA libellé au bénéfice d'un établissement secondaires est à gestion locale, si le directeur ou le proviseur dudit établissement (et non un quelconque supérieur hiérarchique) est effectivement le maître d'ouvrage de la prestation.

B.2 gestion « à un échelon supérieur »

L'expression « à un échelon supérieur » pour un service extérieur réfère à une structure (extérieure ou centrale) hiérarchique. A noter que dans la pratique, il s'agit souvent des services centraux et plus précisément de l'ordonnateur du département.

Il peut arriver pour certaines dépenses au bénéfice des services extérieurs (achat des médicaments (paquet minimum)), qu'après avoir procédé normalement aux délégations (automatiques ou ponctuelles), les services centraux conservent les autorisations de dépenses. Ils se chargent dans ce cas de tout le processus de passation des marchés et le gestionnaire délégué n'entre en possession de l'autorisation de dépense qu'à la livraison du marché pour engager la procédure de paiement du fournisseur. Il s'agit dans ce cas de crédits délégués à gestion centrale.

Pour cette pratique et dans le principe, le Ministre intéressé devrait préalablement obtenir l'autorisation du Premier Ministre chef du Gouvernement.

Le cas des Directeurs d'école primaire

Compte tenu du nombre important des écoles primaires, et des dispositions réglementaires ci-dessus évoquées, le MINEDUC a instruit une particularité quant au niveau de responsabilité des ressources budgétaires des établissements primaires. En effet, les délégations de crédits y relatifs sont réceptionnés par les IAEPM qui sont chargés ensuite de les redistribuer auprès des responsables des écoles non plus sous forme de carton, mais en espèces !

3.5.5 Difficultés rencontrées par les gestionnaires dans l'exécution du budget

i) Difficultés dans la gestion du budget de fonctionnement

Tableau 32 : Rigidités dans la gestion des lignes budgétaires

Secondaire

Avez-vous effectué des dépenses non programmées dans le budget ?	2001/2002				2003			
	Général	Technique	Polyvalent	Ensemble	Général	Technique	Polyvalent	Ensemble
Oui	24,0	28,6	23,3	24,1	17,4	14,7	34,5	18,4
Non	76,0	71,4	76,7	75,9	82,6	85,3	65,5	81,6

Services extérieurs

Avez-vous effectué des dépenses non programmées dans le budget ?	2001/2002				2003			
	DPEN	DDEN	IAEPM	Ensemble	DPEN	DDEN	IAEPM	Ensemble
Oui		5,1	12,7	9,4		7,7	17,7	13,4
Non	100,0	94,9	87,3	90,6	100,0	92,3	82,3	86,6

Source : PETS 2004

Tableau 33 : Difficultés dans l'exécution du budget de fonctionnement des Etablissements secondaires en en 2002/2003 par région (en%)

	Yaoundé	Douala	Adamaoua	Centre	Est	Extreme-Nord	Littoral	Nord	Nord-Ouest	Ouest	Sud	Sud-Ouest	Ensemble
Lenteurs/tracasseries administratives	44,0	76,9	29,2	80,6	29,4	78,1	41,2	77,3	58,1	59,4	80,8	81,6	61,6
Budget insuffisant	40,0	53,8	20,8	52,8	20,6	37,5	29,4	27,3	53,5	43,8	42,3	39,5	39,2
Manque de liquidités	0,0	0,0	50,0	13,9	58,8	12,5	0,0	36,4	34,9	12,5	26,9	10,5	21,2
Problèmes avec les fournisseurs	40,0	11,5	62,5	38,9	70,6	50,0	32,4	31,8	34,9	46,9	42,3	21,1	40,1
Conflits avec les responsables financiers	20,0	0,0	12,5	5,6	0,0	6,3	0,0	4,5	9,3	9,4	3,8	21,1	7,8
Problèmes d'enclavement	4,0	3,8	8,3	5,6	2,9	0,0	26,5	9,1	9,3	6,3	0,0	0,0	6,5
Mauvaise gestion	12,0	7,7	16,7	13,9	2,9	18,8	8,8	4,5	4,7	0,0	3,8	2,6	7,8
Taxes élevées	28,0	7,7	8,3	5,6	0,0	0,0	11,8	13,6	4,7	21,9	0,0	31,6	11,0
Monnayage	0,0	0,0	0,0	0,0	11,8	0,0	0,0	9,1	7,0	0,0	0,0	0,0	2,4
Autres	8,0	0,0	0,0	13,9	0,0	0,0	0,0	13,6	4,7	0,0	0,0	0,0	3,2

Source : PETS 2004

i) Difficultés dans la gestion du budget d'investissement

i) *Les comités de gestion des Etablissements secondaires*

Tableau 34 : Proportion des Etablissements secondaires suivant la fréquence de la tenue du comité de gestion

	0 fois	Une fois	2 fois	3 fois	4 à 6 fois	7 fois et plus	Total
Secondaire général	1,8	8,5	30,8	44,6	11,2	3,1	100,0
Secondaire technique	0,0	5,6	37,5	47,2	9,7	0,0	100,0
Polyvalent	0,0	13,6	27,3	45,5	4,5	9,1	100,0
Total	1,3	8,2	32,1	45,3	10,4	2,8	100,0

Source : PETS 2004

ii) *Commissions de passation des marchés*

Dans le cadre du programme national de gouvernance, le Gouvernement a mené une réforme en profondeur du système de passation des marchés publics. L'une des principales mesures adoptée a été l'institution des commissions de passation des marchés dans toutes les structures ou démembrements de l'Administration utilisant les fonds publics.

- Pour le fonctionnement

En ce qui concerne l'effectivité du fonctionnement des commissions provinciales et départementales, notre étude révèle qu'au cours des deux périodes environ quatre responsables de services extérieurs sur dix contre un gestionnaire des Etablissements scolaires publics sur dix reconnaissent avoir appliqué cette disposition pour ce qui est du budget de fonctionnement.

Tableau 35 : Respect du principe de la passation de marché pour l'exécution du budget de fonctionnement dans les établissements secondaires et les services extérieurs en 2003.

	Services extérieurs		Etablissements secondaires	
	2001/2002	2003	2001/2002	2003
Oui	42,1	41,7	11,0	11,6
Non	57,9	58,3	89,0	88,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : PETS 2004

- Pour l'investissement

En général, le principe de la passation des marchés en commission semble mieux admis en ce qui concerne l'exécution du BIP. Plus de trois structures sur cinq affirment respecter cette disposition.

Tableau 36 : Respect du principe de la passation de marché pour l'exécution du budget d'investissement dans les établissements secondaires et les services extérieurs en 2003

	2001/2002	2003
Oui	71,4	61,5
Non	28,6	38,5
Total	100,0	100,0

Source : PETS 2004

En remarque, si le principe d'existence de la commission des marchés semble plus ou moins acquis, l'effectivité de son fonctionnement n'est pas totale.

iii) Les rapports avec les fournisseurs, effectivité et qualité de la dépense

L'appréciation du travail des fournisseurs et prestataires de services peut s'évaluer par le respect du cahier de charge de la lettre commande ou du marché tel que défini par la commission de passation des marchés. Le tableau ci-dessous retrace l'appréciation des gestionnaires sur l'exécution des prestations réalisés par les fournisseurs en ce qui concerne le budget de fonctionnement.

Tableau 37 : Appréciation (en %) des gestionnaires de crédit, par niveau de structure : Budget de fonctionnement

	Services extérieurs		Etablissements secondaires	
	2001/2002	2003	2001/2002	2003
Très satisfait	17,2	18,4	17,4	17,2
Satisfait	68,9	69,6	63,1	67,0
Indifférent	4,9	4,0	6,7	3,6
Peu satisfait	6,6	6,4	9,7	8,6
Pas du tout satisfait	2,5	1,6	3,1	3,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : PETS 2004

Ainsi, les gestionnaires des Services extérieurs semblent plus satisfaits de la qualité des prestations dans les **fournitures de bureau et de mobilier** : 68,9 en 2001/2002 et 69,6 en 2003, alors que très peu (2,5 en 2001/2002 et 1,6 en 2003) sont pas du tout satisfait. Au cours des deux périodes, la tendance est presque la même chez les responsables des établissements scolaires publics.

3.5.6 Taux réalisation physique des marchés

A la question de savoir à combien les gestionnaires estiment le taux de réalisation physique des marchés attribués par rapport à la valeur engagée sur le budget de fonctionnement, ce taux révèle une certaine constance sur les deux périodes dans les services extérieurs. Cette estimation dénote une "perte" moyenne d'environ 14 de la valeur des prestations reçues par rapport à la valeur des crédits engagés.

Tableau 38 : Taux estimé de réalisation physique des marchés de budget de fonctionnement des services extérieurs

Niveau	Services extérieurs	
	2001/ 2002	2003
DPEN	85,75	85,75
DDEN	87,75	87,00
IAEPM	84,90	84,12
Moyenne	86,1	85,6

Source : PETS 2004

3.6 Le paquet minimum

Depuis l'instauration de la gratuité dans l'enseignement primaire public et donc la suppression des frais d'écolage, l'Etat a institué le « paquet minimum » pour pallier les besoins en matériel didactique dans les écoles. Il s'agit en fait d'une dotation en matériel didactique correspondant aux besoins minima de chaque école et qui est envoyée à celle-ci au début de l'année scolaire. Mais on se rend compte dans la pratique que tous les établissements ne reçoivent pas en réalité ce matériel. C'est ainsi que qu'en 2001/2002, 89% des écoles ont reçu le paquet minimum contre 96% en 2002/2003. Seulement, ce taux varie lorsqu'on passe d'une région à une autre. L'Est est la province où le paquet minimum arrive le moins à ses destinataires tandis qu'au littoral, au centre et à l'ouest, la quasi-totalité des établissements ont eu le paquet minimum en 2001/2002.

Il serait toutefois important de signaler que l'information sur le paquet minimum n'est pas toujours disponible très souvent à cause de l'absence de documents de référence pour les années considérées et tenant compte que les responsables d'établissements sont nouvellement affectés à leur poste. En effet, sur 503 écoles primaires enquêtées, 32 n'ont pas pu fournir l'information sur le paquet minimum en 2001/2002 contre 10 écoles seulement en 2002/2003.

Tableau 39 : Ecoles ayant reçu le paquet minimum par province (%)

Région	Année scolaire	
	2001/2002	2002/2003
Yaoundé	91,2%	97,2%
Douala	94,4%	100,0%
Adamaoua	83,8%	92,5%
Centre	97,6%	100,0%
Est	70,3%	92,3%
Extrême Nord	88,0%	94,0%
Littoral	100,0%	100,0%
Nord	84,1%	86,0%
Nord-ouest	87,8%	100,0%
Ouest	97,4%	100,0%
Sud	89,5%	97,4%
Sud-ouest	82,5%	95,2%
Ensemble	88,7%	95,9%

Source : PETS 2004

Conformément à cette répartition, on est amené à penser que le paquet minimum atteint le plus ses destinataires en milieu urbain. En effet, même si l'on note que la différence entre le pourcentage d'écoles du milieu rural ayant reçu le paquet minimum et celui des écoles du milieu urbain n'est pas grande, il n'en demeure pas moins que plus d'écoles ont reçu le paquet minimum en milieu urbain, comparativement au milieu rural. Il est évident que le mauvais état ou l'absence même des voies de communications menant vers certaines écoles rurales peut expliquer dans la plupart des cas cette légère différence.

Curieusement, on retrouve aussi des écoles à Yaoundé et à Douala qui n'ont pas reçu de paquet minimum. Comme justification, il apparaît que ces écoles, nouvellement créées, n'étaient par conséquent pas fonctionnelles au cours des années scolaires considérées.

Relevons toutefois que l'effectivité du paquet minimum se concrétise de plus en plus avec le temps car on dénote une évolution dans sa réception entre les deux années scolaires 2001/2002 et 2002/2003. Ceci peut s'expliquer par le fait que cette disposition étant nouvelle, les services en charge de la distribuer s'adaptent progressivement aux exigences et aux contraintes de l'opération dont ils ont la charge.

Tableau 40 : Ecoles ayant reçu le paquet minimum par milieu d'implantation (en %)

Milieu d'implantation	Année scolaire	
	2001/2002	2002/2003
Urbain	93,3	98,4
Rural	87,2	95,1
Ensemble	88,7	95,9

Source : PETS 2004

Pour rentrer en possession du paquet minimum, les responsables d'établissements doivent avoir connaissance de sa disponibilité. Le moyen le plus utilisé pour informer les directeurs d'école de la disponibilité du

paquet minimum est la correspondance, par laquelle près de la moitié d'entre eux ont été alertés. Ce moyen, même s'il peut s'avérer parfois lent serait utilisé pour son efficacité car l'expéditeur qui est ici l'inspecteur d'arrondissement de l'enseignement primaire et maternel est sûr d'atteindre les responsables concernés.

Suivant le milieu d'implantation, on relève que les 3 principaux moyens d'information que sont les médias, la correspondance et le canal informel se partagent pratiquement les parts en milieu urbain. Pourtant, le milieu rural se distingue par la prédominance de l'utilisation de la correspondance comme moyen d'information des directeurs d'école de la disponibilité du paquet minimum. Pourtant, le milieu rural apparaît plus attaché à l'utilisation de la correspondance.

Tableau 41 : Support de communication utilisé pour accéder à l'information sur la disponibilité du paquet minimum

(en %)

Milieu d'implantation	Support	Année scolaire	
		2001/2002	2002/2003
Urbain	Par communiqué presse/radio	22,0	18,5
	Correspondance	27,5	29,8
	Canal informel	32,1	33,1
	Autres (à préciser)	18,3	18,5
	Total	100,0	100,0
Rural	Par communiqué presse/radio	13,4	13,2
	Correspondance	60,4	62,4
	Canal informel	19,8	18,4
	Autres (à préciser)	6,4	6,0
	Total	100,0	100,0
Ensemble	Par communiqué presse/radio	15,7	14,6
	Correspondance	51,6	53,8
	Canal informel	23,1	22,2
	Autres (à préciser)	9,6	9,3
	Total	100,0	100,0

Source : PETS 2004

3.6.1 Lieu de collecte du paquet minimum

Le circuit de distribution du paquet minimum à savoir MINEDUC → DPEN → DDEN → IAEPM → Ecoles primaires, est en général respecté car moins de 10% des écoles ont reçu leur paquet minimum d'un responsable autre que l'inspecteur d'arrondissement de l'enseignement primaire et maternel.

Tableau 42 : Lieu de collecte du paquet minimum

Lieu de collecte du paquet minimum	Année	
	2001/2002	2003
Directement dans les services centraux	0,5	0,4
DPEN	0,5	0,2
DDEN	4,9	4,3
IAEPM	93,6	94,5
ENIEG	0,5	0,6
Total	100,0	100,0

Source : PETS 2004

3.6.2 Convoyage du paquet minimum

Si le paquet minimum parvient à être disponible auprès de l'IAEPM, il reste à le ramener au sein de l'école où il doit être utilisé. Pour cela, cette dotation en nature est accompagnée d'un soutien financier en espèce destiné à assurer les frais de convoyage jusqu'au lieu dit. Dans ce cadre, plus de la moitié des directeurs d'écoles estiment que les frais de convoyage du paquet minimum sont insuffisants et cette insatisfaction est de plus en plus croissante lorsqu'on passe du milieu urbain vers milieu rural où les problèmes de déplacement se posent avec beaucoup plus d'acuité.

Tableau 43 : Montants reçus par les directeurs d'écoles au titre des frais de convoyage du paquet minimum

Montant des frais reçus	Milieu d'implantation		Ensemble
	Urbain	Rural	
Aucun montant	7,5%	16,0%	13,7%
Moins de 5 000	10,6%	22,0%	19,0%
[5 000, 10 000[16,4%	23,7%	21,7%
[10 000, 20 000[33,2%	33,4%	33,4%
20 000 et plus	32,3%	4,9%	12,3%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Source : PETS 2004

Plus de la moitié des directeurs d'écoles estiment que les frais de convoyage du paquet minimum sont insuffisants et cette insatisfaction est plus aiguë croissante lorsqu'on passe du milieu urbain au milieu rural où les problèmes de déplacement se posent avec beaucoup plus d'acuité.

Tableau 44 : Appréciation des frais de convoyage par les directeurs d'école suivant le milieu d'implantation

Milieu d'implantation		2001/2002	2003
Urbain	Suffisant	38,5%	38,8%
	indifférent	21,2%	19,8%
	Insuffisant	40,4%	41,4%
	Total	100,0%	100,0%
Rural	Suffisant	25,8%	21,4%
	indifférent	12,5%	15,1%
	Insuffisant	61,7%	63,5%
	Total	100,0%	100,0%
Ensemble	Suffisant	29,3%	26,2%
	indifférent	14,9%	16,4%
	Insuffisant	55,7%	57,4%
	Total	100,0%	100,0%

Source : PETS 2004

3.6.3 Transparence dans la gestion du paquet minimum

En général, les organes de gestion des écoles que sont le conseil d'école et l'association des parents d'élèves sont assez bien informés du paquet minimum reçu par l'école.

Tableau 45 : Diffusion de l'information sur le paquet minimum auprès des organes de gestion de l'école (%)

Diffusion de l'information		2001/2002	2003
Le conseil d'école a-t-il été informé ?	Oui	89,9	91,0
	Non	10,1	9,0
	Total	100,0	100,0
Les parents d'élèves ont-ils été informés ?	Oui	91,8	90,8
	Non	8,2	9,2
	Total	100,0	100,0

Source : PETS 2004

3.6.4 Temps écoulé entre le début de la rentrée scolaire et la réception du paquet minimum

Le temps écoulé entre le début de la rentrée scolaire et la réception du paquet minimum par les écoles primaires publiques est en moyenne de plus de deux mois et varie d'une région à l'autre pour les deux années scolaires considérées. Les régions de l'Adamaoua, de l'Est et de l'Extrême-Nord connaissent un retard dans la réception du paquet minimum par rapport à la moyenne de l'ensemble du pays.

Tableau 46 : Indicateurs de délai dans l'acheminement du paquet minimum suivant la région (Moyenne des temps écoulés en nombre de mois)

Milieu d'implantation	Rentrée scolaire - Notification de l'arrivée du paquet minimum		Notification - Arrivée du paquet minimum		Rentrée scolaire - Réception du paquet minimum	
	2001/2002	2002/2003	2001/2002	2002/2003	2001/2002	2002/2003
Yaoundé	1,4	1,1	0,3	0,2	1,6	1,1
Douala	1,7	1,8	0,2	0,3	1,9	2,1
Adamaoua	2,9	2,2	0,3	0,8	3,3	3,0
Centre	1,1	1,0	0,2	0,3	1,3	1,3
Est	2,6	2,3	0,2	0,2	2,5	2,4
Extrême Nord	3,0	2,4	0,1	0,2	3,2	2,4
Littoral	1,9	1,9	0,1	0,1	2,1	2,1
Nord	1,9	1,5	0,2	0,1	2,3	1,6
Nord-Ouest	2,0	2,2	0,1	0,2	2,1	2,4
Ouest	1,4	1,9	0,2	0,1	1,7	2,0
Sud	2,1	2,0	0,3	0,5	2,3	2,4
Sud-Ouest	2,2	2,1	0,2	0,2	2,3	2,4
Ensemble	2,0	1,9	0,2	0,3	2,2	2,1

Source : PETS 2004

Le temps qui s'écoule entre le début de la rentrée scolaire et la réception du paquet minimum est plus important en milieu rural qu'en milieu urbain. En effet, en milieu rural, les directeurs sont notifiés de l'arrivée du paquet minimum près de 2 mois après la rentrée scolaire tandis qu'en milieu urbain, le paquet minimum arrive au niveau de l'IAEPM moins d'un mois en moyenne après la rentrée.

Tableau 47 : Indicateurs de délai dans l'acheminement du paquet minimum suivant le milieu d'implantation

(Moyenne des temps écoulés en nombre de mois)

Milieu d'implantation	Rentrée scolaire - Notification de l'arrivée du paquet minimum		Notification - Arrivée du paquet minimum		Rentrée scolaire – Réception du paquet minimum	
	2001/2002	2002/2003	2001/2002	2002/2003	2001/2002	2002/2003
Urbain	1,7	1,6	0,2	0,2	1,9	1,8
Rural	2,1	2,0	0,2	0,3	2,3	2,2
Ensemble	2,0	1,9	0,2	0,3	2,2	2,1

Source : PETS 2004

3.6.5 Problèmes rencontrés pour retirer le paquet minimum

Tableau 48 : Principales difficultés rencontrées pour retirer le paquet minimum suivant la région (%)

Régions	Yaoundé	Douala	Adamaoua	Centre	Est	Extrême Nord	Littoral	Nord	Nord-Ouest	Ouest	Sud	Sud-Ouest	Ensemble
Problème de transport/enclavement	21,1	46,2	70,4	64,1	69,4	75,9	52,2	80,6	72,2	4,2	85,7	63,6	61,2
Arrivée tardive et incomplète	68,4	69,2	44,4	69,2	50,0	37,9	52,2	45,2	38,9	87,5	50,0	38,6	52,2
Insuffisance des frais de convoyage	10,5	0,0	0,0	0,0	16,7	0,0	0,0	6,5	16,7	8,3	0,0	27,3	9,0
Insécurité	5,3	0,0	0,0	7,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,3	1,5
Corruption	0,0	0,0	18,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	5,6	0,0	0,0	9,1	3,3
Inadaptation de certains éléments	0,0	15,4	3,7	0,0	8,3	6,9	8,7	3,2	0,0	8,3	0,0	13,6	5,7

Source : PETS 2004

Tableau 49 : Principales difficultés rencontrées pour retirer le paquet minimum suivant le milieu d'implantation

Difficultés	Milieu d'implantation		Ensemble
	Urbain	Rural	
Problème de transport/enclavement	32,7%	66,1%	61,2%
Arrivée tardive et incomplète	75,5%	48,3%	52,2%
Insuffisance des frais de convoyage	4,1%	9,8%	9,0%
Insécurité	2,0%	1,4%	1,5%
Corruption	4,1%	3,1%	3,3%
Inadaptation de certains éléments	4,1%	5,9%	5,7%

Source : PETS 2004

Tableau 50 : Ressources en nature reçues en plus du paquet minimum

Région	Ressources en nature		Total
	Oui	Non	
Yaoundé	26,3%	73,8%	100,0%
Douala	31,3%	68,8%	100,0%
Adamaoua	33,8%	66,3%	100,0%
Centre	33,3%	66,7%	100,0%
Est	26,9%	73,1%	100,0%
Extrême Nord	36,0%	64,0%	100,0%
Littoral	23,6%	76,4%	100,0%
Nord	38,2%	61,8%	100,0%
Nord-Ouest	13,1%	86,9%	100,0%
Ouest	47,6%	52,4%	100,0%
Sud	43,8%	56,3%	100,0%
Sud-Ouest	15,5%	84,5%	100,0%
Ensemble	31,0%	69,0%	100,0%

Source : PETS 2004

Tableau 51 : Appréciation de la quantité des fournitures reçues au titre du paquet minimum par région (en % de fournitures) en 2001/2002

	Yaoundé	Douala	Adamaoua	Centre	Est	Extrême-Nord	Littoral	Nord	Nord-Ouest	Ouest	Sud	Sud-Ouest	Ensemble
Suffisant	43,7	55,8	30,6	53,5	31,8	41,6	44,7	29,1	56,2	47,2	39,4	61,7	46,4
Insuffisant	32,0	31,6	45,5	41,2	53,6	34,1	35,2	57,4	35,4	41,3	45,1	30,8	39,1
Très insuffisant	17,8	11,1	17,2	4,9	13,9	23,7	18,6	12,2	8,0	10,3	12,2	7,4	12,8
Indifférent	6,5	1,5	6,7	0,4	0,7	0,6	1,4	1,4	0,5	1,2	3,3	0,1	1,7
Total	100,0												

Source : PETS 2004

Tableau 52 : Appréciation de la qualité des fournitures reçues au titre du paquet minimum par région (en % de fournitures) en 2001/2002

	Yaoundé	Douala	Adamaoua	Centre	Est	Extrême-Nord	Littoral	Nord	Nord-Ouest	Ouest	Sud	Sud-Ouest	Ensemble
Bonne	74,5	74,5	78,4	87,5	72,8	81,2	79,4	71,7	91,4	73,7	68,1	96,5	80,1
Mauvaise	16,0	21,6	10,0	8,0	14,8	6,1	16,3	5,1	3,8	12,1	18,5	2,4	10,8
Acceptable	9,5	4,0	11,7	4,4	12,4	12,7	4,3	23,2	4,7	14,2	13,4	1,1	9,1
Total	100,0												

Source : PETS 2004

Tableau 53 : Appréciation de l'utilité des fournitures reçues au titre du paquet minimum par région (en % de fournitures) en 2001/2002

	Yaoundé	Douala	Adamaoua	Centre	Est	Extrême-Nord	Littoral	Nord	Nord-Ouest	Ouest	Sud	Sud-Ouest	Ensemble
Adapté/Approprié	83,1	81,9	88,6	92,0	82,6	94,8	87,9	94,4	94,6	91,2	84,1	96,8	90,0
Inadapté/futile	16,9	18,1	11,4	8,0	17,4	5,2	12,1	5,6	5,4	8,8	15,9	3,2	10,0
Total	100,0												

Source : PETS 2004

Tableau 54 : Appréciation de la quantité des fournitures reçues au titre du paquet minimum par région (en % de fournitures) en 2002/2003

	Yaoundé	Douala	Adamaoua	Centre	Est	Extrême-Nord	Littoral	Nord	Nord-Ouest	Ouest	Sud	Sud-Ouest	Ensemble
Suffisant	44,3	57,9	30,2	50,4	25,5	31,6	50,6	34,5	54,2	39,3	43,6	62,4	44,1
Insuffisant	36,6	29,5	46,9	40,6	63,4	43,3	33,2	52,7	34,6	46,9	43,8	31,4	41,7
Très insuffisant	13,4	11,2	18,6	7,9	10,8	24,7	15,1	12,2	10,1	11,7	11,9	5,9	12,8
Indifférent	5,7	1,4	4,4	1,2	0,4	0,5	1,1	0,6	1,1	2,0	0,6	0,4	1,5
Total	100,0												

Source : PETS 2004

Tableau 55 : Appréciation de la qualité des fournitures reçues au titre du paquet minimum par région (en % de fournitures) en 2002/2003

	Yaoundé	Douala	Adamaoua	Centre	Est	Extrême-Nord	Littoral	Nord	Nord-Ouest	Ouest	Sud	Sud-Ouest	Ensemble
Bonne	76,2	73,7	86,9	89,3	75,5	83,0	78,9	81,3	91,1	74,4	62,2	94,9	81,1
Mauvaise	15,7	22,6	7,2	7,3	14,4	5,5	16,0	2,2	4,0	12,7	23,7	3,5	10,6
Acceptable	8,1	3,8	5,9	3,4	10,2	11,5	5,1	16,5	4,8	13,0	14,2	1,6	8,2
Total	100,0												

Source : PETS 2004

Tableau 56 : Appréciation de la qualité des fournitures reçues au titre du paquet minimum par région (en % de fournitures) en 2002/2003

	Yaoundé	Douala	Adamaoua	Centre	Est	Extrême-Nord	Littoral	Nord	Nord-Ouest	Ouest	Sud	Sud-Ouest	Ensemble
Adapté/Approprié	81,1	81,8	92,9	93,1	84,9	94,8	89,8	95,2	92,3	90,6	81,1	95,3	89,9
Inadapté/futile	18,9	18,2	7,1	6,9	15,1	5,2	10,2	4,8	7,7	9,4	18,9	4,7	10,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : PETS 2004

Tableau 57 : Problèmes rencontrés par les responsables des écoles primaires publics

	Etablissements primaires publics
Besoin de fonctionnement	52,5
Autres problèmes lesquels	47,7

Source : PETS 2004

CHAPITRE 4 : LES CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE DE SERVICES D'EDUCATION

4.1 Enseignement primaire

4.1.1 Echantillon des établissements primaires

L'enquête effectuée a couvert au total 698 établissements primaires répartis en 12 régions sur l'ensemble du territoire national. Ces 12 régions comprenaient outre les 10 provinces répondant au découpage administratif du pays, les deux grandes agglomérations que sont Yaoundé et Douala. Pas moins de 50 écoles ont été enquêtées par région pour un cumul de 503 écoles publiques et 195 écoles privées. Les écoles situées en milieu rural ont été les plus couvertes avec 481 écoles contre 217 écoles en urbain. Dans toute la suite, les analyses et commentaires effectués portent sur les données relatives à l'année scolaire 2002/2003.

Tableau 58 : Répartition de l'échantillon des établissements primaires

	Urbain		Rural		Total
	Public	Privé	Public	Privé	
Yaoundé	40	16			56
Douala	40	18			58
Adamaoua	5	1	35	14	55
Centre			42	18	60
Est	5	5	34	12	56
Extrême-Nord	3	7	47	11	68
Littoral	11	10	25	6	52
Nord	2	5	49	5	61
Nord-Ouest	3	5	39	13	60
Ouest	10	7	31	11	59
Sud	9	9	31	5	54
Sud-Ouest	3	3	39	14	59
Total	131	86	372	109	698

Source : PETS 2004

4.1.2 Infrastructures de base

- *Salles de classe*

Les établissements primaires au Cameroun comptent en moyenne 6 salles de classes fonctionnelles. Environ 4 d'entre elles sont équipées d'un bureau pour enseignant. En milieu urbain, cette moyenne est de 9 salles fonctionnelles par écoles pour 7 disposant d'un bureau pour enseignant. Yaoundé est dans ce milieu le lieu où l'on compte le plus grand nombre de salles par établissement (11 en moyenne). En zone rurale où la couverture a été plus large, la moyenne de salles de classe par établissement se situe autour de 5. Cependant, Le milieu rural du Nord fait ressortir des établissements avec à peine 4 salles de classe fonctionnelles. Toutefois, la plupart des salles de classe dans nos écoles sont en matériaux de construction définitifs. Dans le secteur public comme privé, on relève en général une seule salle en matériaux de construction provisoire.

Tableau 59 : Nombre moyen de salles de classe par établissement selon le milieu d'implantation par région

	Urbain		Rural		Total	
	Salles de classe fonctionnelles	Salles de classe disposant d'au moins un bureau pour enseignants	Salles de classe fonctionnelles	Salles de classe disposant d'au moins un bureau pour enseignants	Salles de classe fonctionnelles	Salles de classe disposant d'au moins un bureau pour enseignants
Yaoundé	11,3	7,7			11,3	7,7
Douala	9,6	8,3			9,6	8,3
Adamaoua	7,3	4,8	4,0	2,8	4,4	3,0
Centre			5,9	3,8	5,9	3,8
Est	9,3	7,1	4,7	2,3	5,6	3,1
Extrême-Nord	5,9	3,9	4,6	2,3	4,8	2,5
Littoral	6,4	5,2	5,4	4,5	5,8	4,8
Nord	11,7	3,3	3,9	1,2	4,8	1,5
Nord-Ouest	10,4	8,8	5,7	4,1	6,3	4,7
Ouest	8,8	6,0	6,3	5,5	7,0	5,7
Sud	7,5	5,9	4,2	1,9	5,3	3,3
Sud-Ouest	7,0	7,5	6,1	4,3	6,2	4,7
Total	9,3	6,9	5,1	3,2	6,4	4,4

Source : PETS 2004

- *Bibliothèque et bloc administratif*

Sur l'ensemble du pays, très peu d'écoles primaires sont équipées d'une bibliothèque. A peine 11% et la répartition de ce pourcentage montre que ces établissements sont situés pour la plupart en zone urbaine. Pour les écoles rurales, 8% seulement d'entre-elles ont une bibliothèque en leur sein. Pour ce qui est de la possession d'un bloc administratif, la situation est plus réjouissante que celle des bibliothèques. Toutefois, un peu plus de la moitié, soit 58,6% de nos écoles primaires ne disposent pas d'un bloc administratif, contre 41,4% d'établissement où l'on note l'existence de ce bloc. Comme pour les bibliothèques, le milieu urbain est le plus nanti car il voit 73,4% de ses écoles primaires doté d'un bloc administratif contre 26,9% des écoles rurales où la carence tant pour les bibliothèques que pour les blocs administratifs est plus prononcée.

Tableau 60 : Pourcentage des bibliothèques et bloc administratif par établissement selon le milieu d'implantation

	Bibliothèque		Total	Bloc administratif		Total
	Oui	Non		Oui	Non	
Urbain	16,2	83,8	100	73,4	26,6	100
Rural	8,3	91,7	100	26,9	73,1	100
Total	10,7	89,3	100	41,4	58,6	100

Source : PETS 2004

- *Internat, car de transport pour élèves et cantine scolaire*

La quasi-totalité des établissements primaires au Cameroun n'ont pas d'internats et seulement 1,5% d'entre eux disposent d'un car de transport pour élèves. Les rares établissements à posséder un internat ou un car de transport sont situés en milieu urbain et relèvent tous du secteur de l'enseignement privé. Pour ce

qui est des cantines scolaire en revanche, l'existence est révélée ici et là par l'étude. Toutefois, elle est très faible sur l'ensemble du territoire national (5,8%). Ces dernières se recensent en majorité en milieu rural et sont beaucoup plus présentes dans les établissements du secteur privé que public.

Tableau 61 : Pourcentage des internats, car et cantine par établissement selon le milieu d'implantation et le type d'enseignement

	Internat		Total	Cantine scolaire		Total	Car de transport		Total
	Oui	Non		Oui	Non		Oui	Non	
Urbain	0,2	99,8	100	5,0	95,0	100	3,5	96,5	100
Rural		100,0	100	6,2	93,8	100	0,5	99,5	100
Total	0,1	99,9	100	5,8	94,2	100	1,5	98,5	100
Public		100	100	4,7	95,3	100		100	100
Privé	0,3	99,7	100	8,6	91,4	100	5,2	94,8	100
Total	0,1	99,9	100	5,8	94,2	100	1,5	98,5	100

Source : PETS 2004

- *Infirmierie d'urgence*

Dans environ 90% des écoles primaires au Cameroun, tous les élèves étaient assurés pour le compte de l'année scolaire 2002 /2003. En milieu rural néanmoins, on constate que 10,2% des établissements avaient des élèves non assurés pendant cette même année scolaire. Pour cette même année scolaire, 74,4% des écoles primaires affirment avoir reçu le Programme Elargi de Vaccination (PEV). La couverture du PEV a été plus faible dans le milieu rural où 27,7% des écoles ne l'ont pas reçu. Toutefois, dans chacun des milieux d'étude, cette couverture est allée au delà de 70%. La présence d'une structure pour premiers soins a été relevée dans 79,7% des établissements primaires. Elle est plus marquée en milieu urbain où 92,2% des établissements en disposent. Les petites pharmacies d'urgence font plus défaut en zone rurale que partout ailleurs. En effet, pour 20,3% d'établissements ne disposant pas d'infirmierie d'urgence, 25,9% d'entre eux sont situés en zone rurale.

Tableau 62 : Pourcentage des établissements ayant une petite pharmacie d'urgence par milieu d'implantation

	Elèves assurés		Total	Petite pharmacie d'urgence		Total	Programme élargi de vaccination (PEV)		Total
	Oui	Non		Oui	Non		Oui	Non	
Urbain	94,6	5,4	100	92,2	7,8	100	79,1	20,9	100
Rural	87,7	12,3	100	74,1	25,9	100	72,3	27,7	100
Total	89,8	10,2	100	79,7	20,3	100	74,4	25,6	100

Source : PETS 2004

- *Source d'approvisionnement en énergie électrique*

Un peu plus des trois quart des écoles primaires de notre système éducatif ne disposent d'aucune source d'approvisionnement en énergie électrique (76%). Ces dernières se recrutent en majorité dans les zones rurales. En effet, 87% des établissements de ce milieu n'ont aucune source d'approvisionnement en énergie

électrique. Seulement 17,4% des écoles au Cameroun ont un abonnement avec compteur chez le distributeur AES SONEL et sont situés pour la plupart en milieu urbain. Les sources d'éclairage telle que les abonnements sans compteur, les groupes électrogènes, les panneaux solaires et autres comptent respectivement pour 5,8% ; 0,1% ; 0,1% et 0,4% dans nos écoles primaires. Notons cependant que les groupes électrogènes et les panneaux solaires n'ont été relevés qu'en milieu rural.

Tableau 63 : Principale source d'approvisionnement en électricité suivant le milieu d'implantation (%)

	Electricité AES SONEL avec compteur	Electricité AES SONEL sans compteur	Groupe électrogène	Panneaux solaires	Aucune	Autre	Total
Urbain	36,5	11,5	0,0	0,0	51,5	0,5	100,0
Rural	08,9	03,4	0,2	0,2	87,0	0,3	100,0
Total	17,4	05,9	0,2	0,2	76,0	0,4	100,0

Source : PETS 2004

- *Source d'approvisionnement en eau*

Les principales sources d'approvisionnement en eau recensées sont : Eau courante, sources ou puits aménagés, forages, rivières, lacs ou ruisseaux et autre. L'eau courante, qui correspond à celle fournie par le distributeur SNEC couvre environ 27% des écoles primaires du pays. Celle-ci est plus présente en milieu urbain (59,1% des établissements ici ont un point d'eau SNEC). Les sources ou puits aménagés représentent autour de 15% des sources d'eau dans nos écoles. Elles se rencontrent beaucoup plus en milieu rural tout comme les forages, rivières, lacs ou ruisseaux comme source d'approvisionnement en eau. Au total, 31% de nos établissements répartis comme suit n'ont aucune source eau. 24% en milieu urbain, et 34,1% en zone rurale.

Tableau 64 : Principale source d'approvisionnement en eau suivant le milieu d'implantation (%)

	Eau courante	Sources aménagées/ Puits aménagés	Forages	Rivières/lacs /ruisseaux	Aucune	Autre	Total
Urbain	59,1	07,1	04,0	03,1	24,0	2,8	100,0
Rural	13,0	18,9	11,9	20,2	34,1	1,8	100,0
Total	27,3	15,2	09,5	14,9	31,0	2,1	100,0

Source : PETS 2004

- *Type de lieu d'aisance*

Comme type de lieu d'aisance, on rencontre en général dans nos écoles primaires les WC avec chasse d'eau, les latrines aménagées, les latrines non aménagées. En milieu urbain, si on constate que seulement 8% des écoles environ n'ont pas de toilette, il demeure que 22,2% des écoles de ce milieu utilisent les latrines non aménagées. Le milieu rural offre la situation la plus critique avec seulement 3% de WC avec chasse d'eau, 45,8% des établissements avec latrines non aménagées et le plus grand nombre d'écoles sans toilette

(19,6%) par rapport au milieu urbain. Sur le plan général, 8,7% des écoles ont des WC avec chasse d'eau et 35,8% des latrines aménagées.

Tableau 65 : Type de lieu d'aisance par milieu de construction (%)

	WC avec chasse eau	Latrines aménagées	Latrines non aménagés	Pas de toilette	Autre	Total
Urbain	21,5	47,7	22,2	8,1	0,5	100
Rural	03,0	30,4	45,8	19,6	1,2	100
Total	08,7	35,8	38,5	16,1	1,0	100

Source : PETS 2004

- *Type de clôture*

La présence d'une clôture au sein d'une école garantit un minimum de sécurité pour les écoliers. Environ 40% des écoles primaires au Cameroun sont clôturées. Ces clôtures sont faites soit en parpaing, en bois, en grillage ou alors à l'aide d'autres matériaux divers. Le Parpaing représente 16% des clôtures et se rencontre plus en milieu urbain. En effet, 45,2% des établissements qui y sont clôturés ont une clôture en parpaing. Le bois lui compte pour 4,4% des clôtures et est plus fréquent en milieu rural. Les clôtures en grillages ne représentent que 0,9% de l'ensemble et sont présentes aussi bien en milieu semi urbain que urbain. Au total, plus de la moitié des écoles situées en milieu urbain sont clôturées. En milieu rural, 69,5% des écoles n'ont pas de clôture.

Tableau 66 : Type de clôture par milieu de construction (%)

	Parpaing	Bois	Grillage	Pas de clôture	Autre	Total
Urbain	45,2	2,6	1,6	43,5	07,1	100
Rural	02,9	5,2	0,6	69,5	21,9	100
Total	16,0	4,4	0,9	61,4	17,3	100

Source : PETS 2004

- *Places assises sur tables-blancs*

Chaque établissement primaire au Cameroun compterait en moyenne 328 places assises sur tables-blancs pour un effectif moyen à l'échelle nationale d'environ 382 élèves. Ce qui traduit de façon générale un déficit de places assises dans nos écoles primaires. Toutefois, dans le Centre, l'Ouest et le Sud, le constat est plutôt celui d'un potentiel de places non encore exploité. En effet, ces régions présentent des pourcentages de places assises pour élèves par établissements supérieurs à 100%. La répartition par milieu d'implantation révèle par ailleurs que ce potentiel observé relève des milieux ruraux de ces régions sauf pour le Sud où l'on constate qu'il y a plus d'élèves inscrits que de places assises en zone urbaine. A l'échelle nationale, le milieu rural est celui pour lequel la carence notée est plus forte car il présente le pourcentage de places assises pour élèves le plus faible. Cette carence est plus le fait des régions de l'Est, de l'Etrême-Nord, et du Nord. De façon générale, dans la plupart des régions, le manque de places assises se fait ressentir tant en milieu urbain que rural.

Tableau 67 : Nombre moyen des places assises par établissement suivant le milieu d'implantation par région

	Urbain		Rural		Ensemble	
	Nombre d'élèves inscrits	Pourcentage (%) d'élèves assis sur tables-bancs	Nombre d'élèves inscrits	Pourcentage (%) d'élèves assis sur tables-bancs	Nombre d'élèves inscrits	Pourcentage (%) d'élèves assis sur tables-bancs
Yaoundé	764,0	85,8			764,0	85,8
Douala	511,6	94,6			511,6	94,6
Adamaoua	701,3	64,8	289,9	81,8	336,4	77,8
Centre			283,9	131,0	283,9	131,0
Est	650,2	94,3	342,8	67,1	397,7	73,9
Extrême-Nord	426,0	61,7	339,6	39,2	352,3	43,2
Littoral	377,9	94,3	309,8	92,3	337,8	93,1
Nord	537,4	60,9	254,5	51,5	287,6	53,5
Nord-Ouest	784,5	90,0	308,2	71,3	371,7	76,9
Ouest	608,2	95,2	378,8	120,9	444,9	110,4
Sud	491,5	109,2	187,6	97,6	290,8	104,3
Sud-Ouest	267,8	133,3	222,4	84,2	227,1	90,3
Ensemble	579,8	89,9	292,6	82,2	382,1	85,7

Source : PETS 2004

- *Nombre moyen d'élèves par enseignants*

Sur le plan national, le nombre moyen d'élève par enseignant se situe autour de 51. Cette moyenne cache cependant des disparités. En effet, dans le Sud-Ouest, les statistiques donnent environ 35 élèves par enseignant contre environ 69, 64, et 57 dans l'Adamaoua, le Nord et l'Extrême-Nord respectivement. En milieu rural, le nombre d'élève par enseignant est dans l'ensemble plus élevé qu'en milieu urbain. Toutefois, c'est dans ce milieu que l'on relève le nombre moyen d'élève par enseignant le plus élevé pour la province de l'Adamaoua (78 environ). Pour ce qui est du nombre d'élève par salle de classe fonctionnelle, il est de 60 environ sur le plan national mais avec également des disparités. En effet, l'Adamaoua, l'Extrême-Nord et l'Est affiche des moyennes allant au-delà de 70 élèves par salle de classe tandis qu'on relève 37 élèves environ par salle de classe dans le Sud-Ouest.

Tableau 68 : Nombre moyen d'élève par salle de classe et par enseignant

	Urbain		Rural		Ensemble	
	Nombre d'élèves par salle de classe fonctionnelles	nombre d'élèves par enseignant	Nombre d'élèves par salle de classe fonctionnelles	nombre d'élèves par enseignant	Nombre d'élèves par salle de classe fonctionnelles	nombre d'élèves par enseignant
Yaoundé	67,4	43,9			67,4	43,9
Douala	53,1	48,2			53,1	48,2
Adamaoua	95,6	77,9	72,1	67,3	76,8	68,7
Centre			48,5	44,5	48,5	44,5
Est	69,9	47,5	72,3	68,6	71,6	60,4
Extrême-Nord	72,2	43,9	73,5	61,4	73,3	57,3
Littoral	58,8	50,0	57,2	58,2	58,0	55,1
Nord	45,9	60,8	64,9	64,3	59,5	64,4
Nord-Ouest	75,6	55,1	54,1	48,0	58,8	49,8
Ouest	68,9	52,4	60,0	55,6	63,3	55,1
Sud	65,5	42,9	44,7	42,7	54,7	44,0
Sud-Ouest	38,3	32,1	36,5	34,9	36,7	34,5
Ensemble	62,5	46,8	57,4	53,1	59,7	51,0

Source : PETS 2004

- Répartition des enseignants

- i)- Répartition suivant le statut par région

Pour l'ensemble du pays, le nombre moyen d'enseignants par école primaire s'évalue à environ 7% enseignants. A peu près 5% d'entre eux ont été formé dans une école normale et 4% sont des agents publics avec un matricule à la solde. Les autres enseignants sont des vacataires payés soit sur fonds PPTe, soit sur la budget de l'Etat ou alors à l'aide d'autres sources de revenu telle que l'APE par exemple. Toutefois, on remarque que l'on trouve difficilement un "enseignant PPTe" par établissement dans chaque région. Dans l'ensemble, les sources de revenu alternatives aux fonds PPTe et au budget de l'Etat rémunèrent plus de vacataires dans nos régions sauf pour Douala, l'Est, le Sud et le Sud-Ouest. Par ailleurs, les enseignants se concentrent beaucoup plus dans les régions de Yaoundé et Douala où la moyenne par établissement est respectivement de 17% et 11% enseignants environ. C'est dans ces régions également que l'on rencontre le plus grand nombre de maîtres et maîtresses issus d'une école normale et ceux possédant un matricule à la solde. Les régions de l'Extrême-Nord et du Nord offrent le constat le plus désolant avec à peine 3% enseignants formés dans une école normale et 1 seul possédant un matricule à la solde.

Tableau 69 : Nombre moyen d'enseignants par établissement et par région suivant leur statut

	Nombre d'enseignants (effectif total)	Nombre d'enseignants formés dans une école normale	Nombre d'agents publics avec matricule solde	Nombre de vacataires PPTTE	Nombre de vacataires payés sur le budget de l'Etat	Autres enseignants
Yaoundé	17,4	14,6	14,7	0,4	1,2	1,4
Douala	10,6	7,5	8,1	0,6	1,4	0,6
Adamaoua	4,9	2,9	1,1	0,4	1,8	2
Centre	6,4	4,1	2,9	0,2	1,5	1,6
Est	6,6	4,6	2,4	0,6	2,1	0,9
Extrême-Nord	6,1	2,4	0,9	0,3	0,8	2,9
Littoral	6,1	4,6	2,4	0,6	1,5	1,7
Nord	4,5	2,4	0,8	0,3	0,9	2,3
Nord-Ouest	7,5	5,4	3,5	0,5	1,3	2,5
Ouest	8,1	5	4,7	0,3	1	2,4
Sud	6,6	5,3	3,2	0,5	1,9	1
Sud-Ouest	6,6	5,5	2,8	0,5	1,9	1,7
Total	7,5	5,2	3,8	0,4	1,4	1,8

Source : PETS 2004

ii)- Répartition suivant le statut par tranche d'âge

L'étude de cette répartition révèle que 47,2% des enseignants des écoles primaires au Cameroun ont un matricule à la solde tandis que 18,4% sont des vacataires sur le budget de l'Etat, 8,7% vacataires PPTTE et les 25,6% restants sont des vacataires de nature autre tel que les bénévoles. Suivant la tranche d'âge, on note que les enseignants les plus âgés se recrutent en majorité chez les agents avec matricule solde. En effet, 93,1% des enseignants d'âges compris entre 50 ans révolus et 60 ans non révolus relèvent de cette catégorie et 73,3% des enseignants de plus de 60 ans en relèvent également. Bien que les vacataires de toutes natures soient issus des tranches d'âges plus jeunes en générale, force est de constater que 26,7% d'enseignants bénévoles ou autres ont 60ans et plus.

Tableau 70: Répartition suivant le statut par tranche d'âge (%)

	Salariés avec matricule solde	Vacataires Budget de l'Etat	Vacataires PPTTE	Autre vacataires /bénévoles	Total
] 18, 35 ans]	7,7	31,4	15,9	44,9	100
] 35, 50 ans]	77,2	9,1	3,3	10,4	100
] 50, 60 ans]	93,1	1	0,3	5,6	100
] 60 ans et plus	73,3	0	0	26,7	100
Ensemble	47,2	18,4	8,7	25,6	100

Source : PETS 2004

iii)- Répartition suivant le genre par tranche d'âge

Bien que les enseignants les plus âgés soient ceux avec matricule solde, on constate cependant que le plus grand nombre d'enseignants ont 50 ans au plus. En effet, 0,6% des enseignants seulement ont plus de 60

ans et 9,7% ont un âge compris entre 50 ans révolus et 60 ans non révolus alors que 47,3% et 42,4% sont compris dans les tranches d'âges respectives de 18 à 35 ans et 35 à 50 ans conformément au tableau ci-dessous. Par ailleurs, la discrimination suivant le genre restitue le même constat avec une prédominance des femmes dans la tranche de 35 à 50ans. Par contre, ce sont les hommes qui sont plus nombreux dans les tranches d'âges élevés.

Tableau 71 : Répartition suivant le genre par tranche d'âge (%)

	Masculin	Féminin	Ensemble
] 18, 35 ans]	49	45,4	47,3
] 35, 50 ans]	38,7	46,6	42,4
] 50, 60 ans]	11,5	7,7	9,7
] 60 ans et plus	0,9	0,3	0,6
Total	100	100	100

Source : PETS 2004

iv)- Répartition suivant le genre et selon le diplôme professionnel le plus élevé

Cette analyse fait ressortir qu'environ 47,2% des enseignants du primaire au Cameroun sont des femmes et 52,8% des hommes. Par ailleurs, dans les classes de diplômes CAPI et CAPIA, les femmes avec respectivement 52% et 56,2% sont plus nombreuses tandis que les hommes dominent partout ailleurs. On note aussi l'existence d'une population d'enseignants sans diplômes professionnels constituée de 63,2% d'hommes et 36,8% de femmes.

Tableau 72 : Répartition suivant le genre et selon le diplôme professionnel le plus élevé (%)

	Masculin	Féminin	Total
PENI	72,7	27,3	100
CAPI/ /CAPIEMP	48	52	100
CAPIAEG/CAPIAET/ CAPIA	43,8	56,2	100
MEGA/MAEPS	66,3	33,7	100
Sans diplôme	63,2	36,8	100
Total	52,8	47,2	100

Source : PETS 2004

v)-Répartition suivant le statut et l'ancienneté

De façon générale, plus de la moitié des enseignants du primaire au Cameroun (55,5%) ont moins de 10 ans d'ancienneté de service. 23% d'entre eux ont entre 10 et 20 ans d'ancienneté. Respectivement 18,7% et 2,8% de ces derniers se retrouvent dans les tranches de 20 à 30ans et de 30 ans et plus. Par ailleurs, la majorité des enseignants avec matricule solde se recrute dans les tranches intermédiaires de 10-20ans et 20-30ans d'ancienneté. Les vacataires pour leur part ont de façon très remarquable moins de 10ans d'ancienneté de service. Toutefois, on note l'existence de vacataires PPTe et de bénévoles dans la catégorie des 30ans d'ancienneté et plus. Les enseignants avec matricule solde représentent en outre 5,3% de cette dernière catégorie.

Tableau 73 : Répartition suivant le statut et l'ancienneté (%)

	Salariés avec matricule solde	Vacataires Budget de l'Etat	Vacataires PPTTE	Autre vacataires/bénévoles	Ensemble
[0, 10ans [13,6	96,4	95,7	89,0	55,5
[10, 20 ans [43,7	2,2	2,3	6,9	23,0
[20, 30ans [37,4	1,4	1,3	3,2	18,7
[30 et plus	5,3	0,0	0,7	0,8	2,8
Total	100	100	100	100	100

Source : PETS 2004

- *Assiduité des enseignants*

i)-Absentéisme lors du passage de l'enquête

L'assiduité s'apprécie par la présence lors du passage de l'enquête. Pour l'ensemble du pays, le taux d'absence des enseignants lors du passage de l'enquête était d'environ 9,4%. Les taux d'absence les plus élevés ont été relevés dans les régions de Yaoundé, dans le Nord-ouest, l'Adamaoua et le Nord avec respectivement 15,15%, 13,92%, 11,90% et 11,49%. Se sont les enseignants vacataires PPTTE qui se montrent moins assidus avec un taux d'absentéisme moyen sur le plan national de 12,42% suivis des agents immatriculés à la solde (9,52%) et des vacataires pris en charges par le budget de l'Etat (9,13%). Les autres vacataires notamment les bénévoles, enseignants des parents et autres apparaissent un peu plus assidus que leurs collègues même si cela est difficile à soutenir dans les régions septentrionales. A Yaoundé, ce sont les enseignants immatriculés à la solde qui sont les moins assidus avec 17% environ comme taux d'absentéisme. Chez les vacataires du budget de l'Etat, se taux culmine à 20% dans l'Ouest et à 35% dans le Nord-ouest pour les vacataires PPTTE.

Tableau 74 : Taux d'absentéisme par région suivant le statut (%)

	Salariés avec matricule solde	Vacataires Budget de l'Etat	Vacataires PPTTE	Autre vacataires/bénévoles	Ensemble
Yaoundé	17	13,2	5,9	6,9	15,2
Douala	6,4	6,8	15,4	3,3	6,8
Adamaoua	7,0	8,8	18,8	14,1	11,9
Centre	4,0	3,5	4,2	8,7	5,2
Est	6,0	8,1	12,0	15,8	9,1
Extrême Nord	2,3	4,8	12,5	5,2	5,3
Littoral	3,2	6,0	10,3	3,7	4,9
Nord	4,8	10,3	10,8	14,5	11,5
Nord-ouest	15,8	15,8	35	6,7	13,9
Ouest	7,6	20,0	10,0	6,2	8,5
Sud	8,2	9,5	10,0	0,0	7,8
Sud-ouest	7,0	9,8	4,6	9,0	8,0
Ensemble	9,5	9,1	12,4	8,3	9,4

Source : PETS 2004

ii)- Possession d'une activité secondaire

Le manque d'assiduité pourrait s'expliquer par la possession d'une activité secondaire par les enseignants. Mais, lorsque l'on regarde le nombre moyen de jours ouvrés dans la semaine par les enseignants des différentes régions, il est sensiblement le même selon la possession ou pas d'une activité secondaire.

Tableau 75 : Nombre moyen de jours ouvrés dans la semaine suivant la possession d'une activité secondaire

	Ont une activité secondaire	N'ont pas une activité secondaire	Ensemble
Yaoundé	4,3	4,6	4,6
Douala	4,7	4,9	4,9
Adamaoua	4,8	4,8	4,8
Centre	4,9	4,8	4,8
Est	4,8	4,9	4,8
Extrême-Nord	4,8	4,8	4,8
Littoral	4,9	4,8	4,8
Nord	4,8	4,8	4,8
Nord-ouest	4,9	4,7	4,7
Ouest	4,9	4,8	4,8
Sud	4,8	4,7	4,7
Sud-ouest	4,8	4,8	4,8
Ensemble	4,8	4,8	4,8

Source : PETS 2004

Par ailleurs, en étudiant la possession d'une activité secondaire suivant le statut par région, on peut noter que peu d'enseignants (18,5%) possèdent une activité secondaire à l'échelle nationale. De plus, parmi les vacataires PPTTE qui se sont révélés moins assidus dans l'ensemble et qui représentent environ 17,4% de notre échantillon, seulement 1,3% d'entre eux possèdent une activité secondaire. Dans le Nord-ouest où on avait 35% de taux d'absentéisme chez les vacataires PPTTE lors du passage, 1,6% de ces derniers ont une activité secondaire sur les 34,2% de la région qui en possèdent. En revanche dans le Nord-ouest où 15,8% des salariés avec matricule solde étaient absent lors du passage, 14,7% des enseignants de cette catégorie dans la région ont une activité secondaire.

Tableau 76 : Répartition des enseignants selon le statut par région suivant la possession d'une activité secondaire (%)

	Ont une activité secondaire					N'ont pas une activité secondaire				
	Salariés avec matricule solde	Vacataires Budget de l'Etat	Vacataires PPTTE	Autre vacataires/ bénévoles	Total	Salariés avec matricule solde	Vacataires Budget de l'Etat	Vacataires PPTTE	Autre vacataires/ bénévoles	Total
Yaoundé	2,7	0,2		1	3,9	74,4	7,4	3,5	10,8	96,1
Douala	2		0,5	0,5	3,1	73,2	11,2	6,1	6,4	96,9
Adamaoua	5,9	5,9	2	13,8	27,6	14,3	21,7	12,8	23,6	72,4
Centre	1,2	1,6	0,8	8,9	12,5	39,1	21,4	8,9	18,1	87,5
Est	4,5	1,4		5	10,9	33,5	32,1	11,3	12,2	89,1
Extrême-Nord	9,5	6,2	2,5	29,6	47,7	8,6	11,1	7,4	25,1	52,3
Littoral	2,7	0,4	0,4	1,8	5,3	38,7	21,8	12,4	21,8	94,7
Nord	6,4	4,7	5,6	29,9	46,6	11,1	12	10,3	20,1	53,4
Nord-Ouest	14,7	2,9	1,6	15	34,2	32,9	9,1	4,9	18,9	65,8
Ouest	5	0,9	0,6	11,7	18,3	48,9	8,5	5,7	18,6	81,7
Sud	7,9	5,1	3,9	4,3	21,3	34,6	27,6	7,5	9,1	78,7
Sud-Ouest	7	2,8		3,5	13,3	33,2	25,9	7,7	19,9	86,7
Total	5,6	2,3	1,3	9,3	18,5	41,6	16,1	7,5	16,1	81,5

Source : PETS 2004

L'éloignement de l'établissement conjugué à d'autres raisons pouvant être à l'origine d'un manque d'assiduité, nous nous intéressons également à la distance « domicile-école » des enseignants. Cette étude montre que les enseignants dans la totalité des régions ont pour la plupart leur domicile situé à maximum 5 Km de leur lieu de travail. En effet, à plus 50% par région, le parcours les distançant de leur école se situe entre 0,5 et 5 Km. Toutefois, dans les agglomérations de Yaoundé et Douala, 19,2% et 16,8% respectivement parcourent entre 5 et 10Km entre leur domicile et l'école. Dans l'Ouest, le Nord-ouest et l'Extrême-Nord, cette distance sépare respectivement 14,3%, 12,6%, et 10% des enseignants de leur écoles. A plus de 10Km, se sont une fois de plus les régions de l'Extrême-Nord, de l'Ouest et les centres urbains que sont Yaoundé et Douala qui s'illustrent. A Douala, 7,6% des enseignants sont entre 10 et 15Km de leurs écoles tandis que dans l'Extrême-Nord, 5,6% sont à plus de 15Km de leurs écoles.

Tableau 77 : Répartition des enseignants par région suivant la distance parcourue entre le domicile et l'école (%)

	moins de 0,5 Km] 0,5, 5 Km]] 5, 10km]] 10, 15km]	Plus de 15 Km	Total
Yaoundé	14,5	59,3	19,2	4,7	2,2	100
Douala	11,6	60	16,8	7,6	4,1	100
Adamaoua	37,2	61,3	1,5			100
Centre	41,5	53,8	2,7	0,5	1,4	100
Est	30,1	65,9	2,3	0,9	0,9	100
Extrême-Nord	20,8	59,5	10	4,1	5,6	100
Littoral	22,7	68,8	6,1	1,2	1,2	100
Nord	43,8	50,5	5,1	0,3	0,3	100
Nord-ouest	14,8	69,3	12,6	2,5	0,9	100
Ouest	10,7	68,5	14,3	5,2	1,4	100
Sud	36,1	57,6	5,4	0,9		100
Sud-ouest	33,1	60,9	5,1	0,5	0,5	100
Total	24,1	61,5	9,8	2,9	1	100

Source : PETS 2004

4.2 Enseignement secondaire

4.2.1 Echantillon des établissements secondaires

L'échantillon des établissements secondaires a compté 378 lycées et collèges relevant de l'enseignement général et technique et répartis sur l'ensemble des 12 régions identiques à celle de l'échantillon des écoles primaires. Au moins 27 établissements ont été enquêtés par région et on totalisé 261 établissements publics et 117 établissements privés. Le milieu urbain a été le plus couvert avec 173 lycées et collèges contre 205 en zone rurale. Dans toute la suite, les analyses et commentaires effectués portent sur les données relatives à l'année scolaire 2002/2003.

Tableau 78 : Répartition de l'échantillon des établissements secondaires

	Urbain		Rural		Total
	Public	Privé	Public	Privé	
Yaoundé	22	11			33
Douala	20	11	2		33
Adamaoua	5	5	16	1	27
Centre	2	1	22	10	35
Est	6	3	12	6	27
Extrême-Nord	5	5	14	3	27
Littoral	7	6	16	6	35
Nord	8	7	12		27
Nord-Ouest	5	4	18	8	35
Ouest	10	5	12	6	33
Sud	8	8	15		31
Sud-Ouest	5	4	19	7	35
Total	103	70	158	47	378

Source : PETS 2004

4.2.2 Infrastructures de base

- *Bibliothèque et salle de professeurs*

Les lycées et collèges du Cameroun sont pourvus de bibliothèques à hauteur de 48,1. Donc plus de la moitié de nos établissements secondaires ne disposent pas de bibliothèques. Cette carence est plus marquée en milieu rural où, à l'échelle nationale, environ 63,9 des établissements ne sont pas équipés d'une bibliothèque. Le milieu urbain quant à lui voit 62,4 des ses établissements dotés d'une bibliothèque. Les salles de professeurs font également défaut en milieu rural où près de 60,5 des établissements n'en ont pas alors que 60,1 des établissements en milieu urbain en sont équipés. Au total, 48,9 des établissements secondaires du Cameroun ont une salle de professeurs et 51,1 n'en ont pas.

Tableau 79 : Bibliothèques et salles de professeurs par établissement selon le milieu d'implantation (%)

	Bibliothèques		Total	Salles des professeurs		Total
	Oui	Non		Oui	Non	
Urbain	62,4	37,6	100	60,1	39,9	100
Rural	36,1	63,9	100	39,5	60,5	100
Total	48,1	51,9	100	48,9	51,1	100

Source : PETS 2004

- *Internat, car de transport pour élèves et cantine scolaire*

Les infrastructures en matière d'hébergement, de transport et d'alimentation dans nos établissements se répartissent comme suit sur le plan national. De façon globale, environ 87,8% de ceux-ci ne possèdent pas d'internat contre 12,2% qui en sont pourvus. Ces derniers se trouvent pour la majorité en milieu rural où 13,7% des établissements ont un internat pour élèves. Pour ce qui est du transport des élèves, très peu d'établissements ont un car prévu à cet effet ; soit 4,8% sur l'ensemble du pays. Par ailleurs, comme pour les internats, ces derniers relèvent plus du secteur privé car à peine 2% des établissements secondaires publics ont un car de transport pour élèves. Les cantines scolaires sont plus rencontrées dans nos lycées et collèges que les deux précédentes infrastructures. 17,5% de ceux-ci en possèdent et se recrutent plus en milieu urbain que rural (13,2%). En la matière, le secteur privé se taille la plus grande part avec 30% contre 12,7% d'établissement secondaire public possédant une cantine scolaire. Toutefois, pour chacun de ces éléments, plus de 80% environ des établissements secondaires déclarent ne pas en posséder.

Tableau 80 : Internats, car et cantine par établissement selon le milieu d'implantation et le type d'enseignement (%)

	Internat		Total	Cantine scolaire		Total	Car de transport		Total
	oui	non		oui	non		oui	non	
Urbain	10,4	89,6	100	22,5	77,5	100	2,3	97,7	100
Rural	13,7	86,3	100	13,2	86,8	100	6,8	93,2	100
Total	12,2	87,8	100	17,5	82,5	100	4,8	95,2	100
Public	6,1	93,9	100	12,7	87,3	100	2,0	98,0	100
Privé	27,9	72,1	100	30,0	70,0	100	11,3	88,7	100
Total	13,1	86,9	100	18,2	81,8	100	5,0	95,0	100

Source : PETS 2004

- *Infirmierie d'urgence*

Durant l'année scolaire 2002/2003, environ 93% des établissements secondaires avaient tout leur effectif d'élèves assurés en leur sein. En milieu rural, il subsistait des élèves non assurés dans 8,3% des lycées et collèges. Une infirmerie d'urgence est présente dans 63% des établissements secondaires du Cameroun. Ces petites structures de premiers soins sont beaucoup plus présentes dans les établissements du milieu urbain. Toutefois, plus de la moitié des établissements situés en zone rurale ont une infirmerie d'urgence (55,6%). Pour l'année scolaire 2002/2003, 61,4% de nos lycées et collèges affirment n'avoir pas reçu le programme élargi de vaccination (PEV) contre 38,6% qui ont été couverts. Avec 37,6%, les établissements des zones urbaines du pays ont été les moins couvertes par le PEV durant l'année scolaire 2002/2003.

Tableau 81 : Pourcentage des infirmeries d'urgence et d'établissement ayant reçu le PEV selon le milieu d'implantation

	élèves assurés		Total	Infirmerie d'urgence		Total	Avoir reçu le PEV		Total
	oui	non		oui	non		oui	non	
Urbain	94,8	5,2	100	71,7	28,3	100	37,6	62,4	100
Rural	91,7	8,3	100	55,6	44,4	100	39,5	60,5	100
Total	93,1	6,9	100	63,0	37,0	100	38,6	61,4	100

Source : PETS 2004

- *Source d'approvisionnement en énergie électrique*

L'approvisionnement en énergie électrique est plus constaté en milieu urbain où 83,2% des établissements secondaires disposent d'un compteur connecté au réseau du distributeur AES SONEL. Les sources secondaires d'énergie électrique telle que les abonnements sans compteur et les groupes électrogènes comptent respectivement pour 6,9% et 0,8% des établissements. A l'échelle nationale, 27% des établissements ne disposent d'aucune source d'approvisionnement en énergie électrique. Ces derniers se recrutent pour la plupart en milieu rural (42%).

Tableau 82 : Principale source d'approvisionnement en électricité suivant le milieu d'implantation (%)

	électricité AES SONEL avec compteur	électricité AES SONEL sans compteur	groupe électrogène	Aucune	Total
Urbain	83,2	6,9	0,6	9,2	100
Rural	50,2	6,8	1,0	42,0	100
Total	65,3	6,9	0,8	27,0	100

Source : PETS 2004

- *Source d'approvisionnement en eau*

Indépendamment du milieu d'implantation, l'eau courante du distributeur SNEC est la source d'approvisionnement en eau la plus utilisée dans nos établissements. En milieu urbain surtout, 79,2% des établissements ont un point d'eau SNEC. Toutefois, des sources d'eau précaires telles que puits ou source aménagés (11,9%), forages (11,4%), rivières lacs ou ruisseaux (5,3%) continuent d'alimenter lycées ou collèges tant en milieu urbain que rural. Ces points d'eau se rencontrent le plus souvent dans ce dernier milieu où avec 20%, on compte le plus grand nombre d'établissements sans aucune source d'approvisionnement en eau pour un pourcentage national de 15,1%.

Tableau 83 : Source d'approvisionnement en eau suivant le milieu d'implantation

	Eau courante	Sources aménagées /puits aménagés	Forages	Rivières/lacs /ruisseaux	Aucune	Total
Urbain	79,2	6,9	2,9	1,7	9,2	100
Rural	37,1	16,1	18,5	8,3	20,0	100
Total	56,3	11,9	11,4	5,3	15,1	100

Source : PETS 2004

- *Type de lieu d'aisance*

Les WC avec chasse d'eau se rencontrent dans environ 40% des établissements secondaires. Très peu ; soit 8,5% d'entre eux ne disposent pas de lieu d'aisance pendant que les latrines aménagées et non aménagées équipent respectivement 38,6% et 12,7% de nos lycées et collèges. En milieu urbain, les WC avec chasse d'eau sont les plus fréquents (61,8%). Toutefois, 5,2% des établissements de ce milieu ne disposent pas de toilette et dans 8.1%, ce sont des latrines non aménagées qui en tiennent lieu. Le milieu urbain voit le grand nombre (50,2%) de ces établissements dotés de latrines aménagées. Pour le reste, 11,2% n'ont pas de toilette et 16,6% ont des latrines non aménagées.

Tableau 84 : Type de lieu d'aisance par milieu d'implantation

	wc avec chasse eau	latrines aménagées	latrines non aménagées	pas de toilette	Total
Urbain	61,8	24,9	8,1	5,2	100
Rural	22	50,2	16,6	11,2	100
Total	40,2	38,6	12,7	8,5	100

Source : PETS 2004

- *Places assises sur tables-blancs*

La disponibilité des places assises dans un établissement est nécessaire à son bon fonctionnement. En la matière, chaque établissement au Cameroun disposerait en moyenne de 885 places assises pour un effectif moyen de 930 élèves environ. Donc en moyenne moins de places que d'élèves dans nos établissements. Ce déficit est plus accru dans les régions de Yaoundé, Douala, et dans l'Extrême-Nord. En revanche, dans l'Adamaoua, le Centre, l'Est, l'Ouest et le Nord-Ouest, on relève plutôt l'existence d'un potentiel de places non encore exploitées dans le plus grand nombre d'établissements. Ce constat n'est en général valable que pour le milieu rural des ces régions sauf pour l'Ouest et le Nord-Ouest où il se généralise à tous les milieux. En milieu urbain, ce sont les régions de Yaoundé, Douala, du Centre et du Littoral en général qui présentent les capacités d'accueil les plus dépassées. L'Adamaoua et l'Extrême-Nord offre le même constat pour le milieu rural. En milieu rural, le trop grand nombre de places vacantes dans les établissements à la moyenne dans l'Adamaoua, le Centre et l'Est masque la réalité de la plupart des régions mais surtout de l'Extrême-Nord où le déficit de places par rapport à l'effectif total des élèves par établissement reste élevé.

Tableau 85 : Nombre moyen de places assises par établissement secondaire par région suivant le milieu d'implantation

	Urbain		Rural		Total	
	Effectif total élève inscrits	Places assises sur tables-bancs	Effectif total élève inscrits	Places assises sur tables-bancs	Effectif total élève inscrits	Places assises sur tables-bancs
Yaoundé	1816,3	1387,0			1816,3	1387,0
Douala	2109,8	1860,7	860,0	867,0	2031,7	1796,6
Adamaoua	966,0	964,1	411,6	648,1	616,9	761,8
Centre	612,0	314,7	587,3	765,5	589,4	726,9
Est	1246,6	1240,1	447,0	549,3	713,5	779,6
Extrême-Nord	948,1	881,0	563,3	415,9	705,8	588,2
Littoral	1125,1	1018,2	471,0	479,4	713,9	679,5
Nord	995,3	1050,8	546,6	481,5	795,9	788,0
Nord-Ouest	1114,8	1425,6	620,7	584,2	747,8	782,1
Ouest	1833,9	1855,6	625,2	648,3	1174,6	1197,1
Sud	779,1	761,9	390,2	380,9	597,6	577,5
Sud-Ouest	886,8	844,4	520,9	502,6	615,0	585,4
Total	1407,9	1286,6	531,6	566,6	929,9	885,0

Source : PETS 2004

- *Effectif des élèves par salle*

Le nombre d'élèves inscrit par salle de classe dans les établissements secondaire se situe autour de 58 sur le plan national. Cependant les lycées et collèges des régions Yaoundé, Douala, du Nord et de l'Ouest ont des effectifs par salle supérieurs à 60 élèves à la moyenne. C'est dans le Sud que ces effectifs sont plus faibles avec en moyenne 45 élèves par salle de classe. C'est en milieu urbain que l'on relève de façon générale des effectifs élevés. A Yaoundé et dans le Centre, le nombre d'élèves par salle est respectivement de 75 et 71 environ. Cependant, le milieu rural dans le Nord présente des effectifs par salle bien plus élevés qu'en zone urbaine.

Tableau 86 : Nombre moyen d'élèves inscrits par salle

	Urbain	Rural	Total
	effectif des élèves inscrits par salle de classe	effectif des élèves inscrits par salle de classe	effectif des élèves inscrits par salle de classe
Yaoundé	75,1		75,1
Douala	65,0	63,7	65,0
Adamaoua	62,3	55,5	59,3
Centre	70,6	45,4	46,9
Est	62,0	46,2	54,3
Extrême-Nord	59,3	58,7	59,0
Littoral	51,7	44,9	48,6
Nord	56,4	74,5	61,8
Nord-Ouest	59,4	46,9	51,0
Ouest	68,8	46,1	60,2
Sud	44,4	46,1	45,4
Sud-Ouest	56,6	48,4	51,1
Total	63,2	49,1	58,0

Source : PETS 2004

- *Répartition des enseignants*

Le nombre moyen d'enseignants par établissement secondaire au Cameroun serait d'environ 41 enseignants. Mais, ceux-ci se concentrent beaucoup plus dans les régions de Douala et de Yaoundé où la moyenne du nombre d'enseignants par établissement est d'environ 75. Selon la présente étude, aucune région au Cameroun ne totaliserait en moyenne moins de 20 enseignants par établissements. Les régions de l'Adamaoua, de l'Est, du Nord et de l'Extrême-Nord sont celles restant en dessous de 30 enseignants par établissements. De plus, ces régions sont celles où l'on rencontre le moins d'enseignants formés dans une école normale. Bien que l'on ait plus d'enseignants formés dans une école normale dans les régions de Yaoundé et Douala, les autres enseignants notamment les vacataires et bénévoles se recrutent plus dans ces régions que partout ailleurs. Le Sud-Ouest est le lieu où l'on rencontre moins d'enseignants de type autre que celui des enseignants issus d'une école normale. Le nombre moyen d'agents publics avec matricule solde tourne autour de 28 par établissement sur le plan national. Il se concentrent beaucoup plus à Yaoundé et Douala et sont plus rares dans les régions affichant les plus faibles effectifs d'enseignants par établissement.

Tableau 87 : Effectif moyen des enseignants par région suivant leur statut

	Nombre d'enseignants (effectif total)	Nombre d'enseignants formé dans une école	Nombre d'agents publics avec mat solde	Nombre autres enseignants
Yaoundé	75,0	53,9	58,8	20,5
Douala	75,9	43,5	55,4	18,2
Adamaoua	22,2	12,4	11,2	9,5
Centre	32,2	29,3	23,3	9,6
Est	29,0	16,8	20,9	7,2
Extrême-Nord	23,0	11,2	11,0	10,8
Littoral	39,5	17,5	20,3	13,7
Nord	25,9	13,7	11,7	12,0
Nord-Ouest	45,3	38,2	41,2	4,5
Ouest	47,5	31,1	32,5	6,8
Sud	30,2	19,5	17,2	10,8
Sud-Ouest	35,2	25,6	24,7	5,2
Total	40,9	26,9	27,9	10,8

Source : PETS 2004

Tableau 88 : Effectif moyen des enseignants par région et par secteur

	Année 2003		Total
	Secteur public	Secteur privé	Moyenne
Yaoundé	91,7	43,1	75
Douala	79,8	60,9	73,1
Adamaoua	21,2	25,8	22,2
Centre	35,2	25,6	32,2
Est	31,7	23,6	29
Extrême-Nord	27	13,4	23
Littoral	47,6	24,2	39,5
Nord	24,8	29,3	25,9
Nord-Ouest	58	20,8	45,3
Ouest	54,4	33,7	47,5
Sud	28,9	33,8	30,2
Sud-Ouest	40,9	22,7	35,2
Total	45,5	30,5	40,8

Source : PETS 2004

CHAPITRE 5 : LES CARACTERISTIQUES DE LA DEMANDE DES SERVICES DE L'EDUCATION

Les caractéristiques de la demande des services d'éducation sont examinées suivant les quatre aspects suivants : i) les caractéristiques de la population scolaire, ii) l'accessibilité financière aux services d'éducation, iii) les pratiques liées au recrutement dans les établissements scolaires et, iv) l'appréciation de la qualité des prestations de services.

5.1 Les caractéristiques de la population scolaire

Une forte sollicitation de l'enseignement public par rapport au privé est observée pour la quasi totalité des groupes socio-économiques. Pour les niveaux secondaire et primaire, le secteur privé encadre dans l'ensemble un quart de la population camerounaise scolarisée. Les établissements publics sont en majorité fréquentés par les enfants soumis à l'encadrement d'un parent/tuteur exploitant ou dépendant agricole. Estimés à 35%, ceux-ci sont suivis par les travailleurs à compte propre non agricole (18%) et les autres salariés du public (14%). Les enfants des ménages dont le chef est cadre ou patron du secteur privé formel sont les plus sous représentés dans cet ordre d'enseignement.

Tableau 89 : Répartition des élèves selon le groupe socio-économique (GSE) de leurs parents/tuteurs et par ordre d'enseignement

GSE	Public	Privé				Ensemble Privé	Total
		Privé catholique	Privé islamique	Privé laïc	Privé protestant		
Cadre /Patron du public	2,7	5,7	0,0	6,7	0,0	4,9	3,3
Autre salarié du public	13,7	16,6	15,4	11,5	15,0	14,4	13,9
Cadre/patron du privé formel	0,8	1,0	0,0	4,1	6,4	3,1	1,3
Autre salarié du privé formel	6,5	12,7	0,0	15,2	5,0	12,0	7,8
Patron non agricole	2,7	1,9	0,0	4,5	7,1	3,8	3,0
Exploitant /Dépendant agricole	35,1	29,0	30,8	13,8	41,4	25,8	32,8
Travailleur à compte propre non agricole	18,4	18,2	38,5	20,1	10,7	17,8	18,3
Salarié non agricole informel	3,6	2,2	0,0	4,5	3,6	3,3	3,5
Chômeur	2,1	2,9	0,0	1,1	4,3	2,4	2,2
Etudiant	2,3	0,0	15,4	1,5	0,7	1,0	2,0
Retraité	8,5	7,0	0,0	12,3	2,9	8,0	8,4
Invalide	1,1	1,3	0,0	1,1	0,7	1,1	1,1
Autre inactif	2,5	1,6	0,0	3,7	2,1	2,4	2,5
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : PETS 2004

En examinant la répartition à l'intérieur des GSE, on note que les élèves des ménages dont le chef est d'un groupe socio-économique aisé sont ceux dont les proportions dans les établissements scolaires privés sont les plus élevées. Dans les ménages où le chef est patron ou cadre du secteur privé formel, près de 3 élèves sur 5 fréquentent un établissement privé. Cette proportion est d'environ 2/5^e pour les cadres et patrons du public et les autres salariés du secteur privé formel. Ces résultats semblent être liés non seulement le coût

de la scolarité des établissements privés mais aussi la satisfaction qu'éprouvent certains parents par rapport à l'encadrement de leurs enfants. Les ménages où le chef est étudiant et ceux où le chef est exploitant/dépendant agricole sont ceux qui ont un taux de fréquentation du privé le plus bas (12% et 19% respectivement).

Parmi les établissements privés, le privé catholique est le plus sollicité et enregistre dans l'ensemble de la population scolarisée un peu plus d'un enfant sur dix. Le privé laïc occupe la deuxième place et encadre 9% de l'ensemble des élèves. Ces derniers sont suivis du privé protestant et du privé protestant (4,7% et 0,4% respectivement).

Tableau 90 : Répartition des étudiants selon le groupe socio-économique (GSE) et l'ordre d'enseignement (%)

GSE	Public	Privé					Total
		Privé catholique	Privé islamique	Privé laïc	Privé protestant	Ensemble Privé	
Cadre /Patron du public	62,9	18,6	0,0	18,6	0,0	37,1	100,0
Autre salarié du public	74,3	12,6	0,5	7,5	5,1	25,7	100,0
Cadre/patron du privé formel	42,5	7,5	0,0	27,5	22,5	57,5	100,0
Autre salarié du privé formel	62,2	17,2	0,0	17,6	3,0	37,8	100,0
Patron non agricole	68,2	6,8	0,0	13,6	11,4	31,8	100,0
Exploitant /Dépendant agricole	80,5	9,3	0,4	3,8	6,0	19,5	100,0
Travailleur à compte propre non agricole	75,9	10,5	0,9	9,9	2,8	24,1	100,0
Salarié non agricole informel	77,1	6,7	0,0	11,4	4,8	22,9	100,0
Chômeur	71,9	14,1	0,0	4,7	9,4	28,1	100,0
Etudiant	87,9	0,0	3,4	6,9	1,7	12,1	100,0
Retraité	76,4	8,8	0,0	13,2	1,6	23,6	100,0
Invalide	75,8	12,1	0,0	9,1	3,0	24,2	100,0
Autre inactif	75,7	6,8	0,0	13,5	4,1	24,3	100,0
Ensemble	75,2	10,6	0,4	9,1	4,7	24,8	100,0

Source : PETS 2004

Il ressort de l'enquête que les deux grandes métropoles (Yaoundé et Douala) et la province du Nord-Ouest ont des taux de fréquentation des établissements privés les plus élevés. Ces taux sont estimés à 50% pour Douala et 38% pour les deux autres. Il faut en outre noter qu'à Douala, cette place qu'occupent les établissements privés est essentiellement le fait de la fréquentation des établissements privés laïcs (41%).

Les provinces de l'Extrême-Nord et du Nord se distinguent par leur très faible taux de fréquentation du privé (respectivement 2% et 5%). Le Sud et l'Adamaoua sont aussi des provinces où ce taux n'atteint pas 20%.

La province de l'Est s'affiche comme la province qui a le taux de fréquentation des établissements privés catholiques le plus élevé (21%) alors que Nord-Ouest vient en tête pour la fréquentation des établissements privés protestants.

Tableau 91 : Répartition des enquêtés selon l'ordre d'enseignement et la zone d'enquête

Province	Public	Privé					Total
		Privé catholique	Privé islamique	Privé laïc	Privé protestant	Ensemble Privé	
Yaoundé	62,4	14,3	0,4	21,1	1,7	37,6	100,0
Douala	50,2	5,0	0,0	41,3	3,5	49,8	100,0
Centre	78,3	17,4	0,0	2,7	1,7	21,7	100,0
Adamaoua	82,1	1,7	3,5	3,1	9,6	17,9	100,0
Est	69,9	21,0	0,5	5,4	3,2	30,1	100,0
Extrême-Nord	97,7	1,2	0,0	0,0	1,2	2,3	100,0
Littoral	77,7	10,5	0,0	10,5	1,3	22,3	100,0
Nord	95,5	3,9	0,0	0,6	0,0	4,5	100,0
Nord-Ouest	62,5	15,4	1,1	7,7	13,2	37,5	100,0
Ouest	72,2	9,4	0,0	9,1	9,4	27,8	100,0
Sud	85,8	9,3	0,0	3,5	1,4	14,2	100,0
Sud-Ouest	73,4	13,3	0,0	7,4	5,9	26,6	100,0
Ensemble	75,3	10,6	0,4	9,0	4,7	24,7	100,0

Source : PETS 2004

La distance séparant le ménage à l'établissement fréquenté par l'élève est un indicateur de résultat de la politique sectorielle de l'éducation. Parmi toutes les localités sillonnées lors de l'enquête, cette distance qui vaut en moyenne 3,25 km pour l'ensemble du pays reste très faible pour les provinces de l'Est (1,44 km), le Littoral (1,44 km) et Douala (1,65 km). Par contre, la province du Sud se présente comme étant celle où cette distance moyenne est la plus élevée, ce qui traduit des lacunes importantes dans l'offre d'éducation.

Tableau 92 : Distance du ménage à l'établissement scolaire fréquenté selon la province (en km)

Province	Moyenne	Ecart-type
Yaoundé	4,61	10,95
Douala	1,65	1,49
Centre	3,08	4,84
Adamaoua	2,14	5,19
Est	1,44	2,07
Extrême-Nord	2,33	3,47
Littoral	1,44	1,44
Nord	1,85	4,92
Nord-Ouest	1,80	2,61
Ouest	4,15	8,45
Sud	8,88	17,45
Sud-Ouest	2,02	3,58
Ensemble	3,25	8,13

Source : PETS 2004

Par rapport à l'établissement public le plus proche du ménage, quatre zones sur les douze ont des distances supérieures à la moyenne nationale qui se chiffre à 2,7 km. Il s'agit, et par ordre d'importance des provinces du Sud, de l'Est, du Centre et de l'Ouest.

Tableau 93 : Distance du ménage à l'établissement scolaire public de même niveau le plus proche (en km)

Province	Moyenne	Ecart-type
Yaoundé	1,15	1,35
Douala	1,72	1,83
Centre	3,14	5,04
Adamaoua	1,67	2,39
Est	4,34	10,29
Extrême-Nord	1,90	1,58
Littoral	1,35	1,40
Nord	1,94	4,98
Nord-Ouest	1,56	1,55
Ouest	2,89	3,99
Sud	6,91	14,06
Sud-Ouest	1,61	1,99
Ensemble	2,70	6,34

Source : PETS 2004

Dans l'ensemble, plus du tiers des parents choisissent l'établissement scolaire par rapport à la proximité, tandis que 22% par rapport à la bonne réputation ; même si à Yaoundé et à Douala, ce taux avoisine les 33%. Il est tout de même à noter qu'en dehors des zones telles que Yaoundé, Douala, le Centre et le Nord-ouest, plusieurs régions souffrent encore d'un manque cruel d'établissements. Peu de parents jugent le coût acceptable ; ce qui nous laisse comprendre que l'éducation n'est toujours pas accessible au premier venu.

Tableau 94 : Les principales raisons du choix des établissements scolaires fréquentés

Province	Proximité	Bonne réputation de l'établissement	Coût acceptable	Seul disponible	Autres	Total
Yaoundé	37,1	33,8	5,9	4,6	18,6	100,0
Douala	35,8	32,3	11,9	6,0	13,9	100,0
Centre	44,1	19,7	10,4	9,7	16,1	100,0
Adamaoua	30,8	26,0	9,7	26,0	7,5	100,0
Est	34,4	28,0	11,8	17,7	8,1	100,0
Extrême-Nord	56,6	16,2	2,9	22,5	1,7	100,0
Littoral	44,1	19,2	9,2	16,6	10,9	100,0
Nord	48,9	7,3	1,7	39,9	2,2	100,0
Nord-Ouest	36,0	22,4	14,0	9,9	17,6	100,0
Ouest	40,6	18,4	11,2	17,1	12,6	100,0
Sud	32,8	22,9	7,8	12,5	24,1	100,0
Sud-Ouest	48,0	19,1	7,8	19,5	5,5	100,0
Ensemble	40,2	22,1	9,0	16,0	12,6	100,0

Source : PETS 2004

Dans l'ensemble, un peu plus de la moitié (54%) des élèves fréquentent l'établissement public le plus proche correspondant à leur niveau d'études. L'analyse par milieu de résidence révèle que c'est dans les campagnes que la proportion des élèves fréquentant l'établissement public le plus proche est le plus élevé : il est 70% en milieu rural contre 49% en milieu urbain.

Les provinces de l'Extrême-Nord et du Nord se distinguent une fois de plus par la fréquentation des établissements publics les plus proches.

Contrairement aux autres, le reste de la province Centre², l'Est et le Nord-Ouest sont des zones où le milieu urbain enregistre les proportions les plus élevées des élèves fréquentant l'établissement public le plus proche de leur ménage.

Tableau 95 : Proportion des élèves fréquentant l'établissement scolaire public le plus proche du ménage selon le milieu de résidence et la province (%)

Province	Urbain	Rural	Ensemble
Yaoundé	27,8	-	27,8
Douala	33,0	100,0	35,3
Centre	64,1	52,6	59,0
Adamaoua	40,6	66,7	42,6
Est	49,6	13,3	40,9
Extrême-Nord	67,2	87,9	74,1
Littoral	51,4	89,4	65,5
Nord	79,5	80,4	79,8
Nord-Ouest	36,1	49,6	42,3
Ouest	46,5	59,5	55,1
Sud	56,7	58,2	57,5
Sud-Ouest	68,3	63,2	65,6
Ensemble	49,3	60,9	53,5

Source : PETS 2004

L'analyse des raisons pour lesquelles l'établissement secondaire public de même niveau, le plus proche n'est pas fréquenté révèle qu'un parent sur cent estime le coût de la scolarité élevé. 21% estiment très longue, la distance séparant le ménage de l'établissement le plus proche ; tandis que respectivement, la **mauvaise réputation de l'établissement** et le **défait de place/échec au concours** découragent près de 18% de parents. Le **faible taux de réussite** rencontré dans les établissements publics influence environ 14% de parents.

² C'est-à-dire hormis Yaoundé.

Tableau 96 : Raisons de non fréquentation de l'établissement scolaire public de même niveau le plus proche

Province	Distance trop longue	Mauvaise réputation de l'établissement	Coût élevé	Défaut de place /échec au concours	Faible taux de réussite	Autre	Total
Yaoundé	8,9	29,8	0,6	23,8	8,9	28,0	100,0
Douala	19,5	16,3	0,8	29,3	15,4	18,7	100,0
Centre	27,0	15,6	1,6	18,9	9,8	27,0	100,0
Adamaoua	29,9	20,5	1,7	14,5	9,4	23,9	100,0
Est	34,5	23,6	0,0	24,5	6,4	10,9	100,0
Extrême-Nord	7,7	17,9	0,0	23,1	28,2	23,1	100,0
Littoral	12,7	21,5	2,5	22,8	10,1	30,4	100,0
Nord	31,4	0,0	0,0	17,1	37,1	14,3	100,0
Nord-Ouest	23,5	13,1	3,3	13,1	15,0	32,0	100,0
Ouest	38,1	13,7	1,2	12,5	16,7	17,9	100,0
Sud	6,2	16,4	0,0	20,5	11,0	45,9	100,0
Sud-Ouest	16,7	8,3	0,0	4,8	27,4	42,9	100,0
Ensemble	21,7	17,6	1,1	18,7	13,8	27,0	100,0

Source : PETS 2004

5.2 L'accessibilité financière aux services d'éducation

Dépense annuelle pour les services d'éducation

Tableau 97 : Dépense totale pour les services d'éducation en 2002/2003 (en millier de FCFA)

Province	Moyenne	Ecart-type
Yaoundé	39 457	64 020
Douala	40 390	91 568
Centre	13 165	18 468
Adamaoua	22 392	151 768
Est	16 654	24 233
Extrême-Nord	4 866	10 541
Littoral	12 075	16 869
Nord	25 480	32 758
Nord-Ouest	16 200	36 562
Ouest	13 430	17 348
Sud	11 181	16 764
Sud-Ouest	43 115	216 185
Ensemble	20 851	84 644

Source : PETS 2004

Tableau 98 : Dépenses relatives aux frais d'inscription (en millier de FCFA)

Province	Moyenne	Ecart-type
Yaoundé	7 829	7 475
Douala	6 550	5 931
Centre	4 853	6 100
Adamaoua	3 212	6 539
Est	5 603	5 441
Extrême-Nord	2 467	3 934
Littoral	4 871	7 122
Nord	2 311	3 779
Nord-Ouest	2 881	3 544
Ouest	3 456	3 912
Sud	5 162	7 904
Sud-Ouest	4 725	6 485
Ensemble	4 534	6 154

Source : PETS 2004

Les frais de scolarité sont nettement plus élevés dans les deux grandes métropoles que sont Douala et Yaoundé. Les régions du Grand Nord (Adamaoua, Nord, Extrême Nord) sont celles ayant les plus faibles dépenses en frais de scolarité, lesquelles dépenses sont très en deçà de la moyenne nationale. Ce sont aussi celles dans lesquelles ces frais sont les moins dispersés.

Tableau 99 : Dépenses relatives aux frais de scolarité par province (en millier de FCFA)

Province	Moyenne	Ecart-type
Yaoundé	36 221	58 322
Douala	24 388	29 118
Centre	7 292	18 978
Adamaoua	5 940	15 723
Est	7 546	13 658
Extrême-Nord	291	2 415
Littoral	6 925	17 159
Nord	924	5 409
Nord-Ouest	9 784	20 172
Ouest	9 921	18 348
Sud	5 699	15 671
Sud-Ouest	9 138	32 296
Ensemble	10 482	26 844

Source : PETS 2004

Les régions anglophones sont celles où l'on dépense le plus pour les frais d'internat. Cela peut s'expliquer par le fait que c'est dans ces régions que la pratique d'internat est la plus courante.

Tableau 100 : Dépenses relatives aux frais d'internat par province (en millier de FCFA)

Province	Moyenne	Ecart-type
Yaoundé	228	2 724
Douala	966	9 267
Centre	195	2 794
Adamaoua	0	0
Est	880	8 845
Extrême-Nord	270	1 633
Littoral	51	320
Nord	0	0
Nord-Ouest	1 635	6 622
Ouest	238	2 182
Sud	688	5 928
Sud-Ouest	2 621	12 488
Ensemble	647	6 022

Source : PETS 2004

Les dépenses pour frais d'APE sont assez concentrées autour de la moyenne nationale hormis le Grand Nord (Nord, Extrême Nord, Adamaoua) où ce taux est en deçà de 2 000 FCFA et le Sud-Ouest où il est de 4 753 FCFA.

Tableau 101 : Dépenses relatives aux frais d'APE par province (en millier de FCFA)

Province	Moyenne	Ecart-type
Yaoundé	2 955	2 408
Douala	2 282	1 851
Centre	3 204	3 732
Adamaoua	1 600	1 015
Est	2 207	1 334
Extrême-Nord	1 314	637
Littoral	2 709	2 085
Nord	1 659	1 136
Nord-Ouest	1 882	2 388
Ouest	2 751	2 395
Sud	2 074	1 656
Sud-Ouest	4 753	4 548
Ensemble	2 528	2 618

Source : PETS 2004

5.3 Les pratiques liées au recrutement dans les établissements scolaires

Hormis la région du littoral (Douala excepté), le mode de recrutement qui se dégage nettement des autres est le recrutement sur titre ou étude de dossier. En effet plus de la moitié des recrutements se font par cette voie.

Tableau 102 : Les modes de recrutement pratiqués selon les provinces

Province	Concours	Sur titre ou étude de dossier	Négociation	Transfert	Total
Yaoundé	29,9	57,7	11,3	1,0	100,0
Douala	32,3	53,8	4,6	9,2	100,0
Centre	18,6	71,2	10,2	0,0	100,0
Adamaoua	20,5	73,5	3,6	2,4	100,0
Est	21,6	75,0	3,4	0,0	100,0
Extrême-Nord	2,1	91,5	4,3	2,1	100,0
Littoral	53,3	33,3	13,3	0,0	100,0
Nord	13,9	69,4	11,1	5,6	100,0
Nord-Ouest	12,9	75,6	10,0	1,5	100,0
Ouest	22,9	63,1	5,7	8,3	100,0
Sud	21,9	67,3	7,0	3,8	100,0
Sud-Ouest	23,9	69,8	3,9	2,4	100,0
Ensemble	21,8	68,3	7,2	2,7	100,0

Source : PETS 2004

En général, les frais non réglementaires ne sont pas déboursés lors de l'inscription, aussi bien dans le public que dans le privé. Il n'y a que dans les zones du Sud et Yaoundé où une proportion significative (soit respectivement 10,7% et 11,0%) d'établissements publics font payer des frais non réglementaires lors de l'inscription.

Tableau 103 : Paiement des frais non réglementaires pour l'inscription selon la province et l'ordre d'enseignement

Province	Public			Privé			Ensemble		
	Oui	Non	Total	Oui	Non	Total	Oui	Non	Total
Yaoundé	11,0	89,0	100,0	2,3	97,7	100,0	7,7	92,3	100,0
Douala	3,2	96,8	100,0	0,0	100,0	100,0	1,6	98,4	100,0
Centre	2,7	97,3	100,0	6,2	93,8	100,0	3,5	96,5	100,0
Adamaoua	2,2	97,8	100,0	2,5	97,5	100,0	2,2	97,8	100,0
Est	6,3	93,8	100,0	0,0	100,0	100,0	4,4	95,6	100,0
Extrême-Nord	1,7	98,3	100,0	0,0	100,0	100,0	1,6	98,4	100,0
Littoral	4,3	95,7	100,0	4,5	95,5	100,0	4,4	95,6	100,0
Nord	2,4	97,6	100,0	0,0	100,0	100,0	2,3	97,7	100,0
Nord-Ouest	1,2	98,8	100,0	0,0	100,0	100,0	0,7	99,3	100,0
Ouest	4,8	95,2	100,0	1,0	99,0	100,0	3,7	96,3	100,0
Sud	10,7	89,3	100,0	2,0	98,0	100,0	9,4	90,6	100,0
Sud-Ouest	2,2	97,8	100,0	0,0	100,0	100,0	1,6	98,4	100,0
Ensemble	4,7	95,3	100,0	1,5	98,5	100,0	3,9	96,1	100,0

Source : PETS 2004

De façon générale, presque aucun frais non réglementaire n'est déboursé pour le maintien d'un élève en 2002/2003 aussi bien dans le public que dans le privé.

Tableau 104 : Paiement des frais non réglementaires pour le maintien d'un élève en 2002/2003 selon l'ordre d'enseignement et la province

Province	Public			Privé			Ensemble		
	Oui	Non	Total	Oui	Non	Total	Oui	Non	Total
Yaoundé	2,7	97,3	100,0	0,0	100,0	100,0	1,7	98,3	100,0
Douala	0,0	100,0	100,0	0,0	100,0	100,0	0,0	100,0	100,0
Centre	0,9	99,1	100,0	0,0	100,0	100,0	0,7	99,3	100,0
Adamaoua	0,5	99,5	100,0	0,0	100,0	100,0	0,5	99,5	100,0
Est	0,8	99,2	100,0	0,0	100,0	100,0	0,5	99,5	100,0
Extrême-Nord	1,8	98,2	100,0	0,0	100,0	100,0	1,8	98,2	100,0
Littoral	0,6	99,4	100,0	0,0	100,0	100,0	0,4	99,6	100,0
Nord	1,8	98,2	100,0	0,0	100,0	100,0	1,7	98,3	100,0
Nord-Ouest	0,0	100,0	100,0	0,0	100,0	100,0	0,0	100,0	100,0
Ouest	0,8	99,2	100,0	1,0	99,0	100,0	0,8	99,2	100,0
Sud	1,0	99,0	100,0	0,0	100,0	100,0	0,9	99,1	100,0
Sud-Ouest	0,0	100,0	100,0	0,0	100,0	100,0	0,0	100,0	100,0
Ensemble	0,9	99,1	100,0	0,1	99,9	100,0	0,7	99,3	100,0

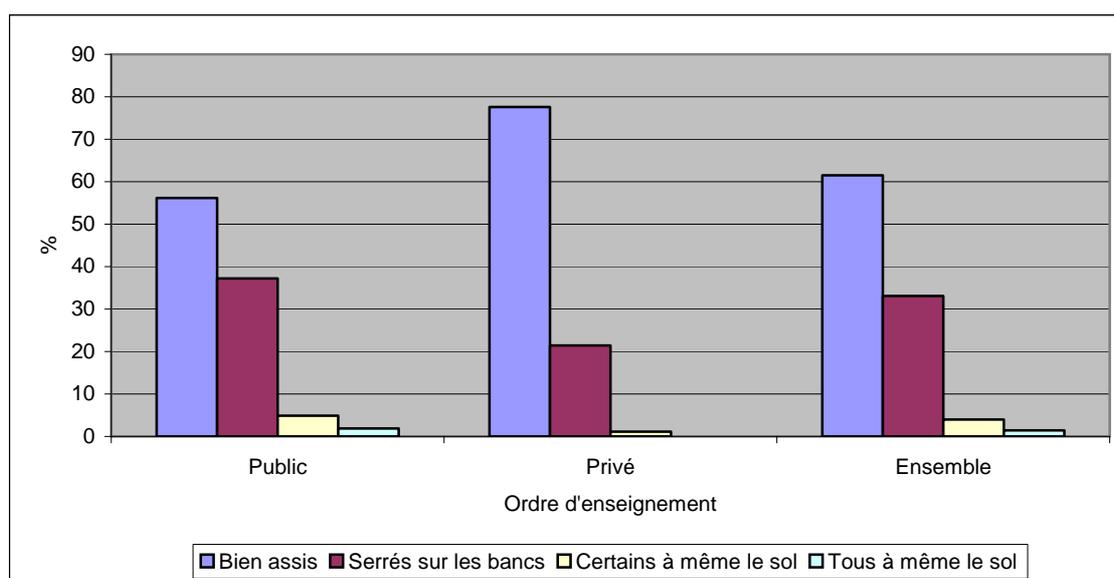
Source : PETS 2004

5.4 Appréciation de la qualité des prestations de services

5.4.1 Appréciation de l'environnement de l'élève

Le niveau des infrastructures dans les établissements reste relativement bas. Dans les salles de classe on note une absence de table banc ; en effet seulement 61% des élèves sont bien assis. Le secteur privé présente un confort légèrement meilleur que le secteur public, soit 78% d'élèves bien assis dans le privé contre 56% dans le public. Cet avantage du privé sur le public pourrait se justifier par des frais de scolarité plus élevés. De plus, si dans le public les responsables exigent parfois des tables banc aux élèves lors des inscriptions, ceci reste insuffisant et informel et devrait inciter les autorités à investir plus dans les infrastructures scolaires.

Graphique 1 : Appréciation sur les places assises des élèves selon l'ordre d'enseignement



Source : PETS 2004

Les parents ont une bonne appréciation des locaux des établissements scolaires. Dans une large majorité ils jugent l'état des locaux au moins acceptable. Bien que cette appréciation soit un jugement, on peut penser que les responsables des établissements utilisent à bon escient les crédits alloués à l'entretien des bâtiments. Dans ce registre encore, le secteur privé enregistre un léger avantage sur le public.

L'environnement scolaire dans lequel sont placés les élèves peut avoir un impact sur leur santé. Dans l'enquête PETS volet bénéficiaire, cet aspect a été mesuré en demandant aux parents d'élèves leur appréciation sur les conditions d'hygiène et de salubrité d'une part, l'existence et l'état des toilettes d'autre part. En ce qui concerne les conditions d'hygiène, plus de la moitié des personnes enquêtés sont satisfaits. Au niveau régional, les parents de l'Extrême-Nord et le Littoral sont ceux qui ont une plus mauvaise image de la qualité de l'hygiène dans les établissements. Au niveau de l'existence et de l'état des toilettes, à peu près un parent sur cinq affirme que l'établissement de ses enfants ne dispose pas de toilette. Ceci est déplorable lorsqu'on sait que l'utilisation de la nature comme lieu d'aisance est source propagation de nombreuses maladies.

L'existence d'une salle informatique équipée, d'un laboratoire ou d'un atelier équipé est indispensable pour améliorer la qualité de l'enseignement. Ces deux éléments sont pratiquement inexistant dans les établissements à en croire les parents d'élèves. Au niveau national, 85% des parents affirment que les établissements de leur enfant ne dispose pas de salle informatique, et 76% soutiennent que ces établissements n'ont pas d'atelier et/ou de laboratoire. Ces chiffres montrent que l'équipement des établissements en matériel informatique enclencher par le Chef d'Etat est encore à ces débuts. Les deux principales métropoles sont les mieux loties en équipement informatique.

CHAPITRE 6 : SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS RECUEILLIES

Les suggestions et recommandations ont été formulées sur la base des problèmes recensés auprès des responsables des services extérieurs de l'éducation et des responsables des établissements scolaires.

Les problèmes que rencontrent les écoles primaires sont en général les mêmes quelque soit la région. Ils se résument par ordre d'importance (% d'écoles ayant signalé le problème) :

- aux problèmes liés aux infrastructures ;
- à l'insuffisance du personnel ;
- au manque de matériel didactique et d'équipement ;
- à l'insuffisance des moyens financiers ;
- et à l'irresponsabilité de la population ;

Dans l'enseignement secondaire, se retrouvent les mêmes problèmes auxquels on peut ajouter le faible taux de scolarisation et l'indiscipline des élèves

Face à ces problèmes, des mesures ont été proposées au niveau des écoles afin d'améliorer d'une part l'accès à l'éducation dans la localité et d'autre part la qualité des enseignements. Pour plus de la moitié des directeurs d'écoles, les deux principales mesures visant à améliorer l'accès à l'éducation sont : l'amélioration des infrastructures et l'encouragement à la scolarisation. Quant aux mesures susceptibles d'améliorer la qualité des enseignements, on peut citer par ordre d'importance l'augmentation du salaire du personnel, le recyclage des enseignants, le recrutement du personnel qualifié et l'équipement en matériel didactique.

Les solutions à ces problèmes dans ce document sont sous forme de mesures que le gouvernement devrait entreprendre pour l'amélioration de l'accès et de la qualité de l'enseignement au Cameroun. La mise en œuvre de ces mesures est de nature à renforcer la bonne gouvernance et la lutte contre la pauvreté d'une part et l'amélioration de la qualité des enseignements d'autre part.

6.1 Recommandation sur l'exécution du budget

Les problèmes identifiés après l'exploitation des informations fournies par les gestionnaires des crédits délégués et les autres intervenants dont la résolution est susceptible d'améliorer l'exécution budgétaire dans un contexte de transparence et de bonne gouvernance sont de natures diverses. Tout comme dans le rapport du volet santé, ces problèmes sont relatifs à la qualité de l'information budgétaire, aux délais d'exécution du budget, à la nature des relations entre les différents intervenants et au fonctionnement des commissions de passation des marchés publics. Les suggestions faites se concentrent sur ces quatre aspects.

6.1.2 6.1.1 Amélioration de la qualité de l'information budgétaire

Dans le souci d'assurer une plus grande traçabilité de l'information budgétaire, il a été suggéré i) d'améliorer et de compléter les informations se rapportant à la loi des finances et de produire avant son adoption, le journal complet et exhaustif des projets en spécifiant les localités bénéficiaires ; ii) d'instituer la production en plusieurs copies par les gestionnaires des crédits d'un rapport semestriel ou annuel sur l'exécution des crédits mis à leur disposition (y compris les délégations ponctuelles) ; iii) les délégations ponctuelles des crédits, tout en restant une exception, devront être très limitées car une bonne préparation et rigoureuse de la programmation du BIP doivent permettre de ne point faire recours à cette pratique.

6.1.3 Réduction des délais d'exécution du budget

L'enquête ayant en effet montré qu'il s'écoule en moyenne 3 à 4 mois entre l'émission des cartons et l'engagement de la dépense, il a été fortement recommandé d'examiner la possibilité de supprimer les cartons ou alors de transférer son émission au niveau provincial. En effet, l'état de l'informatisation de la chaîne de la dépense publique (notamment entre la Direction du Budget et les Contrôles provinciaux des finances) permet d'envisager une telle réforme. En outre, il a été demandé de réduire le nombre d'opérations à exécuter avant d'atteindre la phase de paiement de la dépense. Par ailleurs, le retour des cartons au niveau central devra être supprimé sauf en cas d'erreur.

6.1.4 Assainissement des relations entre les différents intervenants

Il s'agit de prendre des mesures qui introduisent plus de transparence et plus de responsabilité à tous les niveaux et qui par conséquent réduisent les coûts de transaction. Dans ce cadre, la Direction du Budget devra donner à la Direction du Trésor toutes les informations sur les crédits ouverts par poste comptable de manière à lui permettre de prévoir à son tour les fonds à transférer.

6.1.5 Amélioration du fonctionnement des commissions des marchés publics

Tout en veillant au fonctionnement effectif des commissions de passation des marchés publics, il faudra aussi veiller à ce que les services bénéficiaires des prestations soient impliqués au moment de la spécification des besoins et à la réception. Les populations, bénéficiaires ultimes, devront être au moins impliquées au moment de la réception notamment à travers leurs représentants au sein des conseils d'école/établissement ou de l'APE.

6.1.6 Définir les clés de répartition des dotations

Les dotations ne sont pas réparties de façon équitable entre les établissements de même niveau situés dans des départements différents. Le rapport entre la dotation perçue et le nombre d'élèves moyen dans les établissements montre une disparité entre les établissements des différents départements, et même entre ceux d'un même département. Il est important de répartir le budget alloué aux établissements scolaires sur des bases équitables et de définir clairement les clés de répartition de ce budget.

6.2 Les recommandations formulées par les responsables des établissements scolaires

Les recommandations formulées par les responsables des établissements scolaires découlent des problèmes auxquels ils font face pendant l'exercice de leur fonction ; ces problèmes sont classés par ordre d'importance comme suit :

- le manque d'enseignants qualifiés, ce problème a été évoqué entre autre par les responsables des services extérieurs de l'éducation (47,15%), les responsables des établissements secondaires (48,55%) et les Directeurs d'écoles (41,76%) ;
- le manque d'infrastructure, on entend par infrastructure ici, l'insuffisance des salles de classe, le manque de clôture, des installations sportives, etc. ;
- le manque de matériel didactique est l'un des problèmes majeurs rencontrés dans les établissements scolaires ;
- le non paiement des enseignants vacataires et les bas salaires, ce problème paralyse fortement la qualité des enseignements dispensés aux jeunes camerounais ;
- le manque d'eau potable et d'électricité ;
- l'insuffisance du budget alloué aux établissements scolaires ;
- le retard et l'absentéisme des enseignants ;
- l'insuffisance des tables bancs.

A ces différents problèmes identifiés sont associés des recommandations dont la formulation relève de la compétence des spécialistes à qui nous pourrions apporter notre concours. Notre mandat étant ici de présenter les résultats de l'étude.

Eu égard aux problèmes évoqués ci-dessus, les responsables interviewés ont proposé un certain nombre de mesures susceptibles d'améliorer la qualité et l'accès à l'enseignement et présentées par ordre d'importance ; il s'agit de :

- construire et doter les établissements scolaires en infrastructures diverses ;
- équiper les établissements scolaires en matériels didactiques ;
- recruter et affecter les enseignants qualifiés dans les établissements scolaires appropriés ;
- sensibiliser les parents d'élèves sur le bien fondé de l'école ;
- organiser les séances de recyclage et de formation continue des enseignants ;
- payer régulièrement les enseignants vacataires et augmenter le salaire des enseignants en général ;
- intégrer définitivement les Instituteurs Vacataire (IVAC) ;
- améliorer les conditions de vie des enseignants en mettant à leur disposition des logements et de moyen de transport.

6.3 Recommandations se rapportant à la satisfaction des bénéficiaires

Les actions que le gouvernement devrait entreprendre pour l'amélioration du fonctionnement des établissements scolaires ont été proposées par les ménages suite aux problèmes déplorés dans ces structures par ceux-ci.

6.3.1 Problèmes déplorés par les bénéficiaires

Les bénéficiaires (ménages) ne sont pas toujours satisfaits du fonctionnement actuel des établissements scolaires ; parmi les problèmes qui font tâche d'huile et qui mettent un frein au fonctionnement normal de ces structures, nous avons :

- le manque d'enseignants qualifiés ;
- le bas salaire du personnel enseignant ;

- le manque d'infrastructure ;
- les effectifs pléthoriques dans les salles de classe qui empêchent d'une part les élèves de mieux se concentrer et d'autre part les enseignants de bien s'occuper des élèves ;
- l'absentéisme des enseignants ;
- le manque de transparence dans la gestion de l'APE ;
- l'insécurité due à l'absence de clôture et de gardien.

Tableau 105 : Répartition (%) des ménages enquêtés par région suivant les problèmes déplorés dans les établissements scolaires

Problèmes déplorés	Yaoundé	Douala	Centre	Adamaoua	Est	Extrême-Nord	Littoral	Nord	Nord-ouest	Ouest	Sud	Sud-ouest	Ensemble
Manque d'enseignant qualifié/formé	4,8	4,9	20,2	13,7	11,1	27,6	19,4	33,3	11,6	35,5	15,9	14,4	17,7
Salaire des enseignants négligeable	12,7	18,7	20,2	6,5	7,9	10,2	22,6	0,8	7,4	11,3	26,2	9,6	12,9
Manque d'infrastructure	2,4	12,2	16,1	9,7	6,3	2,4	11,3	24,2	5,0	25,0	12,7	10,4	11,4
Coût élevé de la scolarité/Education	10,3	11,4	8,9	5,6	10,3	9,4	16,1	7,5	5,8	8,9	7,1	4,8	8,9
Le système éducatif se dégrade	7,1	13,8	5,6	4,0	11,1	3,1	4,0	1,7	17,4	8,9	15,1	4,8	8,1
Manque de conscience professionnelle	5,6	8,9	5,6	1,6	4,0		8,9	5,8	7,4	11,3	7,9	1,6	5,7
Non prise en compte des zones rurales dans les politiques	0,8	0,8	7,3	5,6	12,7	7,1	2,4	8,3	7,4	8,9	0,8	4,8	5,6
Présence de la corruption et détournement	7,1	4,1	7,3	5,6	6,3	2,4	3,2		5,8	12,1	7,9	4,8	5,6
Manque d'emploi pour ceux qui sont formés	4,0	6,5	2,4	1,6	6,3	0,8	4,8		9,9	3,2	6,3	11,2	4,8
Abandon des responsabilités de l'Etat	3,2	11,4	1,6	3,2	9,5	11,8	2,4	3,3		3,2	3,2	3,2	4,7
Manque de salle de classe		3,3	3,2	2,4	4,8	9,4	0,8	12,5		11,3	1,6	2,4	4,3
Mauvais encadrement des élèves par les enseignants	1,6	4,9	5,6	2,4	2,4	1,6	5,6	0,8		7,3	7,1	3,2	3,6
Niveau de plus en plus bas	1,6	3,3	8,1	0,8			5,6	3,3	4,1	4,0	2,4	4,0	3,1
Eloignement			4,8	3,2		0,8	0,8	12,5	1,7	8,1	4,0		3,0
Coût élevé des fournitures scolaires		1,6	2,4	4,0	4,0	2,4	4,0	0,8	2,5	6,5	3,2		2,6
Livres inadaptés/Programmes	2,4	5,7	5,6		6,3		2,4			0,8	6,3	0,8	2,6
Problème de changement fréquents des livres	1,6	0,8	4,0	2,4	1,6	0,8	2,4		8,3	3,2	3,2	0,8	2,4
Mauvaise organisation du système éducatif	1,6		3,2	2,4	7,9	0,8	1,6		1,7	4,0	3,2	0,8	2,3
Effectif pléthoriques	3,2	4,1	3,2	2,4	2,4		2,4	1,7	0,8	0,8	1,6		1,9
Mauvaise qualité de l'enseignement	5,6		1,6				4,0	1,7		4,8	1,6	1,6	1,7
Autre	7,9	8,9	4,8	3,2	4,8	7,9	4,0	2,5	5,8	6,5	3,2	8,0	5,3

Source : PETS 2004

6.3.2 **Recommandations recueillies auprès des ménages**

Au vue des problèmes évoqués ci-dessous, les ménages proposent un certain nombre d'actions que le gouvernement devrait entreprendre afin d'améliorer le système éducatif au Cameroun. Ces recommandations s'articulent autour des points ci-dessus et consistent à :

- recruter les enseignants qualifiés afin de donner un enseignement de qualité aux élèves ;
- construire plus d'établissements scolaires et les équiper dans le but de limiter les effectifs pléthoriques par salle de classe ;
- faciliter l'accès aux livres scolaires en revoyant les prix à la baisse ;
- revaloriser les salaires du personnel enseignant dont leur participation est capitale dans le devenir des jeunes camerounais ;
- lutter contre la corruption qui est un goulot d'étranglement pour la bonne marche des actions républicaines ;
- doter les établissements scolaires d'eau potable et en électricité.

Tableau 106 : Répartition (%) des ménages enquêtés par région suivant les actions prioritaires à entreprendre

Actions prioritaires	Yaoundé	Douala	Centre	Adamaoua	Est	Extrême-Nord	Littoral	Nord	Nord-ouest	Ouest	Sud	Sud-ouest	Ensemble
Recruter les enseignants	24,0	22,1	48,4	38,8	46,6	56,3	42,9	73,9	55,8	62,7	46,8	60,3	48,1
Construire les écoles	31,2	48,4	45,2	50,4	36,4	53,8	38,9	71,3	41,7	46,0	35,7	38,1	44,6
Faciliter l'accès aux livres scolaires	25,6	36,9	22,2	23,1	44,9	25,2	32,5	40,0	31,7	40,5	31,0	32,5	32,1
Revaloriser les salaires	47,2	41,8	34,1	17,4	25,4	21,0	32,5	8,7	27,5	22,2	40,5	30,2	29,3
Construire et équiper de nouvelles salles de classes	12,8	9,8	32,5	27,3	22,0	39,5	27,0	29,6	22,5	26,2	23,0	20,6	24,4
Lutter contre la corruption	39,2	36,1	23,8	13,2	22,9	16,8	12,7	3,5	10,8	8,7	17,5	22,2	19,0
Créer des emplois	18,4	24,6	14,3	9,1	10,2	5,9	19,8	4,3	23,3	7,9	15,1	18,3	14,4
Limiter les effectifs par classe	23,2	23,0	7,9	11,6	15,3	6,7	19,8	7,0	12,5	15,1	9,5	9,5	13,5
Autre	11,2	4,9	14,3	15,7	15,3	12,6	12,7	5,2	21,7	11,9	21,4	8,7	13,0
Construire les points d'eau	3,2	4,1	7,1	10,7	4,2	21,0	7,9	30,4	15,8	16,7	4,0	7,9	11,0
Faciliter l'accès des parents aux crédits scolaire	9,6	13,9	15,1	12,4	16,1	2,5	15,9	7,0	7,5	7,1	9,5	11,1	10,7
Encourager et primer les meilleurs élèves	14,4	6,6	14,3	7,4	15,3	7,6	13,5	4,3	7,5	18,3	4,8	9,5	10,3
Bien répartir la richesse Nationale	13,6	4,1	7,1	13,2	8,5	8,4	5,6	1,7	10,0	5,6	12,7	17,5	9,0
Recycler les enseignants	10,4	11,5	5,6	12,4	5,9	3,4	7,1	2,6	3,3	6,3	14,3	3,2	7,2
Faciliter le transport scolaire	2,4	3,3	4,0	4,1	3,4	0,8	0,8	3,5	2,5	3,2	4,8	6,3	3,3
Revaloriser les cantines scolaires	1,6	2,5	1,6	0,8	4,2	2,5	1,6	2,6	0,0	0,8	0,8	0,8	1,6

Source : PETS 2004

ANNEXES

Annexe 1 : Appréciation sur les places assises des élèves selon la zone d'enquête et l'ordre d'enseignement

Province	Public					Privé				Ensemble				
	Bien assis	Serrés sur les bancs	Certains à même le sol	Tous à même le sol	Total	Bien assis	Serrés sur les bancs	Certains à même le sol	Total	Bien assis	Serrés sur les bancs	Certains à même le sol	Tous à même le sol	Total
Yaoundé	57,8	40,8	1,4	0,0	100,0	85,4	14,6	0,0	100,0	68,2	30,9	0,8	0,0	100,0
Douala	58,0	42,0	0,0	0,0	100,0	75,0	25,0	0,0	100,0	66,5	33,5	0,0	0,0	100,0
Centre	57,7	40,2	2,1	0,0	100,0	76,9	21,5	1,5	100,0	61,9	36,1	2,0	0,0	100,0
Adamaoua	58,2	35,7	6,0	0,0	100,0	87,8	9,8	2,4	100,0	63,7	30,9	5,4	0,0	100,0
Est	62,0	25,6	12,4	0,0	100,0	94,5	1,8	3,6	100,0	71,7	18,5	9,8	0,0	100,0
Extrême-Nord	26,2	26,2	27,4	20,2	100,0	75,0	0,0	25,0	100,0	27,3	25,6	27,3	19,8	100,0
Littoral	62,9	35,4	1,7	0,0	100,0	72,0	28,0	0,0	100,0	64,9	33,8	1,3	0,0	100,0
Nord	46,7	40,8	7,7	4,7	100,0	75,0	25,0	0,0	100,0	48,0	40,1	7,3	4,5	100,0
Nord-Ouest	64,9	34,5	0,6	0,0	100,0	73,5	26,5	0,0	100,0	68,1	31,5	0,4	0,0	100,0
Ouest	48,5	49,6	1,9	0,0	100,0	63,5	34,6	1,9	100,0	52,7	45,5	1,9	0,0	100,0
Sud	64,5	34,8	0,7	0,0	100,0	71,4	28,6	0,0	100,0	65,5	33,9	0,6	0,0	100,0
Sud-Ouest	65,2	31,6	3,2	0,0	100,0	88,2	10,3	1,5	100,0	71,4	25,9	2,7	0,0	100,0
Ensemble	56,2	37,0	4,9	1,9	100,0	77,6	21,4	1,1	100,0	61,5	33,1	4,0	1,4	100,0

Source : PETS 2004

Annexe 2 : Etat des locaux des établissements scolaires

Province	Public Privé												Ensemble					
	très bon état	bon état	Etat acceptable	Mauvais état	Très mauvais état	Total	Très bon état	bon état	Etat acceptable	mauvais état	très mauvais état	Total	très bon état	bon état	Etat acceptable	mauvais état	très mauvais état	Total
Yaoundé	3,4	38,1	46,9	11,6	0,0	100,0	18,0	56,2	20,2	5,6	0,0	100,0	8,9	44,9	36,9	9,3	0,0	100,0
Douala	1,0	44,0	35,0	16,0	4,0	100,0	4,0	54,0	35,0	3,0	4,0	100,0	2,5	49,0	35,0	9,5	4,0	100,0
Centre	10,3	26,9	39,3	22,2	1,3	100,0	6,2	43,1	41,5	9,2	0,0	100,0	9,4	30,4	39,8	19,4	1,0	100,0
Adamaoua	3,2	43,5	30,1	21,5	1,6	100,0	19,5	51,2	26,8	0,0	2,4	100,0	6,2	44,9	29,5	17,6	1,8	100,0
Est	5,4	51,2	24,8	17,8	0,8	100,0	16,4	58,2	21,8	3,6	0,0	100,0	8,7	53,3	23,9	13,6	0,5	100,0
Extrême-Nord	7,1	37,5	45,8	7,7	1,8	100,0	0,0	75,0	25,0	0,0	0,0	100,0	7,0	38,4	45,3	7,6	1,7	100,0
Littoral	1,7	28,1	28,7	39,3	2,2	100,0	6,0	36,0	46,0	12,0	0,0	100,0	2,6	29,8	32,5	33,3	1,8	100,0
Nord	0,0	34,3	43,8	14,8	7,1	100,0	12,5	50,0	37,5	0,0	0,0	100,0	0,6	35,0	43,5	14,1	6,8	100,0
Nord-Ouest	9,5	51,5	21,9	14,2	3,0	100,0	6,9	53,9	19,6	16,7	2,9	100,0	8,5	52,4	21,0	15,1	3,0	100,0
Ouest	8,1	27,4	35,6	21,5	7,4	100,0	11,5	30,8	30,8	26,0	1,0	100,0	9,1	28,3	34,2	22,7	5,6	100,0
Sud	3,4	35,1	30,4	23,6	7,4	100,0	6,1	57,1	20,4	16,3	0,0	100,0	3,8	38,3	29,0	22,6	6,4	100,0
Sud-Ouest	7,0	32,6	23,0	33,7	3,7	100,0	16,2	44,1	19,1	19,1	1,5	100,0	9,4	35,7	22,0	29,8	3,1	100,0
Ensemble	5,3	36,1	33,7	21,1	3,8	100,0	10,6	48,3	27,9	11,8	1,4	100,0	6,6	39,2	32,2	18,8	3,2	100,0

Source : PETS 2004

Annexe 3 : Existence et état des toilettes

Province	Public							Privé							Ensemble						
	Très sales	Sales	Indifférent	Propres	Très propres	Inexistantes	Total	Très sales	Sales	Indifférent	Propres	Très propres	Inexistantes	Total	Très sales	sales	indifférent	propres	très propres	inexistantes	Total
Yaoundé	10,2	43,5	12,9	26,5	1,4	5,4	100,0	2,2	13,5	11,2	71,9	1,1	0,0	100,0	7,2	32,2	12,3	43,6	1,3	3,4	100,0
Douala	5,0	27,0	14,0	42,0	0,0	12,0	100,0	8,0	22,0	22,0	47,0	1,0	0,0	100,0	6,5	24,5	18,0	44,5	0,5	6,0	100,0
Centre	6,4	37,2	9,4	30,8	0,4	15,8	100,0	4,6	23,1	9,2	55,4	1,5	6,2	100,0	6,0	34,1	9,4	36,1	0,7	13,7	100,0
Adamaoua	9,8	21,9	4,9	10,9	0,0	52,5	100,0	2,4	24,4	12,2	29,3	17,1	14,6	100,0	8,5	22,3	6,3	14,3	3,1	45,5	100,0
Est	15,5	18,6	11,6	25,6	0,0	28,7	100,0	1,8	0,0	9,1	80,0	3,6	5,5	100,0	11,4	13,0	10,9	41,8	1,1	21,7	100,0
Extrême-Nord	3,0	15,5	13,1	23,2	1,8	43,5	100,0	0,0	0,0	25,0	50,0	0,0	25,0	100,0	2,9	15,1	13,4	23,8	1,7	43,0	100,0
Littoral	11,2	32,0	3,4	38,2	0,0	15,2	100,0	2,0	24,0	8,0	48,0	0,0	18,0	100,0	9,2	30,3	4,4	40,4	0,0	15,8	100,0
Nord	0,0	19,5	3,6	30,2	1,8	45,0	100,0	0,0	0,0	25,0	62,5	0,0	12,5	100,0	0,0	18,6	4,5	31,6	1,7	43,5	100,0
Nord-Ouest	9,5	29,6	6,5	50,9	1,2	2,4	100,0	8,8	21,6	6,9	57,8	2,0	2,9	100,0	9,2	26,6	6,6	53,5	1,5	2,6	100,0
Ouest	6,8	29,7	8,4	30,4	1,1	23,6	100,0	7,7	13,5	14,4	40,4	1,0	23,1	100,0	7,1	25,1	10,1	33,2	1,1	23,4	100,0
Sud	18,2	22,0	6,4	40,9	1,0	11,5	100,0	0,0	28,6	2,0	61,2	0,0	8,2	100,0	15,7	22,9	5,8	43,8	0,9	11,0	100,0
Sud-Ouest	16,1	44,1	10,2	27,4	0,0	2,2	100,0	7,4	11,8	19,1	48,5	1,5	11,8	100,0	13,8	35,4	12,6	33,1	0,4	4,7	100,0
Ensemble	9,7	28,5	8,3	31,6	0,8	21,2	100,0	5,2	17,6	12,4	54,1	2,2	8,6	100,0	8,6	25,8	9,3	37,2	1,1	18,0	100,0

Source : PETS 2004

Annexe 4 : Existence et état des bibliothèques

Province	Public							Privé							Ensemble						
	pas fournie	peu fournie	indifférent	assez fournie	très fournie	inexistante	Total	pas fournie	Peu fournie	indifférent	assez fournie	très fournie	inexistante	Total	pas fournie	Peu fournie	indifférent	assez fournie	très fournie	inexistante	Total
Yaoundé	5,4	21,8	22,4	7,5	2,0	40,8	100,0	5,6	14,6	5,6	11,2	4,5	58,4	100,0	5,5	19,1	16,1	8,9	3,0	47,5	100,0
Douala	3,0	20,0	9,0	14,0	1,0	53,0	100,0	1,0	7,1	6,1	6,1	6,1	73,5	100,0	2,0	13,6	7,6	10,1	3,5	63,1	100,0
Centre	2,6	15,8	0,9	17,5	0,4	62,8	100,0	0,0	7,7	1,5	12,3	3,1	75,4	100,0	2,0	14,0	1,0	16,4	1,0	65,6	100,0
Adamaoua	3,8	10,8	2,2	2,2	0,0	81,2	100,0	9,8	2,4	4,9	34,1	17,1	31,7	100,0	4,8	9,3	2,6	7,9	3,1	72,2	100,0
Est	3,1	21,7	1,6	6,2	0,0	67,4	100,0	1,8	12,7	7,3	21,8	1,8	54,5	100,0	2,7	19,0	3,3	10,9	0,5	63,6	100,0
Extrême-Nord	14,3	11,9	7,7	6,0	0,6	59,5	100,0	0,0	0,0	25,0	25,0	0,0	50,0	100,0	14,0	11,6	8,1	6,4	0,6	59,3	100,0
Littoral	0,0	16,9	1,7	7,3	0,0	74,2	100,0	0,0	4,0	2,0	10,0	0,0	84,0	100,0	0,0	14,0	1,8	7,9	0,0	76,3	100,0
Nord	0,6	9,5	0,6	6,5	0,0	82,8	100,0	12,5	12,5	0,0	12,5	0,0	62,5	100,0	1,1	9,6	0,6	6,8	0,0	81,9	100,0
Nord-Ouest	2,4	17,8	3,0	8,3	4,7	63,9	100,0	2,9	5,9	3,9	15,7	3,9	67,6	100,0	2,6	13,3	3,3	11,1	4,4	65,3	100,0
Ouest	1,5	21,2	2,2	4,8	0,7	69,5	100,0	0,0	4,8	4,8	7,7	0,0	82,7	100,0	1,1	16,6	2,9	5,6	0,5	73,2	100,0
Sud	2,7	17,3	2,7	14,6	1,7	60,9	100,0	4,1	22,4	2,0	18,4	4,1	49,0	100,0	2,9	18,1	2,6	15,2	2,0	59,2	100,0
Sud-Ouest	2,7	8,6	1,1	11,8	5,9	69,9	100,0	0,0	3,0	3,0	4,5	13,6	75,8	100,0	2,0	7,1	1,6	9,9	7,9	71,4	100,0
Ensemble	3,3	16,0	3,9	9,2	1,4	66,1	100,0	2,3	8,2	4,4	12,7	4,8	67,6	100,0	3,1	14,1	4,1	10,0	2,3	66,5	100,0

Source : PETS 2004

Annexe 5 : Existence et état des salles informatiques

Province	Public								Privé								Ensemble							
	Pas fournie	Peu fournie	Indifférent	Assez fournie	Très fournie	Non Fonctionnelle	Inexistante	Total	Pas fournie	Peu fournie	Indifférent	Assez fournie	Très fournie	Non Fonctionnelle	Inexistante	Total	Pas fournie	Peu fournie	Indifférent	Assez fournie	Très fournie	Non fonctionnelle	Inexistante	Total
Yaoundé	2,0	6,8	4,8	6,1	2,0	6,8	71,4	100,0	1,1	11,2	4,5	11,2	2,2	1,1	68,5	100,0	1,7	8,5	4,7	8,1	2,1	4,7	70,3	100,0
Douala	0,0	5,0	3,0	18,0	0,0	4,0	70,0	100,0	2,0	12,2	4,1	8,2	2,0	9,2	62,2	100,0	1,0	8,6	3,5	13,1	1,0	6,6	66,2	100,0
Centre	1,7	2,1	0,0	7,3	0,0	1,7	87,2	100,0	3,1	9,2	0,0	7,7	0,0	0,0	80,0	100,0	2,0	3,7	0,0	7,4	0,0	1,3	85,6	100,0
Adamaoua	0,0	1,1	1,1	0,5	0,0	3,8	93,5	100,0	0,0	12,2	2,4	19,5	2,4	2,4	61,0	100,0	0,0	3,1	1,3	4,0	0,4	3,5	87,7	100,0
Est	0,0	3,1	6,2	0,8	0,0	0,0	89,9	100,0	0,0	1,8	7,3	0,0	1,8	0,0	89,1	100,0	0,0	2,7	6,5	0,5	0,5	0,0	89,7	100,0
Extrême-Nord	0,0	0,6	0,0	0,0	0,0	0,0	99,4	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	100,0	0,0	0,6	0,0	0,0	0,0	0,0	99,4	100,0
Littoral	0,0	1,7	3,4	0,0	0,0	3,9	91,0	100,0	0,0	8,0	0,0	4,0	0,0	18,0	70,0	100,0	0,0	3,1	2,6	0,9	0,0	7,0	86,4	100,0
Nord	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	100,0
Nord-Ouest	0,0	1,8	0,0	3,0	0,0	5,3	89,9	100,0	0,0	2,9	0,0	1,0	3,9	2,0	90,2	100,0	0,0	2,2	0,0	2,2	1,5	4,1	90,0	100,0
Ouest	0,4	4,8	3,0	0,4	0,0	2,6	88,9	100,0	1,9	3,8	1,0	6,7	0,0	1,0	85,6	100,0	0,8	4,5	2,4	2,1	0,0	2,1	88,0	100,0
Sud	0,7	1,7	1,7	2,0	0,3	6,8	86,8	100,0	0,0	10,2	4,1	6,1	0,0	10,2	69,4	100,0	0,6	2,9	2,0	2,6	0,3	7,2	84,3	100,0
Sud-Ouest	0,0	0,0	5,3	3,2	0,5	2,7	88,2	100,0	0,0	0,0	8,8	5,9	4,4	7,4	73,5	100,0	0,0	0,0	6,3	3,9	1,6	3,9	84,3	100,0
Ensemble	0,4	2,3	2,2	2,9	0,2	3,3	88,7	100,0	1,0	6,8	3,0	6,5	1,8	4,5	76,4	100,0	0,6	3,4	2,4	3,8	0,6	3,6	85,7	100,0

Source : PETS 2004

Annexe 6 : Existence et état des ateliers et laboratoires

Province	Public								Privé							Ensemble								
	Pas fournie	Peu fournie	Indifférent	Assez fournie	Très fournie	Non Fonctionnelle	Inexistante	Total	Pas fournie	Peu fournie	Indifférent	Assez fournie	Très fournie	Non Fonctionnelle	Inexistante	Total	Pas fournie	Peu fournie	Indifférent	Assez fournie	Très fournie	Non fonctionnelle	Inexistante	Total
Yaoundé	2,0	15,6	3,4	8,2	1,4	1,4	68,0	100,0	0,0	4,5	3,4	10,1	1,1	4,5	76,4	100,0	1,3	11,4	3,4	8,9	1,3	2,5	71,2	100,0
Douala	1,0	11,0	7,0	16,0	0,0	0,0	65,0	100,0	0,0	12,2	9,2	7,1	4,1	1,0	66,3	100,0	0,5	11,6	8,1	11,6	2,0	0,5	65,7	100,0
Centre	3,4	14,1	0,9	9,4	0,0	3,4	68,8	100,0	1,5	10,8	1,5	6,2	0,0	4,6	75,4	100,0	3,0	13,4	1,0	8,7	0,0	3,7	70,2	100,0
Adamaoua	1,1	5,9	0,0	3,2	0,0	3,2	86,6	100,0	0,0	14,6	2,4	9,8	4,9	2,4	65,9	100,0	0,9	7,5	0,4	4,4	0,9	3,1	82,8	100,0
Est	3,1	14,0	4,7	4,7	0,0	0,8	72,9	100,0	0,0	3,6	7,3	1,8	0,0	0,0	87,3	100,0	2,2	10,9	5,4	3,8	0,0	0,5	77,2	100,0
Extrême-Nord	0,6	7,1	0,6	1,2	0,0	2,4	88,1	100,0	0,0	25,0	0,0	0,0	0,0	0,0	75,0	100,0	0,6	7,6	0,6	1,2	0,0	2,3	87,8	100,0
Littoral	0,0	7,3	3,4	4,5	0,0	0,6	84,3	100,0	2,0	6,0	4,0	4,0	0,0	8,0	76,0	100,0	0,4	7,0	3,5	4,4	0,0	2,2	82,5	100,0
Nord	0,0	0,6	0,0	0,6	0,6	18,9	79,3	100,0	0,0	0,0	12,5	0,0	0,0	0,0	87,5	100,0	0,0	0,6	0,6	0,6	0,6	18,1	79,7	100,0
Nord-Ouest	1,8	8,3	2,4	8,3	5,9	1,8	71,6	100,0	0,0	8,8	0,0	4,9	3,9	1,0	81,4	100,0	1,1	8,5	1,5	7,0	5,2	1,5	75,3	100,0
Ouest	0,0	9,3	4,8	3,3	0,0	0,0	82,6	100,0	0,0	6,7	4,8	5,8	2,9	3,8	76,0	100,0	0,0	8,6	4,8	4,0	0,8	1,1	80,7	100,0
Sud	2,7	14,9	3,0	5,4	0,3	3,4	70,3	100,0	0,0	14,3	2,0	16,3	2,0	4,1	61,2	100,0	2,3	14,8	2,9	7,0	0,6	3,5	69,0	100,0
Sud-Ouest	0,5	7,5	3,7	7,0	6,4	0,0	74,9	100,0	0,0	0,0	8,8	4,4	4,4	0,0	82,4	100,0	0,4	5,5	5,1	6,3	5,9	0,0	76,9	100,0
Ensemble	1,4	9,8	2,7	5,6	1,2	3,0	76,4	100,0	0,3	7,9	4,5	6,7	2,5	2,7	75,4	100,0	1,1	9,3	3,1	5,9	1,5	2,9	76,1	100,0

Source : PETS 2004

Annexe 7 : Les conditions d'hygiène et de salubrité

Province	Public						Privé						Ensemble					
	Très satisfaisantes	Satisfaisantes	Indifférents	Mauvaises	Très mauvaises	Total	Très satisfaisantes	Satisfaisantes	Indifférents	Mauvaises	Très mauvaises	Total	Très satisfaisantes	Satisfaisantes	Indifférents	Mauvaises	Très mauvaises	Total
Yaoundé	2,0	56,1	12,2	25,7	3,4	100,0	7,9	75,3	9,0	5,6	1,1	100,0	4,2	63,3	11,0	18,1	2,5	100,0
Douala	0,0	57,0	19,0	22,0	2,0	100,0	4,0	62,0	18,0	12,0	2,0	100,0	2,0	59,5	18,5	17,0	2,0	100,0
Centre	0,4	57,7	9,8	28,2	3,8	100,0	10,8	69,2	3,1	16,9	0,0	100,0	2,7	60,2	8,4	25,8	3,0	100,0
Adamaoua	1,6	49,2	17,1	27,8	3,7	100,0	7,3	80,5	2,4	7,3	0,0	100,0	2,6	54,8	14,5	24,1	3,1	100,0
Est	0,0	47,3	12,4	37,2	3,1	100,0	7,1	83,9	1,8	5,4	0,0	100,0	2,2	58,4	9,2	27,6	2,2	100,0
Extrême-Nord	3,0	31,4	29,6	34,3	1,2	100,0	0,0	25,0	50,0	25,0	0,0	100,0	2,9	31,2	30,1	34,1	1,2	100,0
Littoral	1,7	50,6	7,9	34,3	5,6	100,0	6,0	68,0	8,0	18,0	0,0	100,0	2,6	54,4	7,9	30,7	4,4	100,0
Nord	1,8	64,7	12,9	15,3	4,7	100,0	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	100,0	1,7	66,3	12,4	14,6	4,5	100,0
Nord-Ouest	3,6	70,4	9,5	14,2	2,4	100,0	12,7	60,8	13,7	12,7	0,0	100,0	7,0	66,8	11,1	13,7	1,5	100,0
Ouest	3,3	55,2	10,7	25,2	5,6	100,0	6,7	58,7	6,7	26,0	1,9	100,0	4,3	56,1	9,6	25,4	4,5	100,0
Sud	3,0	55,4	9,1	28,4	4,1	100,0	0,0	61,2	8,2	18,4	12,2	100,0	2,6	56,2	9,0	27,0	5,2	100,0
Sud-Ouest	0,5	66,0	13,3	18,1	1,6	100,0	10,3	63,2	11,8	14,7	0,0	100,0	3,1	65,2	12,9	17,2	1,2	100,0
Ensemble	1,9	55,3	13,0	26,0	3,6	100,0	7,5	67,0	9,4	14,0	1,5	100,0	3,3	58,2	12,1	23,0	3,1	100,0

Source : PETS 2004

Appréciation des enseignements reçus

Annexe 8 : La formation des enseignants

Province	Public						Privé						Ensemble					
	Tous certifiés	En majorité certifiés	En majorité non certifiés	Tous non certifiés	Ne sait pas	Total	Tous certifiés	En majorité certifiés	En majorité non certifiés	Tous non certifiés	Ne sait pas	Total	Tous certifiés	En majorité certifiés	En majorité non certifiés	Tous non certifiés	Ne sait pas	Total
Yaoundé	39,5	48,3	1,4	1,4	9,5	100,0	12,4	59,6	14,6	0,0	13,5	100,0	29,2	52,5	6,4	0,8	11,0	100,0
Douala	55,0	22,0	4,0	2,0	17,0	100,0	5,1	33,3	28,3	0,0	33,3	100,0	30,2	27,6	16,1	1,0	25,1	100,0
Centre	36,3	46,6	6,8	0,9	9,4	100,0	16,9	18,5	35,4	7,7	21,5	100,0	32,1	40,5	13,0	2,3	12,0	100,0
Adamaoua	40,1	29,9	10,2	0,0	19,8	100,0	36,6	36,6	9,8	2,4	14,6	100,0	39,5	31,1	10,1	0,4	18,9	100,0
Est	32,8	35,9	8,6	5,5	17,2	100,0	20,0	45,5	12,7	0,0	21,8	100,0	29,0	38,8	9,8	3,8	18,6	100,0
Extrême-Nord	14,3	41,1	32,1	7,1	5,4	100,0	0,0	25,0	50,0	25,0	0,0	100,0	14,0	40,7	32,6	7,6	5,2	100,0
Littoral	19,1	34,8	34,8	2,2	9,0	100,0	2,0	36,0	42,0	0,0	20,0	100,0	15,4	35,1	36,4	1,8	11,4	100,0
Nord	21,9	50,9	21,9	4,7	0,6	100,0	0,0	25,0	75,0	0,0	0,0	100,0	20,9	49,7	24,3	4,5	0,6	100,0
Nord-Ouest	40,0	34,7	24,7	0,0	0,6	100,0	26,7	38,6	27,7	3,0	4,0	100,0	35,1	36,2	25,8	1,1	1,8	100,0
Ouest	29,6	32,2	33,7	4,1	0,4	100,0	16,3	31,7	37,5	12,5	1,9	100,0	25,9	32,1	34,8	6,4	0,8	100,0
Sud	49,5	36,9	7,1	0,0	6,4	100,0	14,3	38,8	34,7	6,1	6,1	100,0	44,5	37,2	11,0	0,9	6,4	100,0
Sud-Ouest	29,4	51,9	4,3	11,8	2,7	100,0	36,8	32,4	8,8	5,9	16,2	100,0	31,4	46,7	5,5	10,2	6,3	100,0
Ensemble	34,0	39,1	16,4	3,1	7,3	100,0	17,7	37,1	26,5	4,1	14,6	100,0	30,0	38,6	18,9	3,4	9,1	100,0

Source : PETS 2004

Annexe 9 : L'encadrement académique

Province	Public							Privé							Ensemble						
	Très bien encadré	Bien encadré	indifférent	Moins encadré	Très mal encadré	Ne sait pas	Total	Très bien encadré	Bien encadré	indifférent	Moins encadré	Très mal encadré	Ne sait pas	Total	Très bien encadré	Bien encadré	indifférent	Moins encadré	Très mal encadré	Ne sait pas	Total
Yaoundé	6,8	61,9	4,1	18,4	3,4	5,4	100,0	18,0	75,3	1,1	2,2	1,1	2,2	100,0	11,0	66,9	3,0	12,3	2,5	4,2	100,0
Douala	4,0	53,0	8,0	26,0	9,0	0,0	100,0	9,0	66,0	7,0	15,0	0,0	3,0	100,0	6,5	59,5	7,5	20,5	4,5	1,5	100,0
Centre	3,0	67,1	3,4	20,9	5,6	0,0	100,0	18,5	75,4	3,1	3,1	0,0	0,0	100,0	6,4	68,9	3,3	17,1	4,3	0,0	100,0
Adamaoua	3,7	57,8	5,9	22,5	8,0	2,1	100,0	9,8	70,7	4,9	12,2	0,0	2,4	100,0	4,8	60,1	5,7	20,6	6,6	2,2	100,0
Est	3,1	67,7	0,0	22,8	4,7	1,6	100,0	23,6	67,3	3,6	0,0	3,6	1,8	100,0	9,3	67,6	1,1	15,9	4,4	1,6	100,0
Extrême-Nord	1,2	60,7	17,9	15,5	4,8	0,0	100,0	0,0	50,0	50,0	0,0	0,0	0,0	100,0	1,2	60,5	18,6	15,1	4,7	0,0	100,0
Littoral	4,5	58,4	4,5	24,7	5,6	2,2	100,0	10,0	62,0	8,0	20,0	0,0	0,0	100,0	5,7	59,2	5,3	23,7	4,4	1,8	100,0
Nord	0,0	69,2	1,8	16,0	12,4	0,6	100,0	25,0	62,5	0,0	12,5	0,0	0,0	100,0	1,1	68,9	1,7	15,8	11,9	0,6	100,0
Nord-Ouest	8,2	53,5	6,5	20,6	8,2	2,9	100,0	21,8	52,5	6,9	16,8	1,0	1,0	100,0	13,3	53,1	6,6	19,2	5,5	2,2	100,0
Ouest	5,9	50,4	11,5	24,4	6,7	1,1	100,0	12,5	55,8	9,6	22,1	0,0	0,0	100,0	7,8	51,9	11,0	23,8	4,8	0,8	100,0
Sud	7,5	60,3	5,4	20,7	5,1	1,0	100,0	2,0	83,7	6,1	6,1	2,0	0,0	100,0	6,7	63,7	5,5	18,6	4,7	0,9	100,0
Sud-Ouest	13,4	56,1	8,0	16,6	4,8	1,1	100,0	20,6	63,2	4,4	8,8	0,0	2,9	100,0	15,3	58,0	7,1	14,5	3,5	1,6	100,0
Ensemble	5,3	59,5	6,6	20,7	6,4	1,4	100,0	15,1	65,5	5,9	11,4	0,7	1,4	100,0	7,8	61,0	6,4	18,4	5,0	1,4	100,0

Source : PETS 2004

Annexe 10 : Le rendement des élèves

Province	Public						Privé						Ensemble					
	Très satisfaisant	Satisfaisant	Peu satisfaisant	Indifférent	Non satisfaisant	Total	Très satisfaisant	Satisfaisant	Peu satisfaisant	Indifférent	Non satisfaisant	Total	Très satisfaisant	Satisfaisant	Peu satisfaisant	Indifférent	Non satisfaisant	Total
Yaoundé	8,2	68,0	6,1	1,4	16,3	100,0	5,6	71,9	7,9	5,6	9,0	100,0	7,2	69,5	6,8	3,0	13,6	100,0
Douala	4,0	68,0	20,0	0,0	8,0	100,0	8,0	67,0	18,0	0,0	7,0	100,0	6,0	67,5	19,0	0,0	7,5	100,0
Centre	9,8	48,7	12,0	0,9	28,6	100,0	13,8	67,7	4,6	0,0	13,8	100,0	10,7	52,8	10,4	0,7	25,4	100,0
Adamaoua	5,9	65,2	18,2	0,0	10,7	100,0	22,0	61,0	9,8	0,0	7,3	100,0	8,8	64,5	16,7	0,0	10,1	100,0
Est	9,4	66,4	10,2	0,8	13,3	100,0	12,7	67,3	14,5	5,5	0,0	100,0	10,4	66,7	11,5	2,2	9,3	100,0
Extrême-Nord	4,8	57,7	22,6	3,6	11,3	100,0	0,0	75,0	25,0	0,0	0,0	100,0	4,7	58,1	22,7	3,5	11,0	100,0
Littoral	9,6	52,8	11,2	0,6	25,8	100,0	10,0	54,0	6,0	2,0	28,0	100,0	9,6	53,1	10,1	0,9	26,3	100,0
Nord	4,1	70,4	13,0	1,8	10,7	100,0	12,5	75,0	12,5	0,0	0,0	100,0	4,5	70,6	13,0	1,7	10,2	100,0
Nord-Ouest	13,5	59,4	10,6	1,2	15,3	100,0	21,8	52,5	10,9	3,0	11,9	100,0	16,6	56,8	10,7	1,8	14,0	100,0
Ouest	15,2	53,3	16,7	1,1	13,7	100,0	15,4	48,1	21,2	1,9	13,5	100,0	15,2	51,9	17,9	1,3	13,6	100,0
Sud	12,2	57,5	8,2	0,0	22,1	100,0	8,2	57,1	20,4	0,0	14,3	100,0	11,7	57,4	9,9	0,0	21,0	100,0
Sud-Ouest	14,4	62,0	14,4	0,5	8,6	100,0	19,1	60,3	11,8	0,0	8,8	100,0	15,7	61,6	13,7	0,4	8,6	100,0
Ensemble	9,9	59,5	13,4	0,9	16,3	100,0	13,5	60,6	13,1	1,9	10,9	100,0	10,8	59,8	13,3	1,2	14,9	100,0

Source : PETS 2004

Annexe 11 : Opinions des parents sur l'encadrement offert par leurs établissements scolaires comparativement aux autres établissements

Province	Public						Privé						Ensemble					
	Très bien encadré	Bien encadré	Indifférent	Mal encadré	Très mal encadré	Total	Très bien encadré	Bien encadré	Indifférent	Mal encadré	Très mal encadré	Total	Très bien encadré	Bien encadré	Indifférent	Mal encadré	Très mal encadré	Total
Yaoundé	8,8	55,8	19,0	14,3	2,0	100,0	14,3	76,2	7,1	2,4	0,0	100,0	10,8	63,2	14,7	10,0	1,3	100,0
Douala	2,0	50,0	23,0	24,0	1,0	100,0	6,0	58,0	26,0	10,0	0,0	100,0	4,0	54,0	24,5	17,0	0,5	100,0
Centre	3,4	55,1	20,1	20,9	0,4	100,0	13,8	76,9	6,2	3,1	0,0	100,0	5,7	59,9	17,1	17,1	0,3	100,0
Adamaoua	4,3	59,9	19,8	14,4	1,6	100,0	12,2	68,3	9,8	9,8	0,0	100,0	5,7	61,4	18,0	13,6	1,3	100,0
Est	11,6	65,9	10,9	10,9	0,8	100,0	21,8	65,5	5,5	7,3	0,0	100,0	14,7	65,8	9,2	9,8	0,5	100,0
Extrême-Nord	7,7	49,4	29,8	13,1	0,0	100,0	0,0	75,0	25,0	0,0	0,0	100,0	7,6	50,0	29,7	12,8	0,0	100,0
Littoral	3,4	57,9	12,4	24,2	2,2	100,0	14,0	64,0	8,0	12,0	2,0	100,0	5,7	59,2	11,4	21,5	2,2	100,0
Nord	1,8	62,5	7,1	28,0	0,6	100,0	25,0	62,5	12,5	0,0	0,0	100,0	2,8	62,5	7,4	26,7	0,6	100,0
Nord-Ouest	10,1	39,1	21,9	26,0	3,0	100,0	22,8	40,6	18,8	17,8	0,0	100,0	14,8	39,6	20,7	23,0	1,9	100,0
Ouest	7,0	51,1	17,4	22,2	2,2	100,0	18,3	52,9	17,3	11,5	0,0	100,0	10,2	51,6	17,4	19,3	1,6	100,0
Sud	9,1	52,0	14,5	23,0	1,4	100,0	8,3	70,8	12,5	8,3	0,0	100,0	9,0	54,7	14,2	20,9	1,2	100,0
Sud-Ouest	15,1	33,5	22,2	28,6	0,5	100,0	17,6	23,5	48,5	10,3	0,0	100,0	15,8	30,8	29,2	23,7	0,4	100,0
Ensemble	7,1	52,4	18,0	21,2	1,3	100,0	15,2	58,0	17,2	9,5	0,1	100,0	9,1	53,8	17,8	18,3	1,0	100,0

Source : PETS 2004

Annexe 12 : Répartition des écoles primaires enquêtées par région suivant les principaux problèmes auxquels elles sont confrontées

Province	Yaoundé	Douala	Adamaoua	Centre	Est	Extrême Nord	Littoral	Nord	Nord-Ouest	Ouest	Sud	Sud-Ouest	Ensemble
Insuffisance du personnel	47,3%	33,3%	47,3%	33,3%	35,7%	41,2%	38,5%	32,8%	60,0%	43,1%	35,3%	44,1%	41,0%
Problèmes liés aux infrastructures	41,8%	49,1%	52,7%	58,3%	55,4%	54,4%	69,2%	67,2%	73,3%	70,7%	54,9%	74,6%	60,3%
Manque de matériel didactique/équipement	40,0%	40,4%	36,4%	53,3%	44,6%	38,2%	36,5%	45,9%	45,0%	41,4%	25,5%	40,7%	40,9%
Insuffisance des moyens financiers	23,6%	26,3%	50,9%	36,7%	33,9%	47,1%	38,5%	24,6%	35,0%	25,9%	43,1%	27,1%	34,4%
Mauvaise conscience professionnelle des enseignants	12,7%	3,5%	3,6%	3,3%	10,7%	5,9%	1,9%	8,2%	1,7%	8,6%	11,8%	1,7%	6,1%
Enclavement/manque de moyens de transport	3,6%	3,5%	1,8%			2,9%	3,8%	6,6%	6,7%	1,7%	5,9%	1,7%	3,2%
Irresponsabilité de la population	34,5%	33,3%	14,5%	25,0%	25,0%	22,1%	25,0%	23,0%	5,0%	13,8%	23,5%	18,6%	21,8%
Faible taux de scolarisation		3,5%	5,5%		8,9%	8,8%	5,8%	14,8%	5,0%	6,9%	9,8%	3,4%	6,1%
Mauvaises conditions de vie et de travail	16,4%	8,8%	5,5%	15,0%	23,2%	4,4%	7,7%	9,8%	1,7%	3,4%	7,8%	6,8%	9,1%
Indiscipline des élèves	9,1%	1,8%	3,6%	1,7%	12,5%	16,2%	3,8%	14,8%		6,9%		1,7%	6,2%

Annexe 13 : Répartition des écoles primaires enquêtées par région suivant les principales mesures les plus susceptibles d'améliorer l'accès à l'éducation dans la localité

Province	Yaoundé	Douala	Adamaoua	Centre	Est	Extrême Nord	Littoral	Nord	Nord-Ouest	Ouest	Sud	Sud-Ouest	Ensemble
Recruter du personnel qualifié	34,0%	14,3%	29,1%	30,0%	3,6%	8,8%	34,0%	18,3%	35,0%	11,9%	20,0%	32,2%	22,3%
Améliorer le cadre de travail/infrastructures	72,0%	64,3%	52,7%	60,0%	41,1%	47,1%	58,0%	70,0%	75,0%	54,2%	56,0%	59,3%	59,0%
Accroître les moyens financiers	12,0%	21,4%	20,0%	25,0%	19,6%	11,8%	14,0%	6,7%	15,0%	8,5%	30,0%	25,4%	17,3%
Désenclavement/moyens de transport	8,0%	5,4%	3,6%	13,3%	5,4%		8,0%	3,3%	21,7%	16,9%	14,0%	35,6%	11,3%
Discipline des enseignants	2,0%	1,8%	3,6%		3,6%	1,5%				1,7%	6,0%	1,7%	1,8%
Équipement/matériel didactique/informatisation	16,0%	10,7%	9,1%	20,0%	16,1%	4,4%	14,0%	6,7%	16,7%	22,0%	14,0%	30,5%	14,9%
Sensibilisation/encouragement à la scolarisation	34,0%	41,1%	65,5%	41,7%	76,8%	91,2%	54,0%	73,3%	31,7%	50,8%	54,0%	35,6%	54,8%
Réduire les frais de scolarité	6,0%	10,7%	18,2%	25,0%	8,9%	14,7%	14,0%	13,3%	18,3%	44,1%	6,0%	10,2%	16,1%
Améliorer l'encadrement des élèves	14,0%	5,4%	3,6%	6,7%	10,7%	1,5%	4,0%	3,3%	5,0%	5,1%	12,0%		5,7%

Annexe 14 : Répartition des écoles primaires enquêtées par région suivant les principales mesures les plus susceptibles d'améliorer la qualité des enseignements dans la localité

Province	Yaoundé	Douala	Adamaoua	Centre	Est	Extrême Nord	Littoral	Nord	Nord-Ouest	Ouest	Sud	Sud-Ouest	Ensemble
Recruter du personnel qualifié	30,4%	18,2%	48,1%	33,3%	39,3%	41,2%	29,4%	60,0%	75,0%	33,9%	33,3%	51,7%	41,6%
Améliorer le cadre de travail/infrastructures	28,6%	21,8%	13,0%	25,0%	32,1%	14,7%	27,5%	21,7%	36,7%	23,7%	25,5%	22,4%	24,3%
Augmenter le salaire du personnel	41,1%	58,2%	57,4%	60,0%	28,6%	61,8%	64,7%	53,3%	50,0%	54,2%	51,0%	56,9%	53,2%
Accroître les moyens financiers	5,4%	5,5%	3,7%	5,0%	3,6%	2,9%	3,9%	1,7%	3,3%	10,2%	3,9%		4,1%
Equipement/matériel didactique/informatisation	23,2%	34,5%	35,2%	26,7%	41,1%	41,2%	29,4%	43,3%	48,3%	32,2%	31,4%	58,6%	37,4%
Sensibilisation/encouragement à la scolarisation	14,3%	9,1%	3,7%	13,3%	16,1%	2,9%	2,0%	15,0%	15,0%	8,5%	11,8%	10,3%	10,2%
Recyclage des enseignants	66,1%	40,0%	35,2%	46,7%	62,5%	61,8%	60,8%	45,0%	26,7%	50,8%	52,9%	43,1%	49,3%
Prise de conscience des enseignants	1,8%	1,8%			1,8%			1,7%	1,7%		3,9%	5,2%	1,5%
Réforme du système éducatif		5,5%		6,7%	3,6%		2,0%	1,7%	1,7%	1,7%	3,9%	1,7%	2,3%

Annexe 15 : Répartition des établissements secondaires enquêtées par région suivant les principaux problèmes auxquels ils sont confrontés

Province	Yaoundé	Douala	Adamaoua	Centre	Est	Extrême-Nord	Littoral	Nord	Nord-Ouest	Ouest	Sud	Sud-Ouest	Ensemble
Insuffisance du personnel	32,3%	50,0%	59,3%	54,3%	58,5%	74,1%	54,3%	64,0%	52,8%	63,6%	40,0%	46,4%	53,6%
Problèmes liés aux infrastructures	71,0%	64,7%	85,2%	77,1%	67,9%	74,1%	65,7%	72,0%	83,3%	72,7%	60,0%	73,9%	72,3%
Manque de matériel didactique/équipement	35,5%	35,3%	37,0%	17,1%	20,8%	22,2%	8,6%	28,0%	36,1%	24,2%	33,3%	27,5%	27,0%
Insuffisance des moyens financiers	35,5%	35,3%	33,3%	45,7%	28,3%	40,7%	40,0%	36,0%	44,4%	48,5%	43,3%	50,7%	40,6%
Mauvaise conscience professionnelle des enseignants	12,9%	8,8%			11,3%		8,6%		2,8%	9,1%	6,7%	5,8%	5,6%
Enclavement/manque de moyens de transport	16,1%	8,8%	3,7%		18,9%	3,7%	11,4%	4,0%	8,3%		3,3%	5,8%	7,0%
Irresponsabilité de la population		11,8%	11,1%	5,7%	18,9%	3,7%	8,6%	4,0%		12,1%	3,3%	8,7%	7,2%
Faible taux de scolarisation	19,4%	2,9%	22,2%	20,0%	18,9%	22,2%	17,1%	12,0%	8,3%	15,2%	30,0%	11,6%	16,3%
Mauvaises conditions de vie et de travail	6,5%		3,7%	5,7%		3,7%	14,3%	8,0%	2,8%	3,0%	13,3%		5,1%
Indiscipline des élèves	12,9%	23,5%	3,7%	8,6%	22,6%	7,4%	5,7%	12,0%	5,6%	9,1%	20,0%	17,4%	12,3%

Annexe 16 : Répartition des établissements secondaires par région suivant les principales mesures les plus susceptibles d'améliorer l'accès à l'éducation

Province	Yaoundé	Douala	Adamaoua	Centre	Est	Extrême-Nord	Littoral	Nord	Nord-Ouest	Ouest	Sud	Sud-Ouest	Ensemble
Recruter du personnel	32,3%	18,8%	33,3%	32,4%	19,6%	22,2%	24,2%	20,0%	61,1%	18,2%	16,7%	34,8%	28,5%
Amélioration du cadre de travail/infrastructures	51,6%	65,6%	55,6%	44,1%	56,9%	55,6%	42,4%	32,0%	69,4%	48,5%	66,7%	58,0%	54,2%
Accroître les moyens financiers	41,9%	31,3%	25,9%	44,1%	31,4%	25,9%	39,4%	20,0%	27,8%	33,3%	46,7%	27,5%	33,3%
Désenclavement/moyens de transport	12,9%	9,4%	14,8%	5,9%	19,6%	14,8%	18,2%	4,0%	19,4%	9,1%	13,3%	27,5%	14,3%
Equipement/matériel didactique/informatisation	12,9%	12,5%	11,1%		3,9%	3,7%	18,2%	4,0%	22,2%	6,1%	10,0%	11,6%	10,1%
Sensibilisation/encouragement à la scolarisation	16,1%	28,1%	70,4%	50,0%	45,1%	63,0%	33,3%	60,0%	27,8%	27,3%	46,7%	30,4%	40,2%
Réduire les frais de scolarité	25,8%	18,8%	37,0%	17,6%	35,3%	37,0%	24,2%	56,0%	22,2%	51,5%	26,7%	23,2%	30,4%
Réforme du système éducatif	9,7%	6,3%		5,9%	3,9%			4,0%		15,2%	13,3%	8,7%	5,7%
Améliorer l'encadrement des élèves	12,9%	12,5%		17,6%	11,8%			8,0%	2,8%	3,0%	16,7%		7,1%

Annexe 17 : Répartition des établissements secondaires par région suivant les principales mesures les plus susceptibles d'améliorer la qualité des enseignements dans la localité

Province	Yaoundé	Douala	Adamaoua	Centre	Est	Extrême-Nord	Littoral	Nord	Nord-Ouest	Ouest	Sud	Sud-Ouest	Ensemble
Recruter du personnel qualifié	17,2%	12,1%	48,0%	34,3%	60,4%	55,6%	24,2%	60,0%	52,8%	50,0%	43,3%	30,4%	39,8%
Améliorer le cadre de travail/infrastructures	58,6%	63,6%	52,0%	62,9%	60,4%	51,9%	69,7%	56,0%	44,4%	46,9%	76,7%	56,5%	58,3%
Augmenter le salaire du personnel	34,5%	51,5%	52,0%	54,3%	28,3%	29,6%	30,3%	32,0%	55,6%	37,5%	20,0%	49,3%	40,3%
Accroître les moyens financiers	3,4%	3,0%		8,6%	3,8%	11,1%	3,0%	4,0%	5,6%	3,1%	10,0%	5,8%	5,2%
Equipement/matériel didactique/informatisation	20,7%	36,4%	20,0%	17,1%	26,4%	14,8%	27,3%	8,0%	47,2%	28,1%	16,7%	20,3%	24,3%
Sensibilisation/encouragement à la scolarisation	17,2%	6,1%		14,3%	11,3%	3,7%	9,1%	24,0%		6,3%	13,3%	8,7%	9,3%
Recyclage et prise de conscience des enseignants	75,9%	51,5%	32,0%	51,4%	62,3%	51,9%	45,5%	36,0%	33,3%	46,9%	60,0%	58,0%	50,4%
Meilleur encadrement des élèves/discipline	3,4%			8,6%	3,8%	3,7%			5,6%	9,4%		11,6%	4,1%
Désenclavement	3,4%					3,7%							,5%

